



KEOLIS S.A.
RAPPORT FINANCIER
2017

SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	3
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 mai 2018	4
Annexe 1	9
Annexe 2	11
Annexe 3	34
2. COMPTES CONSOLIDÉS	35
Chiffres clés du Groupe	36
États financiers consolidés	39
Notes annexes aux états financiers consolidés	42
Rapport des Commissaires aux Comptes	95
3. ETATS FINANCIERS DE GESTION NON AUDITÉS	98
Chiffres clés de gestion	99
Compte de Résultat	100
État de la situation financière	101
Tableau des flux de trésorerie de gestion	102
4. COMPTES ANNUELS	103
États financiers au 31 décembre 2017	104
Annexe aux comptes annuels	108
Renseignements concernant les filiales et les participations	121
Rapport des Commissaires aux Comptes	135

1. RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE

A	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 MAI 2018	4
■	LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
■	COMPTES CONSOLIDÉS	5
■	COMPTES ANNUELS	6
■	FILIALES ET PARTICIPATIONS	6
■	FRANCHISSEMENTS DE SEUILS ET PRISES DE CONTRÔLE	6
■	ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	6
■	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	6
■	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7
■	INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES	7
■	INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS	7
■	AFFECTATION DU RÉSULTAT	8
■	ACTIONNARIAT	8
■	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	8
■	CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	8
■	ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	8
B	ANNEXE 1 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	9
C	ANNEXE 2 INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES	11
1 ■	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	11
1.1.	Contexte	11
1.2.	Périmètre et période	11
1.3.	Liste des informations et définitions	12
2 ■	CONDITION 1 : RESPECT DES RÈGLES GÉNÉRALES ET POLITIQUES DU GROUPE	13
2.1.	Le programme Konformité	13
2.2.	La politique Sécurité	14
2.3.	La politique Environnement	15
2.4.	La politique Diversité	15
2.5.	La politique Achats	15
3 ■	CONDITION 2 : DIALOGUE AVEC NOS CLIENTS ET AUTRES PARTIES PRENANTES	17
3.1.	Les parties prenantes	17
3.2.	Les partenariats	17
4 ■	ENGAGEMENT POUR NOS CLIENTS : SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ	18
4.1.	L'Experience Client	18
4.2.	Accessibilité	20
4.3.	La sécurité et la sûreté des voyageurs et des tiers	20
5 ■	ENGAGEMENT POUR NOS SALARIÉS : SÉCURITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION	21
5.1.	La santé et la sécurité au travail	21
5.2.	Diversité et inclusion	22
5.3.	Egalité Professionnelle Femmes/Hommes	23
5.4.	Emploi de personnes handicapées	24
5.5.	Lutte contre les discriminations	24
5.6.	Autres informations sociales	25
5.7.	L'organisation du travail	26
5.8.	L'organisation du dialogue social	26
5.9.	La formation	27
6 ■	ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT : ÉNERGIE, DÉCHETS ET EAU	28
6.1.	Efficacité énergétique	28
6.2.	Réduire les impacts sur le climat	30
6.3.	La gestion des déchets	30
6.4.	La consommation d'eau	31
7 ■	ENGAGEMENT POUR LES TERRITOIRES : SOLIDARITÉ, ÉDUCTION ET CULTURE	32
7.1.	Solidarité	32
7.2.	Education	32
8 ■	BILAN ET PERSPECTIVES	33
D	ANNEXE 3 TABLEAUX DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	34

A

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 MAI 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

■ LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Keolis S.A. a réalisé une augmentation de capital de 65 981 400 euros, intégralement souscrite et libérée par son actionnaire GROUPE KEOLIS S.A.S., par l'émission de 5 498 450 actions nouvelles.

Activité commerciale et développement

France

- La performance commerciale a été très solide avec un chiffre d'affaires année pleine des contrats gagnés représentant 761 M€. Dans les Grands Réseaux, Lille et Rennes ont été renouvelés avec une rentabilité positive. Dans les Grands Urbains, Caen et Amiens ont été renouvelés et le Groupe a remporté le contrat offensif de Besançon. Keolis a cependant perdu les réseaux de Lorient et de Montbéliard. Dans les Territoires et en Île-de-France, les renouvellements ont été globalement satisfaisants.
- En valeur, les contrats offensifs gagnés ont compensé les contrats défensifs perdus.
- Les recettes de trafic en urbain ont été bien tenues avec une croissance de +4,6% par rapport à 2016 pour les 14 plus grands réseaux urbains de Keolis.

International

- L'International a connu un développement commercial important avec le lancement de nombreux réseaux : Manchester (tramway Royaume-Uni), Aarhus (tramway Danemark), TWN (rail Allemagne), Zwenzwoka et Almere (rail et bus Pays-Bas), Foothill (bus États-Unis), Newcastle (multimodal Australie), renouvellement de Melbourne (tram-

way Australie), extension de Gold Coast (tramway Australie), démarrage d'Hyderabad (métro Inde), gain de Doha (métro et tramway Qatar), gain de Pudong (métro Chine). A noter la perte de London Midland (ferroviaire Royaume-Uni).

- L'année a aussi été marquée par le redressement des contrats de Boston et de Las Vegas bien que les résultats soient restés tendus en Europe Continentale.

Acquisitions et prises de participations

En France, le Groupe a fait l'acquisition des sociétés Les Coccinelles et Les Kangourous 2 (Île-de-France) pour le transport de personnes à mobilité réduite (PMR).

A l'international, le Groupe a réalisé les acquisitions de la Compagnie des Autobus Liégeois en Belgique et de la société Goolwa en Australie (compagnie de bus scolaire).

Situation financière de la société

Au 31 décembre 2017, le Groupe présente un endettement financier net de 246 M€, constitué principalement d'une ligne de financement auprès de son actionnaire GROUPE KEOLIS S.A.S. pour un montant de 93 M€, et de lignes de financement externes mises en place en France et dans divers pays, dont les échéances vont jusqu'en 2025.

Pour gérer le risque de liquidité, le Groupe dispose de découverts bancaires, de lignes de financement court terme ainsi que de placements liquides quotidiens.

Le Groupe gère le risque de contrepartie bancaire en prenant des engagements exclusivement auprès d'une catégorie de banques « autorisées ». Cette catégorie est définie en fonction du rating des banques et de leur participation au financement du Groupe.

Le Groupe est exposé aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Pour gérer ces expositions, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier, dont une partie est à taux variable donc

exposée à la hausse des taux. L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux, tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

Le Groupe réalise des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

Principaux risques et incertitudes

Le groupe Keolis exerce ses activités dans un environnement économique, concurrentiel et technique en constante évolution. L'identification, l'anticipation et la recherche de la maîtrise des risques est au cœur des préoccupations du Groupe.

Son implantation géographique, sa position de leader et de référent sur les différents modes de transports, la nature du métier de transport de personnes exposent le Groupe à des risques tant intrinsèques qu'exogènes.

- Les risques de pérennité proviennent d'événements soudains et graves, qui portent atteinte à la continuité de l'activité, ainsi que potentiellement à son image et sa crédibilité. Il peut s'agir d'un accident majeur de personnes, d'un acte terroriste, d'une intrusion informatique étendue.
- Les risques de performance menacent les résultats de l'entreprise. Ils relèvent d'une logique de pilotage, comme notamment l'incapacité à gagner les contrats clés, la maîtrise insuffisante de la complexité des opérations ferroviaires, l'inadéquation des compétences aux besoins et la non-conformité aux obligations réglementaires.
- Les risques de transformation menacent l'avenir de l'entreprise et demandent une adaptation profonde et rapide. L'exploitation déficiente des données, l'arrivée de nouveaux entrants non conventionnés ou une organisation matricielle partiellement non mature illustrent les risques de cette nature.

Dans l'optique d'une gestion rigoureuse de ses risques, le groupe a mis en place un dispositif de suivi et de maîtrise de ces risques, porté par les membres du Comité Exécutif.

Résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires récurrent du Groupe pour l'année 2017 s'élève à 5 138,6 M€, en progression de +272,6 M€ soit +5,6% par rapport à 2016.

L'effet change est défavorable de (24,9) M€, notamment sur la livre sterling, la couronne suédoise et le dollar américain.

L'effet technique est négatif de (6,9) M€ et est lié aux impacts IFRIC 12.

L'effet périmètre est favorable à hauteur de +13,0 M€ dont +3,7 M€ en France (Les Coccinelles et Les Kangourous 2) et

+9,3 M€ à l'international (Skyport au Canada, Autobus Liégeois et Cars Gembloutois en Belgique, Goolwa en Australie).

L'effet portefeuille des contrats gagnés/perdus s'élève à +101,2 M€ dont (29,7) M€ en France (pertes de Tadao, Keolis Alençon et PMR de Caen en partie compensées par le tram-train T11 Transkeo avec Transilien et les gains de Côte Basque-Adour et PAM 94) et +130,9 M€ à l'international (notamment gains de Manchester au Royaume-Uni, Utrecht aux Pays-Bas, Newcastle en Australie et Foothill en Amérique du Nord).

La croissance organique des contrats existants s'élève à +190,3 M€/ +3,9% dont +63,8 M€ en France (Grands Réseaux +29,6 M€, Grands Urbains +13,6 M€, Territoires +16,1 M€, Île-de-France +0,8 M€ et Autres +3,7 M€), +127,0 M€ à l'international (Royaume-Uni +4,3 M€, Europe Continentale +32,2 M€, Amérique du Nord +58,5 M€, Australie +30,7 M€, Nouveaux Territoires +1,4 M€) et (0,6) M€ sur la Holding Corporate.

La croissance organique y compris portefeuille du chiffre d'affaires s'élève à +291,4 M€/ +6,0%.

L'EBITDA récurrent consolidé s'élève à +259,9 M€, soit une hausse de +18,4 M€/ +7,6% par rapport à 2016.

L'effet change est stable à (0,1) M€.

L'effet technique est défavorable à (2,2) M€.

L'effet périmètre améliore l'EBITDA récurrent de +2,6 M€ dont +0,6 M€ sur la France (Les Coccinelles et Les Kangourous 2) et +2,0 M€ à l'International (Skyport au Canada, Autobus Liégeois et Cars Gembloutois en Belgique).

L'effet portefeuille des contrats gagnés/perdus s'élève à +4,0 M€ dont (2,8) M€ en France (notamment perte de Tadao compensée partiellement par le gain de Côte Basque-Adour) et +6,9 M€ à l'International (notamment Manchester au Royaume-Uni, Utrecht et Almere aux Pays-Bas).

La croissance organique des contrats existants s'élève à +14,0 M€/ +5,8% dont +18,3 M€ en France (Grands Réseaux +11,5 M€, Grands Urbains +1,4 M€, Territoires +1,4 M€, Île-de-France (3,7) M€ et Autres +7,8 M€), (0,6) M€ à l'International (Royaume-Uni +1,1 M€, Europe Continentale (17,7) M€, Amérique du Nord +12,7 M€, Australie +1,8 M€, Nouveaux Territoires +1,5 M€) et (3,8) M€ sur la Holding Corporate.

La croissance organique y compris portefeuille de l'EBITDA récurrent consolidé s'élève à +18,0 M€/ +7,5%.

Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 94,5 M€, en hausse de +27,0 M€ soit +39,9% par rapport à 2016.

Le résultat net (part du Groupe) atteint 39,4 M€ contre 24,0 M€ en 2016.

Le FCF avec application IFRS 10-11 à fin décembre 2017 est de -95,4 M€. Hors acquisitions, il s'élève à -84,7 M€ par rapport au FCF hors acquisitions de +62,4 M€ en 2016, soit une détérioration de -147,1 M€ largement expliquée par la variation du besoin en fonds de roulement.

La dette nette du groupe avec application IFRS 10-11 s'élève à 246,5 M€ à fin décembre 2017 contre 276,3 M€ à fin décembre 2016. Hors acquisitions, elle est de 234,9 M€ contre 221,3 M€ à fin décembre 2016.

■ COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les produits des activités ordinaires ressortent à 5 160,2 M€.

Après prise en compte de l'ensemble des coûts d'exploitation, le résultat opérationnel après participations mises en équivalence s'établit à 93,2 M€.

Le résultat net part du groupe est de 39,4 M€ pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

■ COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles comptables françaises.

Le résultat d'exploitation, y compris la quote-part sur opérations faites en commun est de (20 011) K€.

Le résultat financier s'établit à (73 525) K€.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de 4 737 K€ et d'un produit d'impôt société de 18 017 K€, les comptes annuels de Keolis se soldent par un déficit de (70 782) K€.

■ FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes les informations concernant l'activité des filiales et participations de notre société.

■ FRANCHISSEMENTS DE SEUILS ET PRISES DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice 2017, Keolis S.A. a acquis ou pris le contrôle des sociétés suivantes :

Acquisitions de sociétés en France / Prises de participations

Dénomination	Date	Pourcentage
Les Coccinelles	31/03/2017	100 % Keolis S.A.
Les Kangourous 2	31/03/2017	100 % Les Coccinelles

Acquisitions de sociétés à l'international / Prises de participations

Dénomination	Date	Pourcentage
Compagnie des Autobus Liégeois	31/01/2017	100 % Eurobus Holding
Keolis China Limited (ex PPBT Hong-Kong)	05/01/2017	100 % Keolis S.A.
Keolis (Wuhan) Public Transport Operation Management Co Ltd. (ex PPBT Wuhan)	05/01/2017	100 % Keolis S.A.

Constitutions de Sociétés en France

Dénomination	Date	Pourcentage
KLP 19	31/12/2017	100 % Keolis S.A.
KLP 20	31/12/2017	100 % Keolis S.A.
KLP 21	31/12/2017	100 % Keolis S.A.
KLP 22	31/12/2017	100% Keolis S.A.
KLP 23	31/12/2017	100% Keolis S.A.
KLP 24	31/12/2017	100% Keolis S.A.

Constitutions de sociétés à l'international

Dénomination	Date	Pourcentage
RKH Qitarat LLC	30/07/2017	51 % Hamad Trading Group LLC 49 % RDK
Keolis Downer S 6 Pty Ltd	10/08/2017	100 % Keolis Downer Bus & Coachlines Pty Ltd
Keolis Rail Quebec Inc.	15/08/2017	100 % Keolis Canada Inc.
Keolis Asia Pte. Ltd	06/09/2017	100 % Keolis S.A.
Operations REM SEC	20/10/2017	74,99 % Autocars Orléans Express Inc. 0,01 % Keolis Rail Quebec
Maintenance REM SEC	25/10/2017	19,99 % Autocars Orléans Express

■ ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La société n'a engagé au cours de l'exercice aucune dépense en matière de recherche. De nombreuses activités de développement de nouveaux produits et services sont cependant intégrées au plus près des responsables opérationnels pour garantir leur adéquation au marché. Les charges correspondantes ne sont pas isolées dans le résultat et n'ont pas fait l'objet d'un suivi spécifique.

■ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En France, 2018 sera une année chargée avec six renouvellements dans les Grands Urbains (Tours, Orléans, Nîmes, Brest, Angers, Aix-en-Provence).

La réalisation d'acquisitions ciblées sur le marché de l'interurbain en voie de consolidation et la préparation à l'ouverture du marché en Île-de-France resteront les principaux leviers de croissance en France à moyen terme.

À l'international, le Groupe devra continuer son plan de redressement de la rentabilité à Boston et chez KTA, mettre en œuvre des plans de retournement en Allemagne, en Suède et chez GTR (Royaume-Uni) et poursuivre les efforts de productivité sur toutes les fonctions et les pays.

Le Groupe devra par ailleurs gérer la mobilisation du contrat MR4 de Yarra Trams en Australie et de Doha au Qatar et suivre la performance des nombreux contrats gagnés en 2017.

■ ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

■ INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Dans le cadre de l'application de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle » II, Keolis S.A., en tant que société non cotée dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse les 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500, doit publier ses informations extra-financières dans son rapport de gestion.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce rapport, l'ensemble des informations est publiée à l'annexe 2 « Informations extra-financières » du présent document.

Les informations fournies dans cette annexe font, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant de la Société, attestant de la présence et de la sincérité des informations publiées. Ce rapport est mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, quatre filiales de Keolis publieront leurs propres informations extra-financières dans la mesure où elles atteignent les seuils d'application de l'article 225 précédemment cité. Il s'agit de Keolis Bordeaux Métropole, Keolis Lille, Keolis Lyon et Keolis Rennes.

■ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs et de nos clients par date d'échéance :

<i>Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 231	-	-	-	-	511
Montant total des factures concernées (TTC)	8 274	68	191	34	1 507	1 800
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	11,0%	0,1%	0,3%	0,0%	2,0%	2,4%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (HT)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux					

<i>Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	195	-	-	-	-	406
Montant total des factures concernées (HT)	19 476	1 629	360	324	3 789	6 102
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	9,4%	0,8%	0,2%	0,2%	1,8%	3,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (HT)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux					

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui ressort à 70 781 998,78 euros au poste Report à Nouveau, dont le solde sera de (74 954 553,54) euros.

Nous vous proposons en outre d'imputer intégralement le solde négatif du poste Report à Nouveau au poste Autres Réserves, qui sera ainsi ramené à 57 083 810,67 euros.

Conformément à la loi, il vous est demandé de prendre acte de ce que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2016	Néant	-	-
2015	Néant	-	-
2014	19 130 937,70 € Soit 4,90 € par action	-	19 130 937,70 €

Dépenses non déductibles fiscalement :

Nous vous indiquons que des dépenses non déductibles fiscalement au sens des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, ont été engagées au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 277 K€.

■ ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2017, GROUPE KEOLIS S.A.S. détient 100 % du capital.

■ PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société.

■ CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Il vous sera donné lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions intervenues au cours de l'exercice et autorisées par votre Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

■ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que Monsieur Michel Lamboley, administrateur représentant les actionnaires, a remis à disposition son mandat d'administrateur. Il vous est proposé de nommer en remplacement Madame Kathleen Wantz O'Rourke, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 3 mars 2022.

Madame Patricia Meunier, administrateur représentant les salariés, est décédée en fin d'année 2017.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, son successeur Madame Fabienne Jousni, siège désormais en tant qu'administrateur représentant les salariés, pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs représentant les salariés, soit jusqu'au 3 mars 2022.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

B**ANNEXE 1
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE****1. Modalité d'exercice de la Direction Générale**

Nous vous indiquons, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, que votre Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Jean-Pierre Farandou a été renouvelé dans ses fonctions de Président Directeur Général lors de la délibération du Conseil d'Administration du 3 mars 2016.

2. Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux

Nous vous indiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Jean-Pierre FARANDOU

Président Directeur Général et Administrateur	Keolis S.A.
Président et Membre Unique du Directoire	GROUPE KEOLIS S.A.S
Président du conseil d'administration	UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (jusqu'au 30/06/2017)
Président du conseil d'administration	ORCHESTRE NATIONALE D'ÎLE DE FRANCE (jusqu'au 31/07/2017)

Isabelle BALESTRA

Administrateur	Keolis S.A.
Administrateur	KEOLIS LILLE
Administrateur	TRANSPOLE (depuis le 19/10/2017)

Bruno DANET

Administrateur	Keolis S.A.
Administrateur	INSTITUT KEOLIS
Président	INSTITUT KEOLIS
Gérant	KEOLIS BORDEAUX
Administrateur	KEOLIS BORDEAUX METROPOLE
Administrateur	KEOLIS RENNES

Xavier HUBERT

Administrateur	Keolis S.A.
Administrateur	KEOLIS RENNES
Administrateur	KEOLIS ORLEANS VAL DE LOIRE
Director	KDR VICTORIA PTY LTD
Director	KDR Gold Coast Pty Ltd
Director	KEOLIS DOWNER PTY LTD

Michel LAMBOLEY

Administrateur	Keolis S.A.
Administrateur	KEOLIS LYON
Administrateur	KEOLIS LILLE
Administrateur	KEOLIS BORDEAUX METROPOLE
Administrateur	LYON SENECA FRANCE
Administrateur	TRANSPOLE (depuis le 19/10/2017)
Administrateur	EUROBUS HOLDING
Consejero	KEOLIS ESPANA

Arnaud VAN TROEYEN

Administrateur	Keolis S.A.
Gérant	STE DE GESTION DE L'AEROPORT D'ANGERS-MARCE (depuis le 05/01/2017)
Administrateur et Président du Conseil d'Administration	SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT ALBERT - PICARDIE
Directeur Général et membre du Conseil de Gestion	SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DOLE JURA
Administrateur	OnePark
Gérant	KEOMOTION (jusqu'au 17/10/2017)
Membre du Comité Stratégique	DRIVERLITE (depuis le 08/12/2017)
Membre du Comité Stratégique	KEOLIS SANTE (depuis le 04/07/2017)
Membre du Conseil de Surveillance	Keolis Nederland B. V.

Marc HINFRAY

Administrateur représentant des salariés	Keolis S.A.
--	-------------

Patricia MEUNIER

Administrateur représentant les salariés	Keolis S.A.
Directeur	KEOLIS ALPES MARITIMES
Directeur	KEOLIS BAIE DES ANGES (jusqu'au 01/01/2017)

Éric PATOUX

Administrateur représentant les salariés	Keolis S.A.
Directeur Opérationnel	SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUNY
Membre du conseil de gérance	KEOLIS ARTOIS-GOHELLE
Directeur	KEOLIS AMIENS

3. Liste des conventions intervenues directement ou par personnes interposées, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% de la Société et d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Néant.

4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Néant.

C

ANNEXE 2 INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Keolis, acteur majeur du Transport Public, exploite et assure la maintenance de réseaux urbains, péri-urbains et interurbains pour le compte de plus de 300 donneurs d'ordres (Autorité Organisatrices de transport, clients privés ou public) dont le client final est le voyageur.

Le siège social de Keolis se situe à Paris. Les activités du Groupe sont réparties dans 16 pays (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Qatar, Etats-Unis, France, Inde, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède). Keolis S.A. est détenue à 100% par GROUPE KEOLIS S.A.S., elle-même détenue à 70 % par la SNCF et à 30 % par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ).

Keolis contribue au Développement Durable à travers de nombreuses actions et a intégré les projets correspondants dans son projet d'entreprise KeoLife. Les différentes dimensions de la Responsabilité Sociétale de Keolis sont ainsi partagées entre les Directions concernées. La coordination d'ensemble est confiée à la Direction Hygiène Sécurité Environnement.

La Responsabilité Sociétale du Groupe Keolis est inscrite à l'agenda du Comité Exécutif au minimum une fois par an afin de faire le bilan des actions réalisées, valider les nouvelles orientations et choisir les thèmes à valoriser.

En complément, Keolis se nourrit du dialogue avec ses parties prenantes internes et externes pour définir les orientations et préconisations pour l'ensemble du Groupe.

1 ■ NOTE MÉTHODOLOGIQUE

1.1. Contexte

L'exercice 2017 est le quatrième exercice concerné par la publication des informations extra-financières dans le rapport financier de Keolis S.A., dans le cadre de l'application de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II ». L'entité concernée est Keolis S.A. en tant que société non cotée dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse les 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500. La liste des thèmes à couvrir est publiée dans l'article 225-105-1 du Code de commerce.

La présente publication est articulée selon la stratégie de Responsabilité Sociétale du Groupe Keolis. Celle-ci, construite à partir de la norme internationale ISO26000, s'articule autour de deux conditions et de quatre engagements :

- Condition 1 : Respect des règles générales et politiques du Groupe
- Condition 2 : Dialogue avec nos clients et autres parties prenantes
- Engagement pour nos **clients** : sécurité et accessibilité
- Engagement pour nos **salariés** : sécurité, diversité et inclusion
- Engagement pour **l'environnement** : énergie, déchets et eau
- Engagement pour les **territoires** : solidarité, éducation et culture

Afin de répondre aux attentes de nos parties prenantes, la présente publication intègre également des principes du standard international GRI4 (Global reporting initiative), premier niveau « *in accordance - core* ».

Un tableau de correspondance entre la présente publication et les différents référentiels est disponible sur demande à communication@keolis.com

1.2. Périmètre et période

La consolidation de données extra-financières vise le même périmètre que la consolidation financière de Keolis S.A. (hors EFFIA S.A., Assurances Techniques et filiales pour lesquelles Keolis n'est pas majoritaire).

Ce périmètre est nommé ci-après « Groupe », « Groupe Keolis » ou « Keolis ».

Pour les données sociales et sociétales, le périmètre de consolidation se fait sur l'exercice civil, du 1er janvier au 31 décembre et vise 100% des effectifs Groupe.

Pour les données environnementales, le périmètre de consolidation se fait également sur l'exercice civil du 1er janvier au 31 décembre. A défaut, des règles d'estimation ou de consolidation sur un calendrier décalé sont proposées aux filiales dans le référentiel d'indicateurs.

En 2016, les données environnementales ont été établies à partir des données couvrant 84 % des effectifs du Groupe, représentés par 98 filiales. En 2017, elles couvrent 85 % des

effectifs du Groupe représentés par 98 filiales. La liste des filiales ainsi couvertes est disponible sur demande à communication@keolis.com.

Les informations quantitatives sont données pour les deux dernières années civiles, du 1er janvier au 31 décembre 2016 et 2017.

1.3. Liste des informations et définitions

La liste ci-dessous reprend les définitions pour chacune des informations quantitatives et la précision du périmètre quand celui-ci est plus restreint que celui défini au point 1.2.

Les nouvelles informations quantitatives sont indiquées en *italique* dans la liste ci-dessous. Pour ces informations, seules les données 2017 sont disponibles.

Pour les données publiées dans le rapport financier Keolis S.A. 2016 et reprises dans la présente publication, certaines d'entre elles ont été modifiées pour tenir compte des corrections / compléments parvenus postérieurement à la précédente publication. Celles-ci sont signalées, dans la suite de la présente publication, par un astérisque accolé à la donnée mise à jour. Le cas échéant, les écarts significatifs font l'objet d'une explication dans le corps du texte.

Les informations quantitatives sont la plupart du temps associées à des informations qualitatives permettant d'apporter des compléments sur la politique associée et/ou les variations des données entre l'année A et A-1.

Pour les thèmes de l'article 225-105-1 du Code du commerce considérés non pertinents, les justifications sont données dans le corps de la présente publication.

1.3.1. Informations sociales

Effectifs : Effectifs inscrits au 31 décembre.

Répartition des effectifs par zone géographique :

Répartition des effectifs inscrits au 31 décembre par pays.

Répartition des effectifs par tranche d'âge : Répartition des effectifs inscrits totaux Groupe et Keolis S.A. par tranche d'âge.

Part des femmes dans l'effectif total : Pourcentage de femmes dans l'effectif inscrit total Groupe, Keolis S.A. et *répartition par pays*.

Part des femmes cadres dans l'effectif total (France) : *Pourcentage de femmes cadres dans l'effectif total de cadres en France et Keolis S.A.*

Part des femmes managers dans l'effectif total (International) : *Pourcentage de femmes cadres dans l'effectif total de managers (hors France et Keolis S.A.).*

Nombre total d'entrées : Nombre cumulé d'entrées sur l'an-

née (dont l'intégration de nouvelles filiales), quel que soit le type de contrat.

Nombre total de sorties : Nombre cumulé de sorties sur l'année, quel qu'en soit le motif, y compris la perte de filiales au cours de l'année.

Nombre total de licenciements : Nombre cumulé sur l'année de sorties, pour licenciements.

Nombre total de démissions : *Nombre cumulé sur l'année de démissions.*

Masse salariale : Charges de personnel comprenant les salaires et charges sociales, les impôts et taxes sur les rémunérations et les autres charges du personnel (frais annexes, jetons de présence, participation des salariés, personnel intérimaire et personnel détaché).

Évolution de la masse salariale : Évolution de la masse salariale entre l'année A et A-1 en valeur brute et en %.

Part des salariés à temps partiel : Part des salariés ayant un contrat à temps partiel dans l'effectif présent au 31 décembre.

Part des salariés roulants/conducteurs : Part des salariés roulants/conducteurs dans l'effectif total.

Part des femmes roulantes/conductrices dans l'effectif total : *Pourcentage de femmes conductrices dans l'effectif total de salariés roulants/conducteurs Groupe.*

Nombre total d'heures de formation (Hors Suède) : Nombre total d'heures de formation suivies par les salariés.

Nombre total de salariés ayant bénéficié d'une formation (Hors Suède) : Nombre total de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année considérée, avec distinction du nombre de salariés ayant un statut cadre en France et considérés comme managers à l'international.

Nombre total de travailleurs handicapés (France) : Nombre de travailleurs handicapés inscrits au 31 décembre, recensés le cadre de la déclaration annuelle obligatoire d'emplois de travailleurs handicapés à l'Agefiph (DOETH - Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés).

Taux d'absentéisme pour maladie : Nombre d'heures d'absence pour maladie / nombre d'heures contractuelles, au prorata des dates d'entrée et sortie du salarié dans l'entreprise (mi-temps thérapeutiques inclus).

Taux de conflictualité (France) : *Nombre de jours de grève par salarié dans l'année*

Taux de fréquence des accidents du travail (France) : Fréquence des accidents du travail déclarés au trimestre et qui ont donné lieu à au moins un jour d'arrêt. Ce taux représente le nombre moyen d'accidents du travail avec arrêt qu'a connu un

ensemble de salariés ayant travaillé un million d'heures sur la période considérée. Nota : ce taux intègre les agressions, il ne prend pas en compte l'ensemble des procédures de contestation en cours.

Taux de gravité des accidents du travail (France) : Gravité des accidents survenus. En évaluant le nombre de jours total d'arrêts dus à des accidents du travail, exception faite du jour de survenance de l'accident du travail. Il représente le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.

1.3.2. Informations environnementales

Nombre de salariés couverts par une certification ISO 14001 : Nombre de salariés inscrits à l'effectif au 31 décembre exerçant une activité certifiée ISO 14001 (soit le nombre de salariés concernés par le domaine d'application soumis à l'organisme de certification).

Part des salariés couverts par une certification ISO 14001 : Pourcentage des salariés exerçant une activité certifiée ISO 14001 dans l'effectif total du Groupe.

Quantité totale de déchets dangereux : Tonnage de déchets dangereux produits au cours de l'année considérée, sans distinguer le type de traitement. Est considéré comme déchet dangereux un déchet défini comme tel dans la réglementation applicable au site de production.

Quantité totale de déchets non dangereux : Tonnage de déchets non dangereux produits au cours de l'année considérée, sans distinguer le type de traitement. Est considéré comme déchet non dangereux un déchet défini comme tel dans la réglementation applicable au site de production.

Quantité de boues hydrocarburées : Tonnage de déchets issus des séparateurs eaux/hydrocarbures.

Part des déchets dangereux valorisés : Pourcentage de déchets dangereux valorisés au cours de l'année considérée, sans distinguer le type de traitement. Est considéré comme valorisation un type d'opération de traitement de déchet définie comme telle dans la réglementation applicable au site de production.

Part des déchets non dangereux valorisés : Pourcentage de déchets non dangereux valorisés au cours de l'année considérée, sans distinguer le type de traitement. Est considéré comme valorisation un type d'opération de traitement de déchet définie comme telle dans la réglementation applicable au site de production.

Consommation totale d'eau : Volume d'eau potable acheté par la filiale sur la période considérée imputée aux bâtiments, process et entretien des voies (incluant notamment les voies végétalisées des tramways).

Part de la consommation d'eau dans les zones à stress hydrique (par pays) : Pourcentage de la consommation d'eau potable ayant eu lieu dans les pays d'implantation de Keolis dont le stress hydrique est très élevé (entre 40 et 80%) ou extrêmement élevé (plus de 80%).

Consommation d'énergie de traction des flottes commerciales (en TEP, hors ferroviaire) : Quantité d'énergie achetée dans le cadre de prestations commerciales (haut-le-pied compris), exprimée en Tonnes Equivalent Pétrole. Les véhicules concernés sont les véhicules exploités/détenus en propre utilisés dans le cadre de prestations commerciales, pour le compte d'autrui (clients voyageurs, Autorités Organisatrices de Transport, autres prestataires de transport, entreprises clientes). L'indicateur intègre la consommation de tous les modes (bus, car, métro, tramway, trolleybus).

Consommation d'énergie de traction commerciale ferroviaire (en TEP) : Quantité d'énergie de traction ferroviaire achetée dans le cadre de prestations commerciales effectuées en train (traction électrique ou thermique, haut-le-pied compris), exprimée en Tonnes Equivalent Pétrole.

Consommation d'énergie des sites (en TEP) : Quantité d'énergie des sites consommée, ou à défaut achetée, sur les sites, hors énergie de traction, exprimée en Tonnes Equivalent Pétrole.

Émissions de CO₂ de la traction commerciale et des sites : Emissions de Gaz à Effet de Serre émises par la consommation d'énergie correspondante, exprimées en Tonnes Equivalent CO₂.

1.3.3. Informations sociétales

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une sensibilisation : Nombre d'élèves ayant été sensibilisés dans le cadre des Interventions en Milieu Scolaire réalisées par un/des salarié(s) de la filiale considérée.

Chiffre d'affaires réalisé auprès de l'ESS (France) : Chiffre d'affaires réalisé sur l'année auprès de structures issues du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, réparti entre les structures favorisant l'emploi de personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle et les autres, exprimé HT en euros.

2 ■ CONDITION 1 : RESPECT DES RÈGLES GÉNÉRALES ET POLITIQUES DU GROUPE

Le Groupe Keolis a structuré ces engagements autour de plusieurs politiques Sécurité, Diversité et Inclusion, Conformité, Environnement et Achats. Elles sont toutes reprises dans les règles générales du Groupe ainsi que dans son projet d'entreprise.

2.1. Le programme Konformité

Le Groupe Keolis affirme depuis plusieurs années son engagement en matière de loyauté des pratiques et du rejet de toute forme de corruption. Le Groupe a ainsi mis en place volontairement, dès 2013, le programme Konformité, qui appelle chaque collaborateur à inscrire son action et à exercer ses responsabilités dans le respect de la réglementation et de l'éthique des affaires. Le programme « Konformité » couvre trois domaines, concernant l'ensemble des filiales : le respect strict d'une concurrence libre et loyale, la prévention de la corruption et de la fraude ainsi que la protection des données à caractère personnel.

Un espace Konformité ouvert à tous les collaborateurs a été mis en place sur la plateforme collaborative du Groupe.

Chacun peut y retrouver l'ensemble des documents de référence du programme. Pour ce qui concerne le volet prévention de la corruption, les principaux référentiels, mis à disposition des cadres du Groupe sont :

- le guide Éthique de Conduite des Affaires
- la brochure « L'Essentiel de Konformité »
- le guide pratique « les Bonnes Attitudes pour la prévention de la corruption ».

En outre, le Groupe a défini trois procédures, qu'il appartient aux managers de faire appliquer, sous réserve le cas échéant, pour les entités situées à l'international, d'une adaptation à la réglementation locale, si elle est plus stricte :

- cadeaux et invitations
- actions de mécénat, dons et sponsoring
- relations avec les partenaires commerciaux.

En 2017, le Groupe a poursuivi ses actions en matière de prévention de la corruption, en tenant compte des dispositions de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin 2.

Une note a été adressée par le Président du Groupe aux principaux dirigeants du Groupe pour rappeler la nécessité d'assurer la bonne application et déclinaison du programme dans l'ensemble des entités du Groupe en :

- diffusant le guide Éthique de Conduite des Affaires
- faisant suivre le module de formation sur la prévention de la corruption aux collaborateurs ciblés
- appliquant le Guide Groupe Relations avec les partenaires commerciaux
- appliquant la Politique Groupe Dons, Mécénat, Sponsoring
- établissant une procédure interne pour les cadeaux et invitations en tenant compte de l'instruction Groupe
- assurant la traçabilité des actions engagées.

Les actions ont été poursuivies afin de renforcer l'engagement de la ligne managériale pour le déploiement et l'application effective des procédures Groupe. Le Comité Éthique et Conformité du Groupe Keolis continue à se réunir périodiquement pour examiner les sujets d'actualité.

Les actions de sensibilisation et de formation se sont poursuivies

en 2017. Ainsi, le module de formation sur la prévention de la corruption, destiné aux cadres Keolis S.A. partout dans le monde a été suivi par 1663 collaborateurs, soit 80% de la cible initiale. Cette formation permettant de promouvoir les règles, bonnes pratiques et bonnes attitudes à adopter sera relancée une nouvelle fois en 2018.

Conformément aux nouvelles obligations issues de la loi Sapin 2, le Groupe Keolis va ouvrir début 2018 un nouveau système d'alerte professionnelle dénommé « Keolis Ethic Line ».

Ce dispositif permettra aux salariés et collaborateurs occasionnels d'effectuer, de manière simple et totalement sécurisée, des signalements de faits dont ils auront eu personnellement connaissance entrant dans le champ d'application des dispositions légales. Le dispositif sera dans un premier temps ouvert à l'ensemble des entités de la France, après information et consultation des Institutions Représentatives du Personnel. Les entités de l'International pourront également adhérer au dispositif du Groupe si leur législation nationale le permet.

Les alertes seront traitées de manière confidentielle.

2.2. La politique Sécurité du Groupe Keolis affirme que la sécurité est un enjeu et une valeur fondamentale pour le Groupe et l'ensemble des filiales. Celle-ci s'applique à tous les salariés qui doivent prendre en considération leur santé et leur sécurité ainsi que celle de leurs collègues, des clients et de toute autre personne dans leur milieu professionnel, sur leur trajet ou en mission. Cette politique est déclinée en 10 axes :

- Disposer d'une stratégie, d'une gouvernance et développer le leadership de la sécurité afin que notre culture excelle et que nos pratiques soient exemplaires, notamment au travers d'actions d'améliorations continues
- Définir clairement l'organisation, les rôles et les responsabilités dans l'entreprise et les parties prenantes
- Identifier de manière proactive des dangers et réduire les risques en conformité avec la réglementation, les normes, les codes et pratiques
- Disposer de règles et de procédures accessibles et gérées dans un cadre documentaire de qualité pour nos activités de services, nos interventions, celles de nos sous-traitants, partenaires et pour la sécurité des visiteurs
- Définir et vérifier régulièrement la gestion des situations d'urgence et la continuité de service associée
- Développer et maintenir les compétences et les connaissances par la formation, la prévention et la communication en direction également des voyageurs et du public
- Assurer la sécurité des actifs et des biens gérés ou sous notre responsabilité
- Mener les enquêtes nécessaires en cas d'incidents, d'accidents ou d'événements précurseurs afin d'identifier les mesures adaptées, de développer le retour d'expérience, en tirer les conclusions et déployer celles-ci dans l'entreprise
- Disposer d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs et d'objectifs mesurables
- S'assurer de la conformité et de l'efficacité du contrôle continu de la sécurité par des actions de vérification et d'audits réguliers.

Les actions et résultats sont présentés dans les parties sui-

vantes : « La sécurité et la sûreté des voyageurs et des tiers » et « La santé et la sécurité au travail ».

2.3. La politique Environnement du Groupe mentionne six engagements et vise l'ensemble de ses activités (exploitation, maintenance, commerce, administration) :

- respecter ses obligations de conformité issues des exigences réglementaires, et autres engagements contractuels ou volontaires auprès de ses parties intéressées
- protéger l'environnement en maîtrisant les impacts environnementaux de ses activités et prévenir les pollutions
- s'engager dans une démarche dynamique d'amélioration continue
- améliorer son efficacité énergétique
- augmenter le taux de valorisation de ses déchets
- maîtriser ses consommations d'eau

Les actions et résultats sont présentés dans la partie suivante : « Engagement pour l'environnement : Energie, déchets et eau ».

2.4. La politique Diversité et Inclusion du Groupe Keolis affirme cinq engagements :

- se conformer au droit du travail des territoires dans lesquels le Groupe est présent et aux standards internationaux en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, de non-discrimination, de lutte contre le harcèlement et de promotion de l'égalité professionnelle
- créer un environnement de travail équitable et inclusif où chacun se sent valorisé pour ses compétences sur son poste, son implication et son niveau de performance
- respecter chaque personne, sa dignité et sa culture dans les limites imposées par les conditions d'hygiène, de sécurité et du règlement intérieur
- adopter une posture d'ouverture et d'empathie à l'égard de chacun dans son individualité pour comprendre ses attentes et ses besoins
- promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle femmes-hommes auprès de nos parties prenantes.

Les actions et résultats sont présentés dans la partie suivante : « Diversité et Inclusion ».

2.5. La politique Achats

La Charte de la Fonction Achats définit les principes généraux relatifs à la fonction au sein du Groupe et formalise les règles d'éthique et de comportement applicables à tout acteur interne et externe, intervenant dans le processus achat.

Chaque collaborateur intervenant, pour le compte du Groupe ou de l'une de ses filiales, se doit de connaître, respecter et promouvoir ses principes dans un souci de loyauté et de transparence.

Conformément aux engagements de responsabilité sociétale du Groupe, tout collaborateur concerné par l'acte d'achat doit promouvoir le développement durable auprès de ses partenaires. Aussi, tout collaborateur intervenant dans un processus d'achat se doit de relayer ces préoccupations auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants, d'encourager les fournisseurs dans un plan de progrès dans les domaines sociaux et environnementaux et de faire respecter les lois et règlements nationaux et les conventions internationales relatives à la protection des personnes (salariés, sous-traitants, utilisateurs du produit ou du service) et de l'environnement.

La politique Achats du Groupe est complétée par trois engagements en faveur des « Achats Durables et Solidaires » :

- Le premier porte sur l'économie solidaire et l'ancrage territorial à travers la promotion des secteurs du Handicap et de l'Insertion, la participation à l'économie sociale et le développement de l'ancrage territorial. Au niveau du Groupe, Keolis favorise le développement des initiatives en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire dans ses filiales. Concernant le recours au secteur protégé et adapté, le Groupe Keolis est partenaire de l'association Handéco (voir plus loin au paragraphe « Partenariats »). Ce partenariat permet aux filiales françaises d'avoir accès à de l'information sur les acteurs du secteur, à un annuaire en ligne des entreprises ainsi qu'une plateforme d'achats dédiée sur laquelle déposer leurs appels d'offres. Par ailleurs Keolis a souscrit à l'offre UBIZZ, cet outil (plateforme web) permet à Keolis d'avoir une meilleure visibilité des entreprises sollicitées et de consolider la collecte des Unités Bénéficiaires en France. Un accord-cadre avec l'entreprise adaptée « Imprimerie Solidaire » a également été mis en place. Par ailleurs, les sociétés de travail temporaire sous contrats-cadres assurent elles aussi la promotion du Handicap et de l'Insertion en proposant, dans la mesure du possible, des missions à des personnes éloignées de l'emploi.

Ainsi pour 2017 Keolis a réalisé plus de vingt-deux millions d'euros d'achats auprès des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

Code article	Thèmes	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-3-c-1	la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	1 989 018	-	Chiffre d'affaires réalisé auprès des Acteurs de l'ESS : Handicap (associations, intérim et secteur protégé et adapté) (en euros)
		19 995 120	-	Chiffre d'affaires réalisé auprès des Acteurs de l'ESS : Insertion professionnelle (EI, ETTI et associations) (en euros)
		291 765	-	Chiffre d'affaires réalisé auprès des Acteurs de l'ESS : autres (associations, Scop et Coopératives...) (en euros)
		22 275 902	-	Total du Chiffre d'Affaires réalisé auprès des Acteurs de l'ESS (en euros)

- Le second engagement aborde la prise en compte dans le processus achats de la politique environnementale de Keolis ainsi que des risques liés à la sécurité des personnes et des biens et à la protection des données et de nos savoir-faire.

Keolis intègre des critères d'analyses en lien avec l'environnement et la sécurité lors de la rédaction de certains cahiers des charges.

Lors des étapes de consultations, une présentation de l'entreprise du fournisseur comprenant un focus particulier sur sa politique de Responsabilité Sociétale est demandé. Keolis intègre dans son questionnaire de sélection des fournisseurs ou dans ses cahiers des charges un certain nombre de questions en lien avec la politique Environnementale et adaptées au segment d'achats concerné. Au-delà de la réglementation, une attention particulière est portée sur le cycle de vie du produit en matière de consommation d'énergies, d'économies circulaires (recyclage, réemploi et traitement des déchets) et des risques de pollution.

Différentes clauses spécifiques au traitement des déchets et au respect de l'environnement sont également intégrées aux accords-cadres sur des produits sensibles (notamment constructeurs, batteries, pneumatiques, lubrifiants...). La présence de labels ou certifications est prise en compte dans la sélection des produits.

En matière de Sécurité, Keolis s'assure de la conformité à la réglementation des produits achetés notamment en matière de sécurité routière et de sécurité et santé au travail. Le troisième concerne la systématisation de l'approche à coût complet, la transparence des relations et l'égalité de traitement des fournisseurs et la réduction des risques de dépendance réciproque et de situation monopolistique.

Depuis plusieurs années de multiples référencements de fournisseurs ont été développés conformément à ce deuxième engagement:

- Des véhicules à énergies alternatives ont été référencés, pour les véhicules de service comme pour les véhicules destinés à l'exploitation.
- Une gamme de produits d'entretien « verts », fontaines de dégraissage biologique, d'imprimeurs labellisés Imprim'Vert ou issus du secteur protégé et adapté, ont également été référencés. Ces actions ont été dernièrement renforcées pour prendre en compte la lutte contre les produits CMR qui s'est traduit par le référencement d'un liquide de refroidissement biodégradable et de distributeurs de fournitures industrielles intégrant une gamme de produits « verts ».
- Pour la réduction des consommations de carburants Keolis préconise également l'utilisation de lubrifiants « écofuel ».
- Un nouveau fournisseur a été référencé pour la régénération des filtres à particules qui complète les actions déjà menées sur le thème des économies circulaires tels que le rechapage des pneumatiques, le traitement des déchets ou la pratique de « l'échange standard ».

- Le troisième engagement concerne la systématisation de l'approche à coût complet, la transparence des relations et l'égalité de traitement des fournisseurs, la réduction des risques de dépendance réciproque et de situation monopolistique.

Depuis 2016, pour une meilleure maîtrise du risque fournisseur et dans le cadre de la réglementation sur le travail dissimulé, Keolis a mis en place une solution en ligne pour le suivi des fournisseurs permettant la récupération des

documents et le suivi de leur mise à jour sur toute la durée des contrats (impôts, URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers...).

Pour les achats traités localement comme le gardiennage, le nettoyage, l'entretien des espaces verts ou certains achats informatiques, la direction des Achats Groupe tient à disposition des filiales des kits d'achats spécifiques intégrant les recommandations en lien avec la responsabilité sociétale. Ces postes d'achats sont significatifs dans les dépenses des filiales et nécessitent une relation de proximité.

Par ailleurs, suite à la parution des textes de loi sur le devoir de vigilance et la lutte contre la corruption (loi dite « Sapin 2 ») la Direction des Achats Groupe en collaboration avec les différents services (Juridique, Audit Interne, HSE et RH) organise des groupes de travail pour identifier et évaluer les niveaux de risques RSE par famille d'achats sur la base de 4 axes :

- Droits humains et libertés fondamentales
- Environnement
- Sécurité et santé au travail
- Corruption.

En parallèle, la Direction des Achats réfléchit à la mise en œuvre d'une solution pour l'évaluation de ses fournisseurs sur les risques RSE. Dans un premier temps, l'étude sera réalisée au niveau de la France et étendue par la suite à l'ensemble des plateformes internationales du Groupe.

3 ■ CONDITION 2 : DIALOGUE AVEC NOS CLIENTS ET AUTRES PARTIES PRENANTES

3.1. Les parties prenantes

Les cartographies des parties prenantes sont établies au niveau des filiales. Celles-ci permettent non seulement d'identifier les parties prenantes mais surtout d'identifier leurs attentes. Ainsi certaines réclamations peuvent être anticipées ou certaines incompréhensions levées. Des projets peuvent même être co-construits avec les parties prenantes, en fonction de leur nature. Afin de les aider à établir cette cartographie et à engager et/ou à organiser le dialogue avec leurs propres parties prenantes, le Groupe a mis à la disposition des filiales des outils et méthodes. Cela comprend un modèle de cartographie ainsi que des critères de hiérarchisation, à utiliser en fonction des enjeux et de l'objectif du dialogue engagé. Une liste de parties prenantes réparties en trois catégories est proposée : les parties prenantes contractuelles (AO, salariés, fournisseurs), les parties prenantes supra-territoriales (institutions, ministère...) et les parties prenantes locales (associations, riverains...).

Les filiales disposent également d'un modèle de règles du jeu à appliquer dans le cadre du dialogue avec leurs parties prenantes.

Au niveau du Groupe, Keolis a réuni en octobre 2017 pour la 7ème année consécutive ses parties prenantes externes, com-

posées de représentants d'associations, État, Autorités Organisatrices, fédérations professionnelles, entreprises, experts. Keolis a conçu ce dialogue avec la volonté d'apprendre et d'entendre ce que ces acteurs ont à dire sur nos activités, notre positionnement, notre projet d'entreprise. Pour ce faire, une partie du Comité Exécutif est mobilisé. En 2017, l'échange a porté sur la diversité et la laïcité.

3.2. Les partenariats

Keolis a noué plusieurs partenariats afin de faire progresser et d'échanger autour de sa responsabilité sociétale :

Points d'Information Mutualisés Multi-Services (PIMMS)

Les PIMMS sont des lieux de proximité et de solidarité, au sein desquels les agents médiateurs, professionnels du lien social, aident les citoyens pour un meilleur accès aux services publics. Les PIMMS ont également pour vocation de créer des parcours de professionnalisation pour les agents médiateurs afin d'aboutir à un emploi durable et qualifié. Keolis est membre fondateur de l'Union nationale des PIMMS depuis 1998. 23 filiales de Keolis sont partenaires localement de 37 PIMMS.

Association de Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et périurbains (Codatu)

A travers ses activités, la Codatu vise à favoriser le dialogue entre les acteurs majeurs du transport urbain afin de mettre l'ensemble des compétences au service d'une amélioration des conditions de mobilité dans les villes du sud. Le partenariat qui lie Keolis à Codatu s'inscrit dans une volonté d'agir pour une mobilité soutenable dans les villes en développement. Ainsi, Keolis finance une bourse et accueille chaque année, dans une de ses filiales, un étudiant du master « Transport et mobilité durable dans les villes africaines. Cela permet des échanges enrichissants sur des contextes d'exploitation très différents d'un pays à l'autre.

France Nature Environnement (FNE)

FNE est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer ainsi qu'au niveau européen. Partenaires depuis 2013, France Nature Environnement et Keolis travaillent ensemble sur toutes les questions relatives à la mobilité, un sujet qui se trouve à la croisée des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Handeco

Handeco est une association qui a été créée en 2008 à l'initiative des plus grandes associations et fédérations françaises engagées au service des personnes handicapées. Handeco assure la promotion du recours au secteur adapté et protégé. Elle met à disposition des entreprises une plateforme d'achats pour déposer les appels d'offres à destination de ce secteur ainsi qu'un annuaire des entreprises.

Le partenariat de Keolis avec Handeco établi en 2015 contribue à la déclinaison des engagements d'Achats durables et solidaires dans les différentes entités du Groupe.

Handéo

Handéo est une association qui agit pour améliorer l'accompa-

gnement et l'accès à la cité des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Ce partenariat a été établi en 2016 dans le cadre du label Cap'Handéo Services de mobilité. Celui-ci est défini par un référentiel qualité décrivant le socle du service minimum attendu pour une mobilité assurée en toute sécurité, afin de rendre l'offre plus lisible et plus accessible aux personnes en situation de handicap.

Laboratoire de Mobilité Inclusive

Créé à l'initiative de Wimoov et de Total, le Laboratoire de la Mobilité inclusive a pour objectif d'associer les grands acteurs de la mobilité – privés, publics, société civile – afin d'analyser les difficultés rencontrées par les publics les plus fragiles et de proposer des solutions. Depuis 2015, Keolis participe activement à ces échanges, aux côtés notamment de l'ADEME, CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), la Fondation MACIF et Pôle emploi.

Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Keolis est partenaire de la FUB. Créée en 1980, la FUB est une association qui vise à promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien, par la mise en réseau des associations locales, la concertation avec les pouvoirs publics et des campagnes de communication grand public. Keolis poursuit depuis plusieurs années ce partenariat, afin d'être au plus près des besoins cyclistes et de travailler localement avec les acteurs vélo des territoires.

Défense Mobilité

Le partenariat initié entre Défense Mobilité, le service ministériel de transition professionnelle, et Keolis a permis la reconversion de plus de 650 ressortissants de l'armée au sein de notre groupe depuis 2009.

Des actions de communication seront renforcées auprès de cette cellule de manière à promouvoir les opportunités au sein des filières métiers de Keolis, et notamment celle maintenance.

Service Militaire Volontaire de la Marine

Le Groupe Keolis a signé un partenariat le 21 juin 2017 avec le Service Militaire Volontaire de la Marine. Par cette collaboration, Keolis soutient l'insertion dans la vie active des jeunes adultes peu ou pas qualifiés et leur donne les moyens de se réinsérer dans la vie professionnelle.

Partenariat Athlète Handisport

Arnaud Assoumani est un athlète handisport que Keolis sponsorise depuis son premier titre mondial en 2007. Depuis plusieurs années, ce partenariat permet à Keolis de sensibiliser son personnel à travers des échanges dédiés, des interventions et des sensibilisations.

La Fondation SNCF

Keolis a rejoint la Fondation SNCF en 2016 afin de promouvoir les valeurs du groupe et réaffirmer son ancrage territorial, national et international.

En 2017, Keolis et la Fondation SNCF ont notamment participé aux financements des ONG et associations suivantes :

- « Western Chances » permet, en Australie, à une centaine

de jeunes de Melbourne de bénéficier d'une bourse;

- « Aide et Action », en Inde, permet de venir en aide à des enfants migrants et aux familles dont les enfants souffrent de handicap mental ;
- « Zellidja » promeut l'égalité des chances et la promotion des femmes en France en remettant à 120 jeunes une bourse de voyages.

4 ■ ENGAGEMENT POUR NOS CLIENTS : SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Parce que Keolis est convaincu que la mobilité partagée est une contribution forte pour le développement durable d'un territoire, son premier engagement concerne les clients voyageurs.

4.1. L'Expérience Client

Sous l'impact des mutations du marché du transport public – toujours plus de personnalisation et de flexibilité pour des citoyens acteurs de leur ville – Keolis évolue dans son métier et s'impose comme opérateur-intégrateur de toutes les mobilités du quotidien. Notre ambition, co-construire une mobilité humanisée pour toujours plus de « bien-vivre mobile ». L'Expérience Client, aujourd'hui en pleine évolution, est au centre des préoccupations des autorités organisatrices, auprès desquelles Keolis doit prouver notre excellence.

2016 a été marquée par l'ambition de créer un socle de discours commun et différenciant de l'Expérience Client. Ce programme à la fois concret et collaboratif s'appuie sur trois promesses et des preuves concrètes : Collective Design, Smart Choices et Richer Experience. En 2017, Keolis a enrichi le nombre de preuves faites et déployé les pilotes 2016 dans d'autres réseaux.

4.1.1. Collective Design

Pour concevoir une offre de transport efficace et ainsi favoriser la mobilité des citoyens, Keolis s'attache en amont à observer les individus derrière les flux. Pour cela, Keolis mène des études nationales et locales dénommées Keoscopie sur les habitudes de vie et de déplacements des voyageurs pour mieux comprendre les besoins de chaque voyageur, sur chaque territoire. Cette démarche continue d'observation est un outil pédagogique sur lequel Keolis s'appuie pour mettre en lumière la pertinence de ses recommandations et ainsi faciliter l'adhésion aux changements.

En avril 2017, Keolis a présenté les résultats de de la première étude internationale menée par son observatoire des mobilités digitales au Siège de l'UNESCO à Paris. En effet, Keolis et son partenaire Netexplo ont passé au scanner 13 grandes métropoles mondiales (Abidjan, Boston, Dubaï, Hong Kong, Hyderabad, Londres, Lyon, Melbourne, Montréal, Sao Paulo, Shanghai, Stockholm et Tokyo) et analysé 400 solutions collectées à l'occasion de ce tour du monde, des plus indispensables aux plus disruptives. L'étude a permis de révéler trois attentes majeures que partagent les voyageurs quels que soient leurs spécificités culturelles et territoriales : le temps réel, l'hyperpersonnalisation et le coaching pas-à-pas. Au regard de ces trois attentes universelles, Keolis a pu définir les 10 critères à satisfaire

pour une expérience de mobilité réussie dans la smart city, permettant au Groupe d'accompagner dès aujourd'hui les villes dans une démarche de co-construction de la « smart mobility » de demain.

En complément, les collaborateurs Keolis et le tissu économique ont également un rôle important à jouer en amont de la conception des offres et services. Ces démarches de co-construction sont de plus en plus valorisées et utilisées par les autorités organisatrices elles-mêmes. L'objectif de Keolis est de favoriser la réalisation d'innovations partagées par toutes les parties prenantes. Avec les clients, par le biais de comités, de focus groupes, avec les collaborateurs, via des plateformes interactives pour échanger des idées et via des appels à projets et des partenariats pour toucher les start-up.

4.1.2. Smart Choices

Afin de satisfaire les habitants de chaque territoire, Keolis a développé un savoir-faire unique de conception de l'offre de transport. Celui-ci permet de transformer un réseau de transport pour le rendre à la fois plus efficient et plus attractif pour le client. Cette méthode repose sur l'observation des clients et sur de nombreux outils de diagnostic développés par le Groupe qui permettent une analyse approfondie de l'offre existante et des spécificités du territoire. En 2017, l'accent a surtout été porté sur la complémentarité des offres de transport public et les nouvelles mobilités (covoiturage, auto partage) pour améliorer le maillage du territoire et offrir un transport de bout en bout au client.

Afin de gagner en agilité, Keolis mène une politique active de partenariats avec des start-up françaises et internationales. En s'appuyant sur leur potentiel d'innovation, le Groupe co-développe avec elles des solutions et des nouveaux services de mobilité.

En matière de mobilité collaborative, Keolis a poursuivi en 2017 le développement du covoiturage en partenariat avec la société Instant System. Déjà présent à Bordeaux cette solution de covoiturage dynamique et multimodal complémentaire à l'offre de transport en commun est en cours de déploiement à Bayonne, à Caen, à Dijon, à Lille et à Rennes.

Pour Keolis, le parcours clients ne se limite pas au moment passé par le voyageur dans nos véhicules. Keolis raisonne comme ses clients : de porte à porte. Cette approche inclut par exemple la marche à pied ou l'emprunt d'un vélo en location ou en libre-service. 2017 a été marquée notamment par la mise en place de flottes de vélos à assistance électrique en libre-service à Laval et Orléans, la reprise du service VLS précédemment exploité par Clear Channel à Dijon, le lancement de services de location de vélo à Chaumont, Arras, Sarrebourg...

En 2017, Keolis a poursuivi son action pour favoriser les chemins piétons en intermodalité. Lors d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, une signalétique piétonne permet des déplacements plus fluides et des correspondances simplifiées.

Enfin en 2017, Keolis a été lauréat d'un appel à Projet « Nouvelles Mobilités » du Grand Paris. Avec son nouveau partenaire Flexinéo Cmaubulle, Keolis mène une expérimentation de 6 mois sur une solution d'accompagnement des familles pour les

déplacements scolaires et extra-scolaires.

Tout voyageur a besoin à un moment ou un autre d'assistance pour s'orienter, connaître les horaires, acheter son titre de transport... Une attente à laquelle Keolis répond en offrant et en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de services (à la fois digital et humain) sur l'ensemble des canaux. Parce que le contact est plébiscité par de nombreux voyageurs peu familiers du digital, le Groupe attache une grande importance à la présence de ses équipes comme à la qualité du contact clients de ses conducteurs et de son personnel en station.

En 2017, Keolis est allé encore plus loin avec le déploiement du M-Ticket sur la totalité du réseau d'Orléans. Keolis Orléans est la première filiale à proposer une version complète – pour des réseaux équipés d'une carte billettique – de la solution digitale « Plan Book Ticket ». Celle-ci permet à la fois de planifier son trajet (Plan), acheter ton titre de transport (Book) mais aussi de le valider (Ticket), via une seule application digitale. L'application avait déjà été déployée dans une dizaine de réseaux français dans sa version moins complète.

Conformément à la valeur *we care* de Keolis, la communication externe des filiales Keolis est aussi orientée vers les préoccupations des passagers. En évitant tout jargon spécifique au monde du transport, le réseau est présenté comme le facilitateur de vie et l'accompagnateur de leurs projets et envies. Quels que soient les canaux de communication (publicités, site Internet, applications mobiles, personnel en contact avec la clientèle, dépliants...), la prise de parole de Keolis met en avant la promesse de délivrer à chaque client l'expérience voyageur personnalisée qui répond à ses attentes. Donner envie d'utiliser le réseau et créer de l'attachement sont les clés pour Keolis d'une conquête et d'une fidélisation efficaces. Chaque contact avec le client est l'occasion de créer de nouvelles envies de voyage, de lui proposer de nouveaux services adaptés à ses habitudes et ses besoins.

4.1.3. Richer Experience

Au-delà de l'offre, la certitude de pouvoir compter sur des transports accessibles, fiables, confortables, propres et accueillants est un facteur important de confiance pour le voyageur.

Pour Keolis, la qualité du service a trois vocations :

- fidéliser les voyageurs par la démonstration quotidienne de la considération qui leur est portée
- agir comme partenaire de la Collectivité en respectant les engagements et en améliorant le service
- impulser « l'esprit clients » au cœur de l'entreprise et le goût de progresser.

Pour donner envie à nos clients voyageurs de se déplacer sur nos réseaux, il faut savoir les accompagner, avoir les bons gestes d'accueil, de bienveillance. Une relation clients ne peut être efficace que si elle s'ancre sur une véritable culture clients. C'est pourquoi les filiales du Groupe, à l'image de Lyon, Orléans, Hyderabad ou Melbourne, ont co-construit avec leurs salariés des programmes destinés à développer l'esprit de service chez tous leurs collaborateurs. Un esprit dont les managers sont les premiers ambassadeurs, à la fois en interne vis-à-vis de leurs

équipes, et en externe en allant régulièrement au contact des clients (rencontres avec les voyageurs, opérations « dans la peau des clients »...). Objectif : permettre à chacun de mieux percevoir les attentes des passagers afin de favoriser les décisions qui augmenteront leur satisfaction.

En capitalisant sur la confiance de nos voyageurs et sur nos gestes d'attention clients, Keolis développe toujours plus d'opportunités de contribuer aux temps forts de la ville et à sa dynamisation économique et culturelle. L'objectif est également d'utiliser le temps de trajet et le rendre ludique. Keolis s'attache à accompagner et à promouvoir les actions, projets ou événements des territoires, et les valorise soit par le biais de partenariats ou soit par des campagnes de communication.

4.2. Accessibilité

Quand une Autorité Organisatrice choisit Keolis pour exploiter son réseau de transport collectif, elle lui délègue bien plus que la gestion de véhicules et d'infrastructures. Elle lui confie une mission de service public. Un rôle que Keolis ne conçoit qu'en étant au service de tous les publics et en leur assurant un accès équitable à ses réseaux. Cette ambition, inscrite dans ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale, impose de réinventer le transport pour prendre en compte toutes les situations de fragilité, permanentes ou transitoires, auxquelles chacun peut être un jour confronté.

Pour répondre à ce défi, Keolis fait de l'accessibilité universelle une exigence de chaque instant et un réflexe pour chacun de ses collaborateurs.

Keolis s'engage à sensibiliser son personnel aux enjeux de l'accessibilité et à renforcer en permanence son expertise, notamment grâce à son partenariat avec Handéo qui a lancé son label « Cap' Handéo service de mobilité » fin 2016. L'unique objectif de cette démarche est de permettre à tous de se déplacer chaque jour, facilement et simplement. Keolis Montargis a été le premier réseau urbain à être labellisé en 2017.

La communication et l'information sont deux axes primordiaux pour rendre le transport accessible, surtout dans les périodes perturbées. Keolis a ainsi signé un accord-cadre avec ElioZ, entreprise dont l'activité vise à améliorer la qualité d'intégration du public sourd et malentendant dans la société, en proposant un centre de relais téléphonique composé d'opérateurs expérimentés et qualifiés en langue des signes, transcription en temps réel de la parole et en langage parlé complété. La mise en place d'un tel service est ainsi proposée à Keolis Caen et Bayonne dans le cadre du déploiement de leur politique « accessibilité pour tous ».

Le service PAM75 accessible aux Parisiens à mobilité réduite et exploité par Keolis développe la mobilité connectée. Ces véhicules transportent chaque jour près de 800 voyageurs en situation de handicap.

En 2017, Keolis a signé de nombreuses conventions avec des associations locales. Par exemple, à Caen, pour faciliter les déplacements en périodes perturbées, Keolis a signé un parte-

nariat avec Handuo Tandem. Cette association permet aux utilisateurs de services TPMP de découvrir le réseau de transport public et ainsi favoriser leur autonomie. De même, à Lyon, le service KPMR Rhône confie à Médialys la réalisation des trajets accompagnés sur le réseau urbain TCL. Association de service, Médialys effectue des missions d'accueil, d'information, de médiation et d'accompagnement des usagers sur le réseau des transports publics de l'agglomération Lyonnaise. Également association d'insertion, les agents Médialys bénéficient d'un accompagnement renforcé leur permettant de construire un projet professionnel, de résoudre certaines difficultés sociales, et enfin de franchir les différentes étapes vers l'emploi durable.

À l'international, Keolis poursuit le déploiement d'actions similaires en faveur de l'accessibilité des publics fragiles à travers les nouveaux contrats remportés en 2017 comme à Melbourne ou encore à Montréal. Avec sa filiale Melkior, Keolis propose déjà par exemple en Belgique un service de taxis équipés pour transporter les personnes à mobilité réduite au même tarif que l'offre régulière. À Londres, un réseau d'ambassadeurs facilite le transport des personnes à mobilité réduite. Ils sont chargés de délivrer des informations en temps réel sur l'accessibilité des réseaux ou d'accompagner physiquement les voyageurs dans leurs déplacements.

4.3. La sécurité et la sûreté des voyageurs et des tiers

Dans le cadre des activités du Groupe Keolis, la sécurité des voyageurs et des tiers désigne celle des opérations pour les services de transports de voyageurs et vis-à-vis des tiers. La sûreté désigne elle, la prévention et les mesures prises vis-à-vis des agressions et atteintes aux activités de l'entreprise venant de l'extérieur.

En 2017, plusieurs actions ont ainsi été développées autour des différents modes de transport. Ainsi, pour assurer la sécurité des voyageurs de Londres empruntant le métro de Docklands Light Rail, l'usage d'outil digital d'évaluation des compétences et des connaissances permet d'améliorer le contrôle de la maîtrise des règles de sécurité par les opérateurs sur le terrain ou aux centres opérationnels d'exploitation.

Keolis s'est engagé dans un projet d'innovation financé par la fondation MAIF pour améliorer la sécurité des transports scolaires. Ce projet cherche à appliquer l'approche «Nudge» (« coup de pouce » – primée par le Nobel de l'économie en 2017) et est basée sur l'analyse comportementale. L'objectif est d'augmenter sensiblement le taux de port de la ceinture dans les cars par les collégiens et lycéens.

Keolis a également mis à disposition de ses filiales françaises une panoplie d'outils de prévention. Par exemple, un kit de communication titré « Garantir le transport de nos voyageurs en toute sécurité » a ainsi été déployé en juin 2017. Celui-ci permet de diffuser les bonnes pratiques et les gestes métiers du conducteur à mettre en œuvre, avant, pendant et après la prestation de transport. Plusieurs nouveaux programmes de formation sur le thème de la sécurité, de la sûreté et de la fraude ont été également déployés : un premier traité du management des

risques, un deuxième de la gestion de crise ont été déployés auprès de plus de cent cadres managers de filiales. La formation à la conduite s'est enrichie de deux programmes : la gestion des risques routiers en situation de perte d'adhérence qui se fait sur circuit fermé, et le « car pédagogique » qui forme les conducteurs à la gestion des incendies, l'évacuation d'un véhicule accidenté et à des notions de secourisme à travers des mises en situations concrètes.

En terme de sûreté, la contribution de Keolis se concrétise par la lutte contre la fraude et les incivilités à travers une présence soutenue de ses contrôleurs sur le terrain, le développement de la vidéo-protection, des campagnes de communication ciblées, l'action de ses agents de médiation pour apaiser les tensions, l'accroissement de sa participation aux Points d'Information Mutualisés Multi-Services (PIMMS) ainsi que par les relations étroites entretenues avec les forces de l'ordre et les procureurs de la République au travers notamment de conventions de partenariat.

Keolis met en œuvre différentes mesures de protection portant sur les clients voyageurs, les personnels, les installations sensibles, le matériel roulant, l'information et les moyens de communication.

Ainsi depuis 2015, certains réseaux équipent leurs agents de contrôle de caméras individuelles de sécurité dans le but affiché de les protéger des incivilités et des violences.

De nouvelles caméras frontales équipent les tramways afin de se prémunir contre les accidents et les jets de projectiles : Dijon, Bordeaux, Lille et Orléans.

Contre les incivilités, Keolis mène également des actions de prévention auprès des adolescents et des jeunes au travers d'interventions en milieu scolaire. En 2017, 59 122 scolaires ont ainsi été sensibilisés.

L'égalité Femmes/Hommes est consacrée « grande cause nationale » du quinquennat par le Président de la République. Une des priorités de l'action gouvernementale est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment dans l'espace public.

Dans le cadre du plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, de nombreuses actions sont menées par les filiales du Groupe comme les marches exploratoires, la mise en place de l'arrêt à la demande ou encore des campagnes de sensibilisation à la problématique du harcèlement sexiste. Ainsi, Keolis Bordeaux Métropole a lancé en septembre 2017 une campagne contre le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles. Une campagne de communication externe a été diffusée afin de nommer et de dénoncer les comportements sexistes. Une campagne d'information auprès du personnel a été réalisée en parallèle pour rappeler le cadre légal et mettre en avant les bonnes pratiques à adopter face à ce type de situations. Démarche active et volontariste, ce même type de campagne a été mené à Tours ou encore à Lyon au cours de l'année.

Keolis Lyon est également le premier réseau français de transport urbain à avoir mis en œuvre le principe des marches exploratoires, dès 2015. Les marches exploratoires consistent en la

réalisation d'un diagnostic du risque ou du sentiment d'insécurité sur un trajet donné par des petits groupes de femmes. Ces marches sont réalisées 2 fois par an et ont permis, par exemple, d'améliorer la communication sur le réseau contre le harcèlement sexiste (campagne de sensibilisation, guide contre le harcèlement sexiste), d'aménager certains arrêts et voiries ou, bien encore, de professionnaliser d'avantage les pratiques de prise en charge des victimes.

En 2017, Keolis a renforcé ses actions en lien avec la prévention du terrorisme. Ainsi, les nouveaux directeurs opérationnels, les directeurs d'exploitation ayant en charge la sûreté, les pépinières (jeunes diplômés intégrés à la pépinière Keolis) ainsi que la vingtaine de correspondants IKeS (Institut Keolis de la Sûreté) sont sensibilisés à cette problématique, du devoir d'être vigilant, à l'information des autorités en cas de besoin. Cette sensibilisation menée dans le cadre du plan Vigipirate leur permet notamment d'avoir accès à des fiches fournies par le Secrétariat Général de la Défense Nationale et de la Sécurité.

5 ■ ENGAGEMENT POUR NOS SALARIÉS : SÉCURITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

5.1. La santé et la sécurité au travail

Garantir la sécurité des salariés et des sous-traitants est notre obligation pour toutes les activités du Groupe Keolis.

Il est demandé à chacun des salariés de s'assurer de sa sécurité et de celle de ses collègues dans ses activités. Le déploiement de la politique du Groupe impose que les risques pour les équipes soient clairement identifiés avant tout et que les mesures de réduction soient strictement appliquées. Cette approche garantit la prévention des accidents. Elle permet de décliner et adapter les mesures de protection collectives ou individuelles. La vision du Groupe reste celle du « Zéro accident » qui guide au quotidien les actions et l'implication de toute la chaîne hiérarchique afin de s'en rapprocher le plus possible.

Le déploiement de la démarche d'harmonisation des pratiques de management de la maintenance appelé « KHIM » participe complètement à l'objectif de sécurité de Keolis. Dans cette démarche les équipes se doivent d'appliquer les règles de sécurité indispensables avant d'intervenir sur un bus à Perth, un tramway à Manchester, l'alimentation électrique du métro de Lille, ou un aiguillage du réseau de train de Boston. La méthode instaure le « point 5mn de sécurité » visant à rappeler les règles à appliquer ou à faire part de situation rencontrées qui auraient pu conduire à un accident.

En 2017, une enquête a été menée sur un périmètre de filiales couvrant plus de 70% des situations d'accidents du travail survenus en France. Cette enquête a porté sur l'analyse des causes et circonstances, sur les conséquences des situations d'accident et enfin sur l'organisation et le management associé. Elle a permis d'identifier que près de 84% des accidents survenaient dans les activités d'exploitation et de contrôle/fraude. Cette enquête a conduit à expérimenter un programme robuste de

développement de la culture sécurité qui pourra être étendu à d'autres filiales en 2018 et 2019. Il vise à impliquer les lignes managériales et les salariés afin de réduire le nombre d'accidents en leur faisant prendre conscience de la vigilance à avoir et des mesures de protections indispensables à respecter.

Une autre action importante a porté sur une approche structurée pour couvrir le risque de somnolence dans les activités de conduite. Ses principes et processus ont été validés sur des réseaux comme Dijon et Nîmes avant d'être déployée plus largement en France et à l'International. Elle adresse l'ensemble des mesures pouvant être utilisées comme par exemple l'hygiène de vie ou les temps de repos à garantir dans l'organisation des services.

Keolis a signé la Charte « sécurité des salariés sur la route » avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Travail. Ainsi, Keolis

s'engage, au côté de la SNCF et de nombreuses autres entreprises, à poursuivre le travail engagé sur la prévention et réduction des accidents routiers des salariés (trajet domicile-travail et conduite dans le cadre du travail pour les conducteurs notamment).

La Charte s'articule autour de 7 axes :

- Interdiction ou limitation au cas d'urgence du téléphone au volant
- Sobriété sur la route
- Port de la ceinture de sécurité
- Respect des limitations de vitesses autorisées
- Intégration des repos dans le calcul des temps de trajet
- Favoriser la formation à la sécurité routière
- Encourager les conducteurs des deux roues à mieux s'équiper

Code article	Thèmes	Données 2017	Données 2016	Indicateur
II-1-d-1	– les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	46,06 Keolis S.A. 0,00	44,21 Keolis S.A. 2,86	Taux de Fréquence des accidents du travail
		4,49 Keolis S.A. 0,04	4,29 Keolis S.A. 0,07	Taux de Gravité des accidents du travail

5.2. Diversité et inclusion

Depuis 2016, la mise en place de programmes Diversité & Inclusion est intégrée au projet d'entreprise du Groupe, appelé KeoLife. Ce dernier constitue un cadre commun à toutes les filiales pour le déploiement de projets spécifiques. Keolis veille ainsi à ce que ses filiales partagent les engagements du Groupe en matière de Diversité et d'Inclusion et les soutient pour garantir l'égalité entre tous les collaborateurs, où qu'ils se trouvent.

Dans le cadre de cet accompagnement, un outil d'autodiagnostic est mis à la disposition des filiales afin de leur permettre d'évaluer leur niveau de performance en matière de Diversité et d'Inclusion.

Des objectifs repères ont également été définis pour aider les filiales à construire des plans d'actions leur permettant de progresser et d'inscrire leurs actions dans une démarche d'amélioration continue (respect de la réglementation, définition d'objectifs et d'indicateurs, actions visant à favoriser la diversité, rayonnement de la démarche...).

L'atteinte du niveau de performance le plus élevé du référentiel KeoLife consiste en l'obtention d'une certification en matière d'Égalité Professionnelle Femmes-Hommes et/ou Diversité, délivrée par un cabinet d'audit externe.

5.3. Egalité Professionnelle Femmes/Hommes

Code article	Thèmes	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-1-a-1	– l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;	19,8 % Groupe 22,2 % France 40,3 % Keolis S.A. 16,8 % International 12,4 % Suède 16,8 % Australie 24,5 % Etats-Unis 13,5 % Belgique 16,8 % Danemark 15,7 % Pays Bas 16,5 % Royaume-Uni 26,7 % Canada 19,8 % Allemagne 10,2 % Inde 30,3 % Norvège 50,0 % Emirats Arabes Unis	-	Part de femmes dans l'effectif total par pays
		35,9% Keolis S.A. 36,4 %	-	Part des femmes cadres dans l'effectif total de cadres (France)
		International 24,3 %	-	Part des femmes managers dans l'effectif total de managers
		17,5 % France 19,5 % International 14,8 %	-	Part des femmes dans l'effectif total de salariés roulants/ conducteurs

Le Groupe Keolis mène depuis plus de 10 ans, des actions en matière d'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes.

Les quatre grands objectifs de Keolis en matière d'Egalité Professionnelle F/H sont les suivants :

- 1. Atteindre la mixité des effectifs dans toutes les filières métiers
- 2. Garantir un meilleur accès des femmes aux postes à responsabilités
- 3. Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de l'Egalité Professionnelle F/H et à l'inclusion
- 4. Veiller au respect de l'égalité salariale « à travail égal, salaire égal »

En 2016, Keolis est devenu le premier groupe de transport de voyageurs à obtenir le Gender European Equality and International Standard (GEEIS), qui récompense les sociétés qui entreprennent des actions en faveur de l'égalité des genres. Keolis est également détenteur, via ses filiales, du Label Egalité F/H délivré par l'AFNOR depuis 2009.

18 filiales de Keolis ont, à ce jour, obtenu le GEEIS et/ou le Label Egalité F/H. Ainsi, 33% des collaborateurs du Groupe sont couverts par une certification Egalité Professionnelle F/H.

Parmi les filiales labellisées, Keolis Downer Victoria (Melbourne) s'est particulièrement distingué pour son projet « Driven Women ». Depuis 2013, la filiale australienne a développé un programme afin d'attirer plus de candidatures féminines sur les

postes de conduite : campagne de recrutement, journées « portes ouvertes », revue des processus de ressources humaines, partenariats avec des agences spécialisées... Depuis le lancement du projet, le nombre de femmes travaillant au sein de Keolis Downer a augmenté de 67%. Keolis Downer compte désormais 20% de femmes au sein de la filiale.

En 2017, Keolis Hyderabad est devenue la 1ère entreprise indienne à obtenir le GEEIS. Pour l'obtenir, l'entreprise a mis en œuvre de nombreuses actions visant à accroître le pourcentage de femmes dans sa filiale. Elle a, par exemple, réalisé et diffusé un film mettant en avant la possibilité d'équilibrer vie privée et vie professionnelle en travaillant au sein de l'entreprise. Un partenariat avec la police a également été conclu pour sécuriser les trajets domicile-travail des collaboratrices de la filiale.

Les collaborateurs de Keolis ont l'opportunité d'agir concrètement en faveur de l'égalité, quel que soit leur métier, en adhérant à l'un des réseaux internes pour l'égalité et la diversité (Keolis Pluriel en France, WoW- Women on Workforce en Inde, WIN aux Etats-Unis).

Keolis Pluriel est une ambassade du réseau SNCF au Féminin, qui compte 6 300 membres en France et qui constitue l'un des réseaux internes les plus importants en volume d'adhésion et en budget sur le territoire français.

Le réseau WIN (Women Initiative Network) de Keolis Commuter Services (Boston) vise à promouvoir la féminisation, de la composition des équipes de la filiale aux entreprises fournisseurs. Il favorise l'entraide entre membres et le mentorat. Il a également

pour ambition d'attirer plus de femmes dans le secteur d'activité des transports via le soutien de l'entreprenariat féminin.

Keolis veille à garantir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes au sein de l'ensemble de l'organisation.

En France, des grilles conventionnelles sont appliquées dans l'ensemble des filiales prévenant tout risque d'inégalité entre les titulaires d'une même fonction. Pour les salariés non concernés par les grilles conventionnelles (exclusivement les fonctions de niveau Cadre), des études sont réalisées régulièrement afin de mesurer les écarts de rémunération entre hommes et femmes. La dernière étude, réalisée début 2016, avec equal pacE, évalue l'écart de rémunération ajusté à -4,2 % entre les femmes et les hommes.

Dans les filiales internationales, un système de veille sur la rémunération des managers va être mis en place.

En conformité avec ses obligations réglementaires, ses convictions et engagements, le Groupe a décidé, en 2017, de faire entrer plus de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés de droit français sous statut SA ou SAS contrôlées par Keolis S.A..

L'entreprise fait également rayonner son engagement pour l'égalité Professionnelle F/H à l'extérieur de l'entreprise.

Keolis est membre fondateur du groupe d'échange et de réflexion sur l'égalité professionnelle F/H Arborus.

Le Groupe a participé pour la 2ème année consécutive au Women's Forum Global Meeting. Le Président du Directoire Jean-Pierre Farandou a contribué à un atelier de réflexion sur l'organisation inclusive du futur. Laurent Kocher, Directeur Exécutif Groupe Marketing, Innovation & Services ainsi que Benjamin Cardoso, Directeur de LeCab ont témoigné de leur expertise lors d'interventions. Enfin, 7 collaboratrices ont également profité des différents ateliers proposés sur 2 journées.

Comme expliqué dans la partie précédente illustrant l'engagement en faveur des voyageurs, Keolis a continué, en 2017, à mener des actions en faveur des femmes clientes des transports.

5.4. Emploi de personnes handicapées

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-1-f-2	– les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	1 470 dont 5 Keolis S.A. =>> exprimés en nombre de salariés	1 422,79 dont 5,08 Keolis S.A. =>> exprimés en unités bénéficiaires	Nombre total de travailleurs handicapés

Keolis veille à ce que l'ensemble de ses filiales opérationnelles Françaises et Internationales soient conformes à la législation locale en matière de handicap. De nombreuses filiales, très ancrées dans leurs territoires mènent activement des actions volontaristes de sensibilisation et d'insertion afin de lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion.

Keolis Rennes est la première entreprise de transport public à avoir signé une convention avec l'AGEFIPH, association française ayant, entre autres, pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.

Keolis travaille également sur l'accompagnement de ces travailleurs handicapés dans l'adaptation au poste de travail et leur intégration au collectif de travail.

En 2017, par le biais de son partenariat avec Arnaud Assoumani, Keolis a sensibilisé sa population RH sur l'esprit d'entreprise, le handicap et la performance lors d'un séminaire dédié à la filière Ressources Humaines du Groupe. Cette sensibilisation a aussi été déployée au sein de la filiale Keolis Caen lors de son séminaire d'entreprise. Parallèlement, 302 collaborateurs ont bénéficié d'une sensibilisation au handicap lors de sessions de

formation organisées en 2017.

Ces actions de sensibilisation vont être multipliées et relayées par le biais d'outils digitaux mis à disposition de nos filiales opérationnelles.

Keolis souhaite lancer, en 2018, une action de sensibilisation pour favoriser les déclarations et accompagner les personnes qui pourraient être reconnues en tant que travailleurs handicapés.

En tant qu'opérateur de transport, Keolis joue également un rôle majeur pour l'accès des personnes handicapées à la mobilité. Le Groupe Keolis est le premier transporteur de personnes à mobilité réduite en France. Les résultats 2017 sont présentés dans la partie précédente concernant l'engagement en faveur des voyageurs.

5.5. Lutte contre les discriminations

Le Groupe s'engage à favoriser l'embauche de jeunes, de seniors confirmés ou en reconversion, de demandeurs d'emplois, de travailleurs handicapés, de personnes de nationalité et d'origine diverses. Depuis plusieurs années, Keolis développe des partenariats essentiels avec des organismes tels que le réseau Cap Emploi, Pôle Emploi et les missions locales pour

intégrer des personnes accédant moins facilement à l'emploi. Aussi, dans l'optique d'offrir de nouvelles opportunités aux plus de 50 ans et aux personnes en reconversion, Keolis collabore avec des cellules régionales spécialisées dans le reclassement des salariés en parcours de reconversion, le ministère de la Défense ou encore la Police Nationale.

Keolis S.A. sensibilise ses cadres, dès leur entrée dans l'organisation, via le parcours d'intégration WelKome, puis tout au long de leur carrière, sur les engagements du Groupe en matière d'égalité et de diversité et sur leur déclinaison concrète dans leur quotidien de travail.

5.6. Autres informations sociales

Code article	Thèmes	Données 2017			Données 2016			Indicateur
I-1-a-1	– l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;	61 012 dont 1 553 Keolis S.A.			56 740 dont 1 558 Keolis S.A.			Nombre de salariés inscrits au 31 décembre
		34 648 France Dont 1 553 Keolis S.A. 6 201 Suède 4 642 Australie 4 325 Etats-Unis 3 214 Belgique 1 553 Danemark 2 167 Pays-Bas 1 978 Royaume-Uni 879 Canada 621 Allemagne 658 Inde 122 Norvège - Chine 4 Emirats Arabes Unis			33 390 France dont 1 558 Keolis S.A. 6 431 Suède 4 128 Etats-Unis 3 908 Belgique 2 534 Australie 1 492 Danemark 1 721 Pays-Bas 1 182 Royaume-Uni 837 Canada 441 Allemagne 511 Inde 127 Norvège 31 Chine 7 Emirats Arabes Unis			Nombre total de salariés figurant à l'effectif réel par pays
		Groupe 1 868 (3 %) 4 289 (7 %) 5 856 (10 %) 6 694 (11 %) 7 825 (13 %) 8 779 (15 %) 9 651 (16 %) 8 653 (15 %) 4 059 (7 %) 1 780 (3 %)	Keolis S.A. 87 (6%) 214 (14 %) 252 (16 %) 243 (16 %) 241 (16 %) 208 (13 %) 161 (10 %) 109 (7 %) 34 (2 %) 4 (0 %)	< ou = 25 ans De 26 à 30 ans De 31 à 35 ans De 36 à 40 ans De 41 à 45 ans De 46 à 50 ans De 51 à 55 ans De 56 à 60 ans De 61 à 65 ans Plus de 65 ans	Groupe 1 824 (3 %) 4 157 (7 %) 5 537 (10 %) 6 150 (11 %) 7 629 (13 %) 8 440 (15 %) 9 404 (17 %) 8 229 (15 %) 3 737 (7 %) 1 633 (3 %)	Keolis S.A. 81 (5 %) 229 (15 %) 248 (16 %) 239 (15 %) 207 (13 %) 248 (16 %) 148 (9 %) 125 (8 %) 28 (2 %) 5 (0 %)	< ou = 25 ans De 26 à 30 ans De 31 à 35 ans De 36 à 40 ans De 41 à 45 ans De 46 à 50 ans De 51 à 55 ans De 56 à 60 ans De 61 à 65 ans Plus de 65 ans	Nombre de salariés par tranche d'âge
		19,8 % Keolis SA 40,3 %			19,9 % Keolis S.A. 39,7 %			% des femmes dans l'effectif total
I-1-a-2	– les embauches et les licenciements ;	11 888 dont 5 927 France dont 261 Keolis S.A.			10 487 dont 6 235 France dont 314 Keolis S.A.			Nombre total d'entrées
		10 178 dont 6 033 France dont 281 Keolis S.A.			5 768 ==> hors fin de CDD dont 3 187 France dont 175 Keolis S.A.			Nombre total de sorties
		1 503 dont 820 France dont 16 Keolis S.A.			1 240 dont 769 France dont 15 Keolis S.A.			Nombre total de licenciements
		2 740 dont 1 005 France dont 83 Keolis S.A.			-			Nombre total de démissions
I-1-a-3	– les rémunérations et leur évolution ;	3 052,1			2 913,4			Masse salariale en millions d'euros
		+4,76%			+ 3,29 %			% d'évolution de la masse salariale
		138,7			92,8			Évolution de la masse salariale en millions d'euros

Le périmètre du nombre de sorties pris en compte a été modifié en 2017, incluant les sorties pour fin de CDD. A titre de comparaison avec la donnée publiée en 2016, le nombre de sorties hors fin de CDD pour 2017 est de 6 617 pour le Groupe, dont 3 415 pour la France et 223 pour Keolis SA.

5.7. L'organisation du travail

Code article	Thèmes	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-1-b-1	– l'organisation du temps de travail ;	16,7 % Keolis S.A. 2,5 %	18,6 % Keolis S.A. 2,7 %	Part des salariés à temps partiel
		67,9 % Keolis S.A. 0%	67,6 % Keolis S.A. 0 %	Part des salariés roulants/ conducteurs
II-1-b-1	– l'absentéisme ;	6,03 % Keolis S.A. 1,59 %	5,88 % Keolis S.A. 1,34 %	Taux d'absentéisme pour maladie

L'absentéisme est un enjeu suivi localement par chaque filiale du Groupe Keolis. En complément des plans d'actions locaux, le Groupe Keolis a défini, au travers de son projet d'entreprise, des axes de progrès communs pour maîtriser durablement les taux d'absentéisme et garantir le bien-être des salariés. C'est ainsi qu'un effort particulier a été fait pour mieux définir les rôles et responsabilités des managers de proximité, développer leurs compétences et intégrer dans leurs missions un suivi régulier de l'absentéisme.

5.8. L'organisation du dialogue social

Chacune des filiales du Groupe dispose d'instances représentatives des salariés conformément aux législations locales en vigueur. L'organisation, les prérogatives et les obligations vis-à-vis de ces instances varient largement d'un pays à un autre, en fonction des réglementations nationales applicables.

En France, la Direction de chaque filiale préside les instances et peut négocier des accords d'entreprise avec les Délégués Syndicaux de la filiale. Toutes les filiales, de plus de 50 salariés, sont dotées d'un Comité d'Entreprise (CE) et sont couvertes par des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Keolis veille à ce que toutes les filiales disposent des outils nécessaires pour faire fonctionner au mieux ses instances représentatives. Il intervient également sur des sujets pouvant avoir des impacts au niveau des Branches professionnelles Transport Routier et Transport Urbain et assure une veille juridique via des réunions régulières et une Lettre Sociale bimestrielle.

Le Groupe Keolis dispose d'un accord sur le fonctionnement d'un Comité de Groupe Européen. Ce Comité regroupe des représentants du personnel de différents pays européens dans lesquels le Groupe Keolis est présent (nombre de représentants syndicaux en fonction de l'effectif par pays). Le Comité de Groupe Européen se réunit 2 fois par an et rassemble actuellement 15 membres de 6 nationalités différentes. Sur la base d'un ordre du jour défini conjointement, les débats concernent prioritairement l'actualité économique et financière du groupe, ses orientations stratégiques et également d'autres thèmes comme la sécurité ou la Responsabilité Sociétale.

Hors journées de formation (2 jours en 2017) et réunions préparatoires, les frais de fonctionnement du Comité de Groupe Européen de Keolis s'élèvent à 152 000 euros pour 2017.

Au-delà des instances nationales et européennes, Keolis souhaite mettre en place une enquête au niveau Groupe sur l'engagement des salariés, qui sera déployée à partir de 2018 en France, et 2019 à l'International.

Code article	Thèmes	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-1-c-1	– l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	0,33	-	Taux de conflictualité

5.9. La formation

Le Groupe Keolis conçoit la formation comme un outil au service du développement de ses collaborateurs à chacune des étapes de leur parcours professionnel. En 2017, 3,60% de la masse salariale ont été investis dans la formation soit plus de 3 fois l'obligation légale française.

Keolis s'attache à développer les compétences de chacun de ses collaborateurs en fonction de leur domaine d'activités pour accompagner leur progression de carrière, faciliter la mobilité interne et la maîtrise de compétences clés pour la croissance du Groupe. Son offre de formation est construite selon une logique de parcours métier et s'adresse à tous les collaborateurs cadres et non cadres. Par exemple, en 2017, plusieurs nouveaux programmes sur le thème de la sécurité, la sûreté et la fraude ont été déployés (voir § précédent, « la sécurité et la sûreté des voyageurs et des tiers »). Le déploiement du module de formation sur la prévention de corruption s'est également poursuivi en 2017 (voir précédemment le § «le programme Konformité »).

Keolis a poursuivi, par ailleurs, le développement de ses parcours Pépinières destinés à intégrer et former les futurs jeunes managers dans différentes filières (exploitation, marketing, ferroviaire, maintenance) en créant une nouvelle pépinière sûreté et fraude. Ces parcours, qui s'étalent sur un an, incluent des enseignements pratiques sur le transport et des périodes d'immersion en filiales leur permettant d'appréhender les métiers et les domaines d'activités couverts par l'entreprise. En 2017, Keolis a intégré 30 « pépins ».

Keolis accélère le renforcement de la culture d'entreprise, le développement d'un socle commun de savoir-faire dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent et l'accompagnement de l'implantation du Groupe sur de nouveaux marchés.

Par ailleurs, afin d'accompagner la stratégie de transformation digitale, le Groupe Keolis a lancé fin 2017 un vaste programme de formation d'acculturation au digital qui s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. C'est la première fois qu'un tel programme touchant l'ensemble des collaborateurs est déployé dans une société de transport. L'ambition pour 2018 est que 20% des collaborateurs aient obtenu leur passeport numérique.

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-1-e-2	– le nombre total d'heures de formation ;	1 217 285 dont 38 778 Keolis S.A.	1 021 132* dont 35 940 Keolis S.A.	Nombre total d'heures de formation
		32 988 dont 950 Keolis S.A.	34 118 dont 998 Keolis S.A.	Nombre total de salariés ayant bénéficié d'une formation
		1 002	-	Nombre total de cadres ayant bénéficié d'une formation (France)
		International 276	-	Nombre total de managers ayant bénéficié d'une formation
		3,60%	-	Part de la masse salariale consacrée à la formation

L'augmentation du nombre d'heures de formation en 2017 est notamment liée à la fiabilisation du process de remontée des données internationales (Hors Suède). En effet, le nombre d'heures de formation sur ce périmètre augmente de 50% et représente 52% des heures de formation suivies par les salariés du Groupe.

L'offre de formation est développée en partenariat avec l'Institut de formation de Keolis. Différents modules de formation sont intégrés au catalogue de formation Keolis pour répondre aux besoins spécifiques des filiales du Groupe en matière d'environnement. Les problématiques environnementales sont également intégrées dans le parcours de formation obligatoire des conducteurs du Groupe et dans le parcours d'intégration Welcome à destination des cadres de Keolis S.A.

En 2017, l'Institut Keolis a formé 1645 stagiaires pour un équivalent de 13046 heures sur des sujets HSE.

En complément, pour faire la promotion des démarches environnementales, il existe différents canaux de communication interne : newsletters, Intranet et plateforme d'échange collaborative, ou encore la KeoLife Week, moment de partage entre les filiales mettant en avant des actions concrètes.

6 ■ ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT : ÉNERGIE, DÉCHETS ET EAU

En tant qu'opérateur de transport public, Keolis est pleinement conscient de sa contribution à la préservation de l'environnement et se doit d'être exemplaire. Parce que le transport public est par définition une alternative plus respectueuse de l'environnement que les véhicules particuliers, la maîtrise des impacts environnementaux de ses activités a été placée comme un engagement fort de la stratégie de Responsabilité Sociétale du Groupe.

La démarche environnement du Groupe, basée en grande partie sur le retour d'expérience de ses filiales, est certifiée ISO14001 depuis maintenant trois ans. En 2017, ce certificat intègre 17 filiales du Groupe.

Cette certification groupée a impulsé une véritable dynamique autour des trois engagements repris dans la politique environnementale du Groupe : améliorer son efficacité énergétique, augmenter le taux de valorisation de ses déchets et maîtriser ses consommations d'eau.

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-2-a-1	– l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;	21 673	18 693	Nombre de salariés couverts par une certification ISO 14001
		35,52%	32,9 %	Part des salariés couverts par une certification ISO 14001

Keolis met à jour sa cartographie des risques en lien avec la Responsabilité Sociétale. Cet exercice est l'occasion de requalifier la notion de risque environnemental et ainsi évaluer sa criticité au regard des activités du Groupe.

Le gaspillage alimentaire, les nuisances sonores ou encore la protection de la biodiversité ne sont pas des enjeux environnementaux significatifs pour le Groupe. Le cas échéant, ces thématiques peuvent être traitées au niveau local, en fonction du contexte (réglementation applicable, plaintes de riverains, présence d'un restaurant d'entreprise sur le site, espèce protégée à proximité...).

L'activité du Groupe n'entraîne pas de consommation majeure de matières premières et n'a pas d'impact significatif sur l'utilisation des sols. Ces thématiques ne constituent donc pas non plus des enjeux environnementaux majeurs pour le Groupe.

6.1. Efficacité énergétique

La consommation d'énergie constitue le principal impact environnemental de nos activités. L'amélioration de l'efficacité énergétique fait d'ailleurs partie des objectifs de la politique Environnement du Groupe Keolis.

Pour accompagner la transition énergétique, Keolis s'appuie essentiellement sur trois leviers :

- Amélioration comportementale

L'éco-conduite est un levier fort pour la réduction de la consommation de carburants dans les véhicules. Ainsi, des modules de formation sur simulateurs sensibilisent les conducteurs de bus, cars et tramways aux bénéfices de l'éco-conduite.

La souplesse de la conduite induite améliore le confort des clients et permet des gains de consommation sans impact sur la vitesse commerciale. Dans ce but, Keolis a référencé une gamme de produits adaptée aux bus et cars appelée « Konfort » permettant de visualiser l'impact de la conduite sur la consommation par la mesure des accélérations et des freinages. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 4190 véhicules qui sont équipés d'un système d'aide à l'éco-conduite (Konfort et assimilés).

- Mesure et maîtrise de l'efficacité énergétique du patrimoine confié

La démarche environnementale du Groupe intègre à minima le suivi et la maîtrise de la consommation d'énergie des bâtiments et de traction des véhicules commerciaux.

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-2-c-3	– la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	294 251	283 389*	Consommation d'énergie de traction des flottes commerciales (hors ferroviaire) en TEP
		54 470	51 936	Consommation d'énergie de traction commerciale ferroviaire en TEP
		23 398	22 089*	Consommation d'énergie des sites en TEP
		372 119	357 414*	Consommation totale d'énergie en TEP

L'augmentation de la consommation d'énergie de traction totale est proportionnelle à l'augmentation des kilomètres associés.

L'augmentation de 10% de la consommation d'électricité des sites explique la variation de la consommation d'énergie des sites. Celle-ci est induite par des variations structurelles intervenues dans quatre filiales majeures du Groupe (nouveaux ateliers de maintenance, mise en exploitation de nouveaux marchés) et masque les effets positifs des bonnes pratiques mises en place dans les autres filiales du Groupe (meilleure gestion des ressources, sensibilisation du personnel...).

Au total, en 2017, la consommation d'énergie du Groupe représentent 5 kWh / kilomètre parcouru.

Les données d'énergie de traction (hors ferroviaire) 2016 ont été modifiées significativement par rapport à la précédente publication. En effet, la mise en place de nouveaux contrôles de cohérence a permis de fiabiliser les données consolidées en mettant notamment à jour des données de Keolis Transit America (Etats-Unis).

■ **Accompagnement des Autorités Organisatrices de Mobilité dans leur démarche d'amélioration des performances environnementales de leur flotte et/ou rénovation de bâtiments**

Keolis déploie sa démarche d'accompagnement sur mesure en trois temps, en tenant compte des évolutions légales en cours et en accord avec sa culture de la sécurité. Ainsi, Keolis analyse et conçoit un service le plus adapté en lien avec l'offre existante et avec les contraintes liées à chaque contrat, déploie son offre en accompagnant l'Autorité Organisatrice et les voyageurs puis, capitalise afin de partager son expérience avec d'autres donneurs d'ordre et d'améliorer le service.

Keolis s'est ainsi investi depuis de nombreuses années dans une palette de solutions destinées à réduire les impacts environnementaux de ses activités en étant bien souvent précurseur. Les solutions mises en œuvre sont adaptées au contexte local et au parc à traiter : énergies alternatives, filtres à particules, systèmes de récupération ou d'économies d'énergie.

Dans ce domaine, Keolis est particulièrement actif, utilisant toute la gamme des énergies alternatives, tels que les biocarburants, l'éthanol, des produits de la filière gaz et l'énergie électrique. En 2017, Keolis exploite près de 3 600 véhicules alternatifs au gazole et à l'essence, répartis comme suit : 827 Biodiesel, 143 Bioéthanol, 517 Biogaz, 216 Diester, 1 217 GNV (dont au moins 428 contiennent une fraction de biogaz), 242 Electrique (dont 130 trolley bus à Lyon), 31 GPL et 363 Hybrides.

Keolis poursuit ses actions dans ce domaine par une veille technologique active avec les constructeurs et les fournisseurs d'équipements afin d'identifier et éventuellement mettre au point les solutions pouvant optimiser les performances environnementales du parc de véhicules.

A Châlons-en-Champagne, l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) a opté pour le Diester incorporé à hauteur de 30% dans le gazole de ses bus et sa navette fluviale. En optant pour ce biocarburant, la communauté d'agglomération a divisé par deux ses émissions de gaz à effet de serre et soutient l'économie locale : les producteurs de colza y trouvent un débouché pour leur culture, et les éleveurs peuvent alimenter leurs bêtes avec le tourteau de colza. Pour aller encore plus loin, Keolis teste actuellement pour le compte de l'AOM un bus hybride qui associe Diester et motorisation électrique. Conçu par Iveco, et testé sur la ligne 1 du réseau, ce bus hybride de 12 mètres de long recharge ses batteries au freinage. Sa propulsion électrique permet au bus Urbanway de rouler jusqu'à 19 km/h, sans émissions.

Concernant les bâtiments, ils consomment bien moins d'énergie que les véhicules exploités. Pour autant, Keolis met en œuvre des actions visant à optimiser les différents postes consommateurs d'énergie : chauffage, climatisation, production d'eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires (ventilation, pompes), mais également machines-outils, compresseurs d'air.

6.2. Réduire les impacts sur le climat

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des activités du Groupe sont directement liées aux consommations d'énergie des véhicules commerciaux, premier poste d'émissions significatif, ainsi qu'à la consommation d'énergie liée aux bâtiments (chauffage, éclairage). Les facteurs d'émissions utilisés sont principalement issus de la base carbone française et de l'Agence Internationale de l'Energie. Les facteurs détaillés sont disponibles sur demande à communication@keolis.com.

Les démarches d'évaluation et de réduction des émissions de GES sont en grande majorité mises en place au niveau des filiales, de manière volontaire ou réglementaire. En effet, les plans d'action de réduction doivent être établis et évalués localement, notamment en raison de la multiplicité des contrats et des types de réseaux exploités.

Les actions visant à réduire les émissions de GES sont à estimer et évaluer par un indicateur incluant la notion de voyage ou de voyageur (émissions de GES/voyage, /voyageur.km). En effet, le bilan des émissions de GES de l'offre de transport en commun doit être compris dans un territoire. Ainsi, le report modal des modes individuels vers les transports en commun est pris en compte. Cela permet de démontrer que les transports en commun constituent une solution à la diminution des émissions globales de GES.

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-2-d-1	– les rejets de gaz à effet de serre ;	929 547	888 056*	Emissions de GES de la traction commerciale (hors ferroviaire) en tonnes CO ₂ e
		212 614	203 963	Emissions de GES de la traction commerciale ferroviaire en tonnes CO ₂ e
		74 946	66 128*	Emissions de GES des sites en tonnes CO ₂ e
		1 217 107	1 158 147*	Emissions de GES totales

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre relatives à la traction est proportionnelle à l'augmentation des kilomètres associée.

Concernant l'évolution des émissions de GES des sites, cela s'explique principalement par l'évolution de la consommation d'électricité des sites à l'international. En effet, le mix électrique des pays concernés est très carboné.

Au total, en 2017, les émissions de GES du Groupe représentent 1 412 g CO₂e / km parcouru.

L'adaptation au changement climatique ne constitue pas directement un enjeu majeur pour le Groupe Keolis. En effet, en tant qu'acteur du transport public de voyageurs, le Groupe peut être force de proposition au service des politiques publiques mais n'est pas directement décideur des investissements et autres orientations prises par les Autorités Organisatrices de Mobilité.

Cependant, Keolis est présent dans des pays devant déjà faire face aux conséquences du changement climatique. Keolis capitalise sur ses retours d'expériences et met en place des procédures de gestion des situations d'urgence.

Ceux-ci sont mis à disposition des filiales du Groupe. Ainsi, les inondations importantes de 2016 ont permis de formaliser un retour d'expérience ensuite partagé auprès de l'ensemble des filiales du Groupe. Les trois filiales opérationnelles australiennes ont mis en place un stockage d'eau de pluie très important afin de pouvoir faire face à des épisodes de sécheresse extrême.

De même, Keolis Commuter Services à Boston a mis en place un « snow plan » permettant d'anticiper les épisodes de tempêtes de neige en fonction de leur intensité.

6.3. La gestion des déchets

La politique Environnement du Groupe comprend, parmi ses trois objectifs spécifiques, un objectif visant à l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

A cet effet, la Direction Hygiène Sécurité Environnement met à disposition des filiales du Groupe des outils spécifiques leur permettant d'améliorer la gestion de leurs déchets.

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-2-b-2	– les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5 713	4 464*	Tonnes de déchets dangereux produits
		2 950	2 070	Dont les tonnes de boues hydrocarburées
		7 684	7 927*	Tonnes de déchets non dangereux produits
		71%	70%*	Part des déchets dangereux valorisés
		60%	52%*	Part des déchets non dangereux valorisés

Les taux de valorisation des déchets s'améliorent grâce aux actions mises en place au sein de plusieurs filiales, notamment Nottingham Trams au Royaume Uni et Keolis Commuter Services à Boston. Cette dernière a déployé un « zero-sort recycling program » dans 16 entités, leur permettant d'augmenter de plus de 100% leur taux de valorisation local, pour les déchets non dangereux et les déchets dangereux.

6.4. La consommation d'eau

La maîtrise de sa consommation d'eau constitue un des trois objectifs spécifiques de la politique Environnement du Groupe.

Au niveau local, les filiales du Groupe consomment de l'eau potable mais également de l'eau recyclée et/ ou de l'eau de pluie pour le lavage des véhicules. Ainsi, en 2017, 93 sites sont équipés d'un système de recyclage des eaux de lavage des véhicules et 59 d'un système de récupération d'eau de pluie.

Certaines filiales du Groupe Keolis sont implantées dans des pays à stress hydrique que sont l'Australie et la Belgique (selon « World Resources Institute »).

Code article	Thème	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-2-c-1	– la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	1 083 282	719 684*	Volume d'eau achetée en m ³
		13%	13%	Part de la consommation d'eau dans des zones à stress hydrique

L'augmentation de la consommation d'eau est engendrée par l'intégration des consommations liées à l'entretien des voies (notamment arrosage des plateformes tramway) dans le périmètre de consolidation. Ce poste de consommation d'eau représente 35% de la consommation totale du Groupe en 2017.

A périmètre constant, la consommation d'eau diminue de 2% entre 2016 et 2017, principalement grâce à la détection de fuites entre 2016 et 2017 mais également grâce à la mise en place de bonnes pratiques (Procédure de nettoyage des véhicules revue par Autocars Planche, actions de sensibilisation mises en place par Keolis Côte d'Azur...).

Les données de consommation d'eau 2016 ont été modifiées significativement par rapport à la précédente publication. En effet, les contrôles de cohérence mis en place ont permis de mettre à jour le périmètre de données prises en compte, notamment extraire la consommation d'eau issue de la récupération des eaux de pluie de la filiale de Gold Coast en Australie ainsi que la consommation liée à l'entretien des voies tramway de Keolis Angers.

7 ■ ENGAGEMENT POUR LES TERRITOIRES : SOLIDARITÉ, ÉDUCTION ET CULTURE

Keolis a intégré un projet « Acteur de la vie locale » dans son projet d'entreprise.

Celui-ci a pour vocation d'harmoniser les pratiques en permettant à chaque filiale de construire sa propre stratégie de partenariat, opposable et argumentée. Les grandes lignes directrices de ces stratégies sont partagées par le Groupe et ses filiales : être en cohérence avec le programme « Konformité » (présenté dans la partie « Condition 1 »), permettre à chaque filiale de construire sa propre démarche et permettre au Groupe de valoriser (en interne et en externe) les actions de partenariats des filiales.

Depuis 2015, Keolis a noué un partenariat avec Biom Work permettant aux filiales d'évaluer leur contribution au développement durable de leur territoire en termes d'emploi, de services publics et de préservation de l'environnement. Le résultat est exprimé en % du chiffre d'affaires redistribué sur le territoire. Ainsi, 7 filiales du Groupe se sont soumises à cet exercice d'évaluation et le résultat est souvent supérieur à 70%. Ce qui signifie que 70% du chiffre d'affaires de ces filiales françaises Keolis est reconnu d'utilité publique.

7.1. Solidarité

Depuis 2010, Keolis désigne chaque année ses « Coups de cœur solidaires ». Ces récompenses attribuées sous l'égide de la Fondation SNCF depuis 2016 permettent à Keolis de valoriser l'engagement de ses salariés investis dans des associations qui agissent en faveur de personnes fragiles ou défavorisées. L'intérêt et la recevabilité des dossiers déposés sont évalués selon les critères suivants : le public ciblé, les dimensions sociale et partenariale, la viabilité et l'originalité du projet, la création de lien social. Ainsi, le jury Keolis composé de représentants des directions du Groupe s'est réuni en juin et a décidé de récompenser l'engagement bénévole de dix collaborateurs qui avaient postulé pour cette édition :

- Trois associations soutenues par des salariés de Keolis Lille: Solid'Ailes qui accompagne des personnes fragiles vers la réalisation d'un projet professionnel, d'indépendance ou d'insertion ; l'association de Gestion des Centres Sociaux Culturels Belencontre & Phalempins utilisant le numérique pour favoriser l'inclusion et Basket Club Loossois assurant le développement et la promotion du sport pour tous.
- Deux associations en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des enfants malades et de leur entourage : Parentraide Cancer avec la mise en place d'ateliers collectifs de socioesthétique destinés aux parents fragilisés par la maladie et l'hospitalisation de leur enfant en oncologie pédiatrique, soutenue par un salariés de Keolis Gironde et l'Association de Zoothérapie de Côte d'or représentée par un salarié de Keolis Dijon Mobilité qui permet de mettre en place des activités thérapeutiques assistées d'un animal.
- Trois associations soutenues par des salariés de Keolis Bordeaux Métropole : A l'asso citoyen, association Ombre et lumière 33, Patronage Sainte Jeanne de Lestonnac, ce qui a permis l'organisation d'un séjour pour enfants défavorisés de 8 à 11 ans ou encore l'association Entr-Autres, mobilisée pour faire vivre une première expérience professionnelle à des jeunes en situation de handicap psychique.
- L'association CIP75, utilisant la photographie comme outil d'insertion professionnelle dans le secteur de l'agriculture et du maraichage, représentée par un salarié du siège de Keolis
- L'association Rêve d'Enfants du Calais qui a permis à des enfants déficients intellectuels et autistes de faire une sortie autour de la fabrication du pain, soutenue par un salarié de la Direction régionale Nord Est.

Ces associations ont ainsi reçu des dotations de la Fondation SNCF pour mener à bien leurs actions et leurs projets à destination des publics fragiles.

7.2. Education

Keolis sensibilise ses futurs voyageurs et les citoyens de demain :

- en intervenant dans les écoles, collèges et lycées,
- en organisant des visites de classes dans les dépôts
- en participant à des actions ou des supports de sensibilisations.

Les objectifs de ces interventions sont multiples :

- améliorer la connaissance des transports en commun
- sensibiliser à la lutte contre la fraude et les incivilités
- évoquer l'intérêt des transports en commun pour réduire l'empreinte environnementale d'un territoire.

Code article	Thèmes	Données 2017	Données 2016	Indicateur
I-3-b-2	b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société [...] : – les actions de partenariat ou de mécénat ;	59 122	64 155*	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une sensibilisation dans le cadre des Interventions en Milieu Scolaire

La diminution du nombre d'élèves sensibilisés peut s'expliquer par certains programmes d'interventions qui se déroulent en alternance sur deux ans, comme pour la filiale Gold Coast en Australie

8 ■ BILAN ET PERSPECTIVES

Keolis poursuit ses efforts dans le déploiement et l'application de sa stratégie de Responsabilité Sociétale, à travers ses 16 pays. Cette diversité, tant culturelle, que technique ou encore contractuelle, permet au Groupe d'enrichir son expérience, de capitaliser et de partager les bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale à travers le monde, pour une amélioration toujours continue.

Une enquête a été menée auprès de 55 filiales du Groupe (représentant 78% du chiffre d'affaires du Groupe), françaises et internationales, à l'été 2017. Cette enquête permet de faire une photographie des actions menées localement par les filiales en lien avec la Responsabilité Sociétale. Des thématiques comme les achats durables et solidaires, les interventions en milieu scolaire, la diversité ou encore les démarches environnementales sont abordées. Ainsi, les résultats de cette enquête vont permettre de partager les bonnes pratiques détectées et améliorer l'accompagnement des filiales qui ne se seraient pas encore engagées.

En 2017, dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires ¹, le Groupe Keolis met à jour sa cartographie de ses risques en lien avec sa Responsabilité Sociétale.

L'exercice est réalisé conjointement par plusieurs directions du Groupe afin de bénéficier des visions et expertises de chacun et d'assurer une bonne intégration des résultats aux travaux existants de gestion des risques. L'association des parties prenantes internes et externes du Groupe est prévue début 2018. En fonction des résultats obtenus, Keolis adaptera sa stratégie de Responsabilité Sociétale et plans d'actions associés.

Le nouveau système d'alerte professionnelle dénommé « Keolis Ethic Line » devrait intégrer des thématiques abordées dans la loi sur le devoir de vigilance.

¹ (loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, et décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations extra financières par certaines grandes entreprises et certains grands groupes).

D

ANNEXE 3

TABLEAUX DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	2017	2016	2015	2014	2013
1 – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	412 832 676	346 851 276	46 851 276	46 851 276	46 851 276
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	34 402 723	28 904 273	3 904 273	3 904 273	3 904 273
c) Nombre d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
2 – Opérations et résultat de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	206 126 031	200 348 991	196 787 773	186 836 372	175 946 238
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	24 876 154	(8 566 084)	13 568 616	14 909 693	48 656 168
c) Impôt (crédit d'impôt) sur les bénéfices	(18 017 119)	(17 212 644)	(15 388 189)	(15 845 019)	(10 378 714)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(70 781 999)	(4 172 555)	37 599 518	25 151 149	38 731 482
f) Résultat distribué	-	-	-	19 130 938	19 130 938
3 – Résultat par action					
a) Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,25	0,30	7,42	7,88	15,12
b) Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	(2,06)	(0,14)	9,63	6,44	9,92
c) Dividende versé à chaque action (Dividende net)	-	-	-	4,90	4,90
4 – Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	1 511	1 480	1 408	1 363	1 262
b) Montant de la masse salariale	105 422 972	98 964 303	92 565 343	90 570 432	83 312 146
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	48 950 895	45 765 523	43 295 106	42 962 595	38 219 435

2. COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

A	CHIFFRES CLÉS DU GROUPE	34	5	NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	62
B	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	37	5.1.	Goodwill	62
1	COMPTE DE RÉSULTAT	37	5.2.	Autres immobilisations incorporelles	64
2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	38	5.3.	Immobilisations corporelles	65
3	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	39	5.4.	Titres mis en équivalence	67
4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	40	5.5.	Actifs financiers courants et non courants	67
5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	41	5.6.	Stocks	67
C	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	42	5.7.	Créances d'exploitation et diverses	68
1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	42	5.8.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	68
2	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	42	5.9.	Capitaux propres	68
2.1.	Référentiel comptable	42	5.10.	Emprunts et dettes financières	69
2.2.	Évolution en matière de principes comptables	42	5.11.	Actifs et passifs par catégorie	72
2.3.	Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe	44	5.12.	Gestion des risques et instruments financiers dérivés	74
2.4.	Principes comptables	45	5.13.	Provisions	79
3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017	57	5.14.	Dettes d'exploitation et diverses	84
4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	58	6	ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	85
4.1.	Charges de personnel	58	7	LITIGES	86
4.2.	Autres produits opérationnels	58	8	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	86
4.3.	Résultat opérationnel	58	8.1.	Transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. et le Groupe EFFIA	86
4.4.	Calcul de l'EBITDA	59	8.2.	Transactions avec les co-entreprises et entreprises associées	86
4.5.	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	59	8.3.	Rémunération des dirigeants clés du Groupe	86
4.6.	Résultat financier	59	9	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	86
4.7.	Impôt	60	10	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	87
			10.1.	Filiales	87
			10.2.	Co-entreprises et entreprises associées	94
				RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	95

A

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires		5 138,6	4 866,0
■ Chiffre d'affaires France		2 700,7	2 670,4
■ Chiffre d'affaires International		2 437,8	2 195,6
Chiffre d'affaires net de sous-traitance		4 944,7	4 676,6
EBITDA récurrent	4.4	259,9	241,4
EBITDA	4.4	240,7	223,2
Résultat opérationnel récurrent	4.3	94,5	67,5
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		67,6	42,1
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		93,2	67,5
Résultat net des activités courantes		41,0	18,4
Résultat net (part du Groupe)		39,4	24,0
Capitaux propres consolidés		615,5	515,4
<i>Dont part du Groupe</i>		553,3	463,7
Excédent Brut d'Exploitation		147,5	239,8
Investissements industriels		185,2	183,0
Endettement financier net (Excédent de trésorerie) ⁽¹⁾		246,5	276,3

(1) Dans le cas d'une position excédentaire de trésorerie, les chiffres sont présentés entre parenthèses.

(2) L'application rétrospective d'IFRS 9 n'a aucun impact sur les chiffres clés du Groupe en 2016

B ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 ■ COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016 ^{(1) (2)}
Chiffre d'affaires		5 138,6	4 866,0
Autres produits liés à l'activité		21,6	15,4
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		5 160,2	4 881,4
Sous-traitance		(193,9)	(189,4)
Achats consommés et charges externes		(1 665,5)	(1 532,2)
Impôts et taxes		(15,4)	(14,5)
Charges de personnel, intéressement, participation	4.1	(3 052,1)	(2 913,4)
Autres produits opérationnels	4.2	61,3	49,8
Autres charges opérationnelles		(32,8)	(29,1)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants		(2,0)	0,2
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions		(172,7)	(191,9)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent		(0,1)	(1,8)
Quote-part de reprise de subvention		7,5	8,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉCURRENT		94,5	67,5
Autres produits non récurrents	4.3	11,3	4,7
Autres charges non récurrentes	4.3	(29,6)	(21,8)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	4.3	(8,6)	(8,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE		67,6	42,1
Quote-part du résultat des entreprises associées	4.5	25,6	25,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE		93,2	67,5
Coût endettement financier net	4.6	(8,3)	(10,7)
Autres produits financiers	4.6	5,1	1,6
Autres charges financières	4.6	(8,4)	(12,4)
RÉSULTAT FINANCIER		(11,6)	(21,4)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		81,6	46,2
Charges d'impôts	4.7	(40,6)	(27,8)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		41,0	18,4
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		41,0	18,4
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(1,7)	5,6
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		39,4	24,0

(1) Cf. note 2.4.28 sur le changement de présentation des reprises de provisions utilisées

(2) L'application rétrospective d'IFRS 9 n'a aucun impact sur le compte de résultat 2016

2 ■ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016 ⁽²⁾
RÉSULTAT NET	41,0	18,4
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies	(6,7)	(2,9)
Gains (pertes) latents liés à réévaluation à la juste valeur des titres de participation non consolidés	(6,4)	-
Impôts sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	0,9	(1,2)
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(12,2)	(4,1)
Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾	(6,6)	(1,6)
Gains (pertes) latents	(0,2)	6,9
<i>instruments de couverture</i>	(0,2)	8,0
<i>actifs disponibles à la vente ⁽²⁾</i>	-	(1,1)
Impôts sur les éléments recyclables	0,1	(2,7)
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(6,8)	2,6
CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(19,0)	(1,5)
RÉSULTAT GLOBAL	22,0	16,8
Dont part du Groupe	23,5	18,4
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(1,6)	(1,6)

(1) Dont essentiellement impact de la baisse du dollar australien pour -4,9 M€ en 2017

(2) Suite à l'application de la norme IFRS 9 dès le 1er janvier 2017 avec effet rétrospectif, les gains et pertes latents liés à la réévaluation à la Juste Valeur des titres de participation stratégiques ont été reclassés des « éléments recyclables en résultat » vers les « éléments non recyclables en résultat ».

3 ■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	5.1	287,4	289,0
Autres immobilisations incorporelles	5.2	211,7	208,2
Immobilisations corporelles	5.3	770,6	752,6
Titres mis en équivalence	5.4	36,2	37,6
Actifs financiers non courants	5.5	285,2	214,4
Impôts différés actifs	4.7	105,7	86,9
ACTIFS NON COURANTS		1 696,8	1 588,7
Stocks et encours	5.6	103,2	92,1
Créances d'exploitation	5.7	441,3	372,9
Créances diverses	5.7	514,2	466,2
Actifs financiers courants	5.5	19,5	20,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	276,5	301,6
ACTIFS COURANTS		1 354,6	1 253,1
TOTAL ACTIF		3 051,5	2 841,8

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	5.9	412,8	346,9
Réserves et primes	5.9	101,0	92,8
Résultat net part du groupe	5.9	39,4	24,0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		553,3	463,7
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		60,6	57,4
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1,7	(5,6)
CAPITAUX PROPRES		615,5	515,4
Provisions pour risques et charges non courantes	5.13	190,2	194,5
Dettes financières non courantes	5.10	394,9	329,8
Impôts différés passifs	4.7	102,2	77,3
PASSIFS NON COURANTS		687,3	601,6
Provisions pour risques et charges courantes	5.13	45,9	51,7
Dettes financières courantes	5.10	74,4	130,7
Trésorerie passive	5.8	166,9	157,8
Dettes d'exploitation et autres dettes	5.14	1 461,4	1 384,7
PASSIFS COURANTS		1 748,6	1 724,8
TOTAL PASSIF		3 051,5	2 841,8

4 ■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital social	RÉSERVES ET AUTRES				Sous-total	Capitaux propres
		Réserves	Éléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat		
			Ecart de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets			
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2015	46,9	174,7	(3,8)	(4,8)	(10,7)	155,5	202,3
Attribuable aux actionnaires de Keolis S.A.	46,9	124,4	(5,1)	(4,8)	(10,7)	103,9	150,8
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	50,3	1,3	-	-	51,5	51,5
Dividendes versés aux actionnaires de Keolis S.A.	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation de créance	300,0	-	-	-	-	-	300,0
Autres variations	-	(5,4)	-	-	-	(5,4)	(5,4)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE KEOLIS S.A. (A)	300,0	(5,4)	-	-	-	(5,4)	294,6
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(2,5)	-	-	-	(2,5)	(2,5)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	4,3	-	-	-	4,3	4,3
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	1,8	-	-	-	1,8	1,8
Résultat net retraité ⁽¹⁾	-	18,4	-	-	-	18,4	18,4
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1,6)	4,1	(4,1)	(1,6)	(1,6)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	18,4	(1,6)	4,1	(4,1)	16,8	16,8
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	300,0	14,8	(1,6)	4,1	(4,1)	13,2	313,2
Attribuables aux actionnaires de Keolis S.A.	300,0	18,6	(5,7)	4,2	(4,1)	13,0	313,0
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(3,8)	4,1	(0,1)	-	0,2	0,2
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2016 ⁽¹⁾	346,9	189,5	(5,4)	(0,7)	(14,8)	168,6	515,4
Attribuable aux actionnaires de Keolis S.A.	346,9	143,0	(10,8)	(0,6)	(14,8)	116,8	463,7
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	46,5	5,4	(0,1)	-	51,8	51,8
Dividendes versés aux actionnaires de Keolis S.A.	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation de créance	66,0	-	-	-	-	-	66,0
Autres variations	-	0,1	-	-	-	0,1	0,1
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE KEOLIS S.A. (A)	66,0	0,1	-	-	-	0,1	66,1
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(1,6)	-	-	-	(1,6)	(1,6)
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	13,5	-	-	-	13,5	13,5
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	0,9	-	-	-	0,9	0,9
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	(0,6)	-	-	-	(0,6)	(0,6)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	12,1	-	-	-	12,1	12,1
Résultat net	-	41,0	-	-	-	41,0	41,0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(6,6)	1,0	(13,5)	(19,1)	(19,1)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	41,0	(6,6)	1,0	(13,5)	21,9	21,9
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	66,0	53,2	(6,6)	1,0	(13,5)	34,2	100,1
Attribuables aux actionnaires de Keolis S.A.	66,0	39,5	(3,5)	0,9	(13,3)	23,7	89,6
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	13,7	(3,1)	-	(0,2)	10,5	10,5
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017	412,8	242,7	(12,0)	0,3	(28,3)	202,7	615,5
Attribuable aux actionnaires de Keolis S.A.	412,8	182,5	(14,3)	0,4	(28,1)	140,4	553,3
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	60,2	2,3	(0,1)	(0,2)	62,2	62,2

(1) Suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 9 dès le 1er janvier 2017 avec effet rétrospectif, les gains et pertes latents liés à la réévaluation à la Juste Valeur des titres de participation stratégiques ont été reclassés des « éléments recyclables en résultat » vers les « éléments non recyclables ».

5 ■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	4.3	67,6	42,1
Éléments non décaissables	4.4	173,1	181,1
EBITDA	4.4	240,7	223,2
Elimination de provisions sur actifs circulants		2,0	(0,2)
Variation du BFR		(89,9)	41,1
Impôts payés		(5,3)	(24,3)
A) EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		147,5	239,8
Investissements industriels		(185,2)	(183,0)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		14,8	21,9
Subventions d'investissements reçues		11,7	10,1
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		(0,4)	(11,5)
Investissements financiers		(99,9)	(56,8)
Cessions d'actifs financiers		13,9	1,0
Trésorerie sur variations de périmètre		2,0	3,5
B) FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(242,9)	(214,7)
DISPONIBLE APRÈS INVESTISSEMENT (A + B)		(95,4)	25,1
Dividendes versés		(1,7)	(2,5)
Dividendes reçus		26,8	24,6
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		79,5	6,5
Nouveaux emprunts		173,6	132,9
Remboursements d'emprunts		(196,7)	(64,8)
Intérêts reçus		1,1	1,2
Intérêts versés		(9,6)	(12,6)
Variation des autres dettes financières		-	0,2
Autres		(4,4)	(7,8)
C) FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		68,6	77,6
D) INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DE DEVISES		(7,4)	(3,2)
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (A+B+C+D)		(34,2)	99,5
Trésorerie d'ouverture	5.8	143,8	44,2
Trésorerie de clôture	5.8	109,6	143,8
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE		(34,2)	99,6



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 ■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société Keolis S.A. et ses filiales (« le Groupe ») développent des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service. La société Keolis S.A. exporte son savoir-faire en matière de multimodalité dans 16 pays du monde.

La société Keolis S.A., société tête du Groupe, est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, dont le siège social est situé au 20/22 rue Le Peletier 75320 PARIS Cedex 09.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos du 31 décembre 2017 sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 1er Mars 2018.

Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans ceux de GROUPE KEOLIS S.A.S. que la SNCF consolide en intégration globale.

Le Groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

2 ■ PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe au titre du 31 décembre 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2017. Celles-ci sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

En l'absence d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres négociés sur un marché réglementé, le Groupe a choisi de ne publier ni les informations relatives au résultat par action (IAS 33), ni les informations relatives aux secteurs opérationnels (IFRS 8).

2.2. Évolution en matière de principes comptables

Application de normes, amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2017

Norme ou interprétation	Description résumée	Date d'application (exercice ouvert à compter du)
Modification d'IAS 7	Initiatives concernant les informations à fournir	IASB : 29/01/2016 UE : 09/11/2017 Groupe : 01/01/2017
Modification d'IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes	IASB : 19/01/2016 UE : 09/11/2017 Groupe : 01/01/2017

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes.

Normes, amendements de normes et interprétations appliquées par anticipation

Le Groupe Keolis a décidé d'appliquer les volets 1 et 2 la norme « IFRS 9 – instruments financiers » par anticipation au 1er janvier 2017.

Le Groupe a choisi de ne pas présenter de comparatifs, tel que l'autorise la norme (IFRS 9.7), dans la mesure où cette application rétroactive n'a aucun impact sur le compte de résultat, l'état de la situation financière et le tableau de flux de trésorerie, tels que présentés dans le rapport financier du Groupe Keolis S.A. au 31 décembre 2016.

« IFRS 9 – Instruments financiers » apporte des modifications aux principes d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers sous trois volets :

- La classification et l'évaluation des actifs financiers,
- La dépréciation des actifs financiers,
- Et sur la comptabilité de couverture.

Les dispositions contenues dans IAS 39 concernant les passifs financiers demeurent pour l'essentiel inchangées dans IFRS 9 : ils continueront donc à être évalués au coût amorti.

Cette norme est d'application obligatoire sur les comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Cependant, le Groupe Keolis S.A. a choisi d'en appliquer les volets 1 et 2 par anticipation dès l'exercice 2017 :

- Application du premier volet : Keolis a procédé, au travers des principes IFRS 9, à une analyse des actifs financiers de manière à les ventiler selon les catégories de valorisation décrites dans la norme
 - Soit au coût amorti
 - Soit à la juste valeur, dont la variation impacte le résultat, ou les capitaux propres (Autres éléments du résultat global).

Les deux critères utilisés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classifiés et mesurés sont le modèle de gestion appliqué pour ces actifs, et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

L'évolution dans la classification des actifs financiers est présentée dans le tableau de transition du bilan au 31 décembre 2016 au bilan au 1er janvier 2017 ci-dessous :

(€ million)	31/12/2016						01/01/2017					
	Prêts et Créances	Titres disponibles à la vente	Dépôts et cautionnements	Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total	Instruments de capitaux propres		Instruments de dette évalués au coût amorti par résultat	Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
						FV P&L	FV OCI non recyclables					
Total titres non conso > 1 an		33,6				33,6	3,0	30,6				33,6
Total Prêts et Créances	6,6		30,0			36,7			36,7			36,7
Dérivés actifs				2,3		2,3				2,3		2,3
Actifs financiers de concession > 1 an					162,2	162,2					162,2	162,2
ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	6,6	33,6	30,0	2,3	162,2	234,8	3,0	30,6	36,7	2,3	162,2	234,7
Prêts et créances <1 an	-	-	18,2	2,1	-	20,3	-	-	18,2	2,1	-	20,3
Prêts et créances >1 an	6,6	33,6	11,8	0,2	162,2	214,4	3,0	30,6	18,4	0,2	162,2	214,4

- Application du deuxième volet : la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédits attendues dès leur comptabilisation initiale au bilan. L'essentiel des créances client de Keolis est constitué de créances vis-à-vis des autorités publiques, avec un très fort taux de recouvrement. Keolis n'a pas identifié d'impact significatif au titre de ce deuxième volet de la norme IFRS 9.
- L'application du troisième volet est à l'étude : Le Groupe Keolis continue d'appliquer IAS 39 en matière de comptabilité de couverture comme l'autorise la norme. Les évaluations menées n'ont pas fait apparaître d'impact significatif au titre de l'exercice 2017. Keolis n'a pas encore déterminé la date d'application de ce volet de la norme.

Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés 2017 les normes suivantes :

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts attendus	Date d'application (exercice ouvert à compter du)
Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS	IFRS 12 « Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » - Clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir ; IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » - Suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants ; IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » - Evaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.	Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif	IASB : 01/01/2018 UE : Non adoptée Groupe : en attente d'adoption
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »	Cette nouvelle norme vise à proposer un modèle unique de reconnaissance du chiffre d'affaires pour tout type de contrat quel que soit le secteur d'activité. Articulé autour de cinq étapes-clé, le modèle est fondé sur le transfert du contrôle qui peut être continu ou instantané. La notion de transfert des risques et avantages n'est plus prépondérante. Le revenu est reconnu à la fourniture des biens ou services promis pour le montant de contrepartie attendu en échange.	Analyse en cours	IASB : 01/01/2018 UE : 09/11/2017 Groupe : en attente d'adoption
IFRS 16 « Contrats de location »	Cette nouvelle norme traite de la comptabilisation des contrats de location et va se substituer à la norme actuelle IAS 17. Elle consiste à comptabiliser chez les preneurs tous les contrats de location d'une durée supérieure à 1 an comme des contrats de location-financement par inscription d'un actif immobilisé (un droit d'utilisation) en contrepartie d'une dette au passif. La comptabilisation chez le bailleur reste quant à elle similaire à IAS 17.	Analyse en cours	IASB : 01/01/2019 UE : 31/10/2017 Groupe : 01/01/2019

Les impacts de l'application de ces nouvelles normes sont en cours d'évaluation.

2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe

Pour établir les comptes du Groupe, conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, reposant notamment sur des plans d'actions en cours sur certaines opérations, qui affectent les montants figurant dans les états financiers. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations. La direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. En conséquence, les estimations futures pourraient évoluer par rapport à celles retenues au 31 décembre 2017.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les durées des relations contractuelles, les tests de dépréciation des actifs, les impôts différés actifs, les instruments financiers, les provisions, notamment les provisions pour retraites, les litiges,

les pertes sur contrats déficitaires et la reconnaissance des produits à recevoir et des pénalités à supporter dans le cadre des relations contractuelles.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des opérations.

2.4. Principes comptables

2.4.1. Méthode générale d'évaluation

Les actifs et passifs compris dans les états financiers consolidés du Groupe sont évalués et comptabilisés selon différentes conventions d'évaluation autorisées par le référentiel IFRS correspondant principalement au coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

2.4.2. Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les produits et charges des sociétés sont intégrés dans le résultat du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle.

Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés du Groupe incluent les actifs, les passifs, et les produits et charges de ces sociétés.

Ce contrôle exclusif existe dès lors que Keolis S.A. a le pouvoir sur l'entité, l'exposition ou les droits à des rendements variables, et la capacité à influencer sur ces rendements. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les règles de gouvernance établies et les droits détenus par les autres actionnaires afin de s'assurer de leur caractère purement protectif. L'analyse des droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles, y compris ceux détenus par une autre entité, est également effectuée pour déterminer ceux conférant des droits substantifs pertinents dans l'analyse du pouvoir, conformément à la norme IFRS 10 « Etats Financiers Consolidés ».

Entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Les entités associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle sont des entreprises associées. Cette influence notable est présumée à partir de 20 % des droits de vote.

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées ou coentreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées ou coentreprises est reconnue dans le compte de résultat alors que sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de la valeur comptable de la participation ainsi que toute quote-part à long terme éventuelle. Les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise associée ou coentreprise.

Participations ne donnant pas le contrôle

Une participation ne donnant pas le contrôle est la part d'intérêt, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

Clôtures décalées

Pour les sociétés dont la clôture n'est pas au 31 décembre, des états financiers intermédiaires à cette même date sont établis.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations entre entreprises consolidées qui ont une incidence sur leur bilan ou leur compte de résultat sont éliminées. Les pertes réalisées sur des transactions entre sociétés consolidées qui sont indicatives d'une perte de valeur ne sont pas éliminées. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

2.4.3. Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés consolidées étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro qui est la monnaie de présentation, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période, sauf fluctuations importantes des cours de change ;
- les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises : ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au cours de clôture de chaque période ;
- les écarts résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés au poste « réserves de conversion ».

Conversion des opérations en devises

Les sociétés du Groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat financier.

2.4.4. Regroupement d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 Révisée.

Le regroupement d'entreprises s'entend de l'obtention du contrôle. A la prise de contrôle, l'acquéreur comptabilise à la

juste valeur les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise et évalue le goodwill ou le profit en résultant.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont reconnues sur option pour chaque regroupement :

- soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à la juste valeur de la participation (méthode dite du goodwill complet).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue avant prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les engagements liés à des clauses de compléments de prix sont évalués à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

Les ajustements de compléments de prix en trésorerie au cours du délai d'affectation de douze mois à la date d'acquisition doivent être analysés afin de déterminer :

- si l'ajustement est lié à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle : contrepartie en résultat ;
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations collectées permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle : contrepartie en goodwill.

La variation ultérieure de la dette correspondant au complément de prix au-delà du délai d'affectation est comptabilisée en résultat.

Au-delà de la prise de contrôle, les acquisitions/cessions sans perte de contrôle sont traitées comme des transactions entre actionnaires et donc comptabilisées directement par capitaux propres.

2.4.5. Goodwill

Le Goodwill (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Le Goodwill constaté sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de la participation, dans le poste de l'état de la situation financière « Titres mis en équivalence ».

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition pour les informations nouvelles relatives à des faits et circonstances qui prévalaient à cette date d'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective de l'écart d'acquisition. Au-delà de ce délai, toute modification des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisée via le compte de résultat.

Si les informations résultent d'événements intervenus après la date d'acquisition, elles sont comptabilisées en résultat.

Les Goodwill n'étant pas amortissables, ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (cf. 2.4.10).

Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements effectués selon les modalités présentées dans la note 2.4.10.

Les badwill (écart d'acquisition négatif) sont comptabilisés au compte de résultat à la date d'acquisition.

2.4.6. Engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle d'une filiale

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

Ces engagements d'achat (fermes ou conditionnels) de participations ne donnant pas le contrôle ne transfèrent pas les risques et avantages. Ils sont comptabilisés en dettes financières avec pour contrepartie une réduction de ces résultats attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des résultats attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en capitaux propres, part du Groupe.

A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achat des participations ne donnant pas le contrôle est revue. La variation de la dette financière correspondante est enregistrée par contrepartie des capitaux propres.

Cette disposition s'applique pour les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle émis après la date d'application d'IFRS 3 révisée, soit le 1er janvier 2010.

Pour ceux émis avant cette date, la variation de valorisation s'effectue par contrepartie de l'écart d'acquisition associé.

2.4.7. Actifs de concession

Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le délégant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le délégant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la délégation et détermine à qui et à quel prix le service doit être rendu ;
- et le délégant contrôle l'infrastructure lorsque la convention arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Dans le cadre de ses activités de transports collectifs, le Groupe est notamment titulaire de contrats de délégation de service public.

En France, le Groupe exploite des délégations de service public

principalement sous la forme de contrats de type affermage (gestion de service public) selon lequel l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales – autorités organisatrices (A.O.).

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées qui sont contrôlées par le délégant ne peuvent pas dans ce cas être inscrites au bilan du délégataire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») :

- le « modèle incorporel » s'applique lorsque le délégataire reçoit un droit à facturer les utilisateurs du service public et supporte ainsi un risque de financement ;
- le « modèle actif financier » s'applique lorsque le délégataire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le délégant sur le montant des encaissements de la part du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans le cas où le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, le Groupe a considéré dans la valorisation de l'actif IFRIC 12 les paiements des redevances fixes et variables.

Modèle de l'actif financier

Dans le cadre des services de délégations, l'opérateur dispose du droit inconditionnel si le délégant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ;
- ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans les rubriques « Actifs financiers non courants » détaillées dans l'annexe 5.5. Ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un remboursement.

Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit des activités ordinaires.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du délégant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le délégant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » détaillée dans l'annexe 5.2. Ces actifs sont amortis généralement de façon linéaire sur la durée du contrat.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction ;
- la rémunération relative à la prestation de services.

Modèle mixte ou bifurcation

L'application du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le délégant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du délégant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le délégant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

2.4.8. Actifs incorporels hors Goodwill

Les actifs incorporels figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition net du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ils concernent principalement les brevets, licences, marques, droits contractuels, actifs de retraite, logiciels et actifs incorporels de délégation issus de l'application d'IFRIC 12.

Dans le cadre des réponses aux appels d'offres attribuant les contrats, le Groupe active les coûts de mobilisation répondant aux critères d'activation dès lors que le contrat est quasi-certain d'être obtenu. L'actif sur contrats correspondant est amorti sur la durée de vie du contrat.

Dans le cadre des acquisitions effectuées par le Groupe, la relation contractuelle entre la société acquise et son client (l'autorité organisatrice) est valorisée à sa juste valeur et comptabilisée distinctement de l'écart d'acquisition en tant que droit contractuel, celle-ci répondant aux critères d'identification prévus par IAS 38 et IFRS 3 révisée.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque exercice et révisés le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- marques : sur une durée comprise entre cinq et quinze ans ;
- droits contractuels : sur une durée de deux à vingt ans, correspondant à leur durée d'utilité estimée prenant en compte un taux de renouvellement des contrats lorsque le Groupe bénéficie d'un historique de renouvellement fort sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée ;
- logiciels : sur une durée de un à cinq ans ;
- actifs de délégation amortis sur la durée du contrat (cf 2.4.7) ;
- actif sur contrats amortis sur la durée du contrat.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les actifs incorporels ne sont pas amortis.

2.4.9. Actifs corporels

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles cessent d'être comptabilisées à l'actif lors de leur sortie (cession ou mise hors service) ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'état de la situation financière d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'exercice de sa sortie.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus et constituent des composants.

Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Du fait de son activité de transport collectif de voyageurs, le Groupe engage des dépenses de gros entretien et grandes révisions pluriannuelles sur son parc « light rail » (métro, tramway) et ferroviaire. Ces dépenses sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti. Par ailleurs, les dépenses qui constituent des remises à niveau ou des accroissements exigés du potentiel productif, et les modifications apportant de nouvelles fonctionnalités ou des allongements de durée de vie, sont des apports du délégataire immobilisables.

Amortissements

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

A ce jour les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives à la fin de la durée d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	15 - 20 ans
Matériels et outillages	5 - 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 - 10 ans
Matériel automobile :	
<i>Automobiles</i>	5 ans
<i>Autocars et Autobus</i>	10 - 15 ans
<i>Matériel ferroviaire</i>	15 - 30 ans

Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu des contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrats de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé et comparaison de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat.

Subventions d'investissement publiques

Les subventions publiques qui couvrent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation sont comptabilisées au passif en « Dettes d'exploitations et autres dettes » et reprises dans le compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.4.10. Perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie, donc non amortissables.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, et qui font donc l'objet d'un amortissement, un test de perte de valeur n'est réalisé qu'en cas d'indices de pertes de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Elles correspondent aux activités en France et principalement par pays à l'étranger.

Pour la réalisation de ces tests, les actifs testés sont regroupés par UGT conformément aux dispositions d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ces tests, la valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur recouvrable, celle-ci étant égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente potentiels ou de la valeur d'utilité. En l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs testé fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'UGT élaborés selon les principales hypothèses et modalités suivantes :

- budgets et plan à moyen terme sur un horizon de 5 ans établis par la Direction sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu des marchés ;
- extrapolation du flux net de la dernière année ou de la moyenne des flux constatés sur les 5 dernières années par application d'hypothèses de croissance précisées dans la note 5.1 ;
- actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, en autres charges non récurrentes, si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des autres actifs corporels et incorporels.

En cas de reprise de pertes de valeur, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable, nette des amortissements sans prise en compte d'aucune perte de valeur comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.11. Actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels ces coûts sont comptabilisés au compte de résultat).

Les actifs financiers sont dé-comptabilisés de l'état de la situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle de ces actifs. Les actifs financiers dont la maturité (ou la détention prévue) est supérieure à un an sont classés dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

En application de la norme IFRS 9, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des catégories comptables prévues, à la date de comptabilisation initiale, en fonction du modèle de gestion appliqué pour ces actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critères du « prêt basique »).

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres au sens d'IAS 32 offre à son détenteur un droit résiduel sur l'actif d'une entité après déduction du passif, sans que l'émetteur de l'instrument n'ait l'obligation :

- de lui remettre de la trésorerie ou un autre actif financier,
- ou encore d'échanger des instruments financiers dans des conditions qui lui seraient potentiellement désavantageuses.

Les instruments de capitaux propres du Groupe Keolis concernent les participations non consolidées. Le Groupe Keolis choisit la classification de ses instruments de capitaux propres actifs de manière irrévocable, soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie des capitaux propres en « Eléments non recyclables en résultat – FVOCI » sans possibilité de recyclage par résultat (c'est le cas des investissements stratégiques dans les entités créées dans le cadre de partenariats publics-privés, et des participations historiques à la date de

première application), soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de dette

Les instruments de dettes sont définis par la norme IAS 32 comme étant des instruments financiers ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres énoncée ci-dessus. Une analyse des flux de trésorerie générés par l'instrument ainsi que les intentions de la Direction dans le cadre de ces investissements, est alors effectuée par le Groupe afin de déterminer la classification des instruments financiers selon les 3 catégories suivantes :

- Instrument de dettes valorisés au coût amorti « hold to collect » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), et que la Direction a l'intention de conserver jusqu'à son échéance.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par Capitaux Propres (« Autres Eléments du résultat Global »), recyclés en résultat au moment de la cession « hold to collect and sell » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à moyen terme.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par résultat « hold to sell » : il s'agit
 - soit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la Direction a l'intention de céder à court terme,
 - ou des instruments de dettes dont on ne peut contractuellement affirmer que les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées.

Dans le cas d'instruments comportant une composante de dette et une autre de capitaux propres, la norme IFRS 9 n'autorise plus leur décomposition : l'analyse de l'instrument conduira à sa classification dans l'une ou l'autre des catégories. Par exemple, les prêts convertibles en actions sont classifiés dans la catégorie des instruments de dette dont la juste valeur varie par le compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

A l'origine de la comptabilisation de l'actif financier, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

La valeur d'entrée d'un actif financier dépend donc du niveau de risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Par la suite, une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers non évalué à la juste valeur, dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit ou s'il existe une indication objective de la dépréciation, résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation ini-

tiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, et si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L'évaluation des créances commerciales est présentée en 2.4.13.

2.4.12. Stocks

Les stocks comprennent essentiellement les matières consommables, les marchandises ou fournitures diverses utilisées pour l'entretien et la réparation des véhicules ou bien destinées à la revente.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat. Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le coût d'achat (déterminé suivant la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (PEPS)) à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Conformément à la norme IAS 2, la valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.4.13. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement qui sont généralement courtes. La valeur comptable est ultérieurement évaluée si requis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, éventuellement diminué des dépréciations pour pertes de valeur.

A l'origine de la comptabilisation de la créance commerciale, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

Compte tenu du faible risque de crédit porté par ses clients (autorités publiques principalement), le Groupe Keolis applique la méthode simplifiée pour les créances commerciales et constate que la perte de crédit attendue à la comptabilisation de la créance est négligeable. (Cf. paragraphe 2.2).

Par la suite, s'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et les flux actualisés de trésorerie futurs estimés recouvrables, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

2.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.4.15. Impôt sur le résultat

La société Keolis S.A. et ses filiales françaises font partie du

périmètre d'intégration fiscale de sa société mère : GROUPE KEOLIS S.A.S. D'autres régimes d'intégration fiscale existent également à l'International. L'effet de ces régimes est reconnu au compte de résultat.

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité selon l'approche bilanciale, sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, y compris les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre de locations financières.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporaire déductible relative qui en est à l'origine pourra être imputée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque l'entité réalise l'actif et règle le passif sur la même échéance, conformément au respect des conditions suivantes :

- droit juridiquement exécutoire de compenser ;
- intention de régler ;
- calendrier de paiement.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

2.4.16. Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur minorée des coûts liés à l'emprunt puis, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes d'émissions éventuelles.

A l'extinction anticipée de la dette, les coûts non amortis sont comptabilisés en charges.

En cas de renégociation d'un emprunt, la norme IFRS 9 volet 1 impose le maintien du taux d'intérêt d'origine, et la comptabilisation d'un impact immédiat dans le compte de résultat à hauteur de l'écart entre les flux contractuels attendus avant modification, et les flux contractuels attendus après modification. Le Groupe Keolis n'a pas été impacté par ce volet de la norme au 31/12/2017.

2.4.17. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur, à la date de mise en place puis à chaque date d'arrêté comptable.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché « mid-market » communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Le traitement des gains et pertes de réévaluation de juste valeur dépend de la désignation ou non de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées en résultat financier.

Certains instruments financiers dérivés sont éligibles à l'une des trois catégories de comptabilité de couverture définies par la norme IAS 39 :

- Couverture de juste valeur ;
- Couverture de flux de trésorerie ;
- Couverture d'investissement net.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles de la comptabilité de couverture.

Les critères permettant d'appliquer la comptabilité de couverture sont principalement :

- une documentation générale de couverture qui décrit l'exposition du Groupe aux différents risques financiers et sa stratégie de couverture ;

- une relation de couverture clairement établie à la date de mise en place de chaque instrument financier dérivé ;
- une efficacité de la relation de couverture démontrée de façon prospective à la mise en place et rétrospective à chaque arrêté comptable par le biais de tests d'efficacité. Cette efficacité doit être mesurée de façon fiable et comprise entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie du Groupe. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Risques de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt mise en place consiste à privilégier les instruments financiers dérivés à taux fixe. L'horizon de gestion retenu est généralement de 5 ans glissants mais peut toutefois aller au-delà si le besoin de couvrir le requiert.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- achats de swaptions ;
- ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). Les autres éléments sont comptabilisés en résultat financier :

- variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) ;

- variations de valeur temps de tous les instruments financiers dérivés ;
- primes d'options.

Risques de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Le Groupe réalise également des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps de change ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques.

Une partie des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IAS 39. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture d'investissement net sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). Les autres éléments sont comptabilisés en résultat financier :

- variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) ;
- variations de valeur temps de tous les instruments financiers dérivés ;
- primes d'options.

Risques de prix de matières premières

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars / autobus), les filiales de Keolis S.A. doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. A ce titre, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Organisatrices. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

A cette fin, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer un tunnel symétrique ou asymétrique ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). Les autres éléments sont comptabilisés en résultat financier :

- variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) ;
- variations de valeur temps de tous les instruments financiers dérivés ;
- composante contango/backwardation, correspondant à l'écart de prix entre le cours à terme pour les swaps (ou le prix d'exercice pour les options) et le cours au comptant ;
- primes d'options.

2.4.18. Provisions

Provisions pour les engagements de retraite et assimilés (IAS 19 révisée)

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

(b) Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Le Groupe a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- des autres avantages long terme : les médailles du travail.

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

En dehors des régimes de droit commun régis par la loi, le Groupe octroie suivant les pays et les législations locales des régimes d'indemnités de départ en retraite (France), de retraites à prestations définies (Royaume-Uni et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada et Etats-Unis).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- la convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) ;
- la convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes sont partiellement financés par des contrats d'assurance. L'évaluation est effectuée sur la durée moyenne des contrats (20 ans) à l'exception de Keolis S.A. pour laquelle l'évaluation est effectuée jusqu'à l'âge de départ à la retraite..

Une évaluation actuarielle des engagements des régimes à prestations définies est effectuée chaque année à la date de clôture principalement par des actuaires indépendants.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui repose sur des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, et d'actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des « Avantages au personnel et Autres avantages à long terme » correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif de l'état de la situation financière.

Lors de gains d'appels d'offres en France et à l'étranger, l'actif représentatif des droits de retraite et de tout autre avantage au personnel pris en compte au démarrage de la franchise est déterminé à partir du montant des engagements de retraite et

autres avantages au personnel sur la durée de vie estimée du contrat.

Les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'état du résultat global.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts sur les obligations de retraites et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

Les calculs actuariels des engagements de retraite et assimilés sont réalisés pour l'essentiel par des actuaires indépendants. En France, les médailles du travail sont évaluées selon les mêmes principes que les engagements de retraite, à l'exception de la reconnaissance des écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Autres natures de provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice,

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé,
- il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques
- et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le Groupe, du fait de son activité, est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de grandes révisions pluriannuelles des installations gérées au titre de service public. Les frais en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour gros entretien et grandes révisions voire pour contrat déficitaire dans le cas où les coûts inévitables engagés pour satisfaire à son obligation contractuelle sont supérieurs aux avantages économiques du contrat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.4.19. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions en faveur de son personnel.

2.4.20. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur

juste valeur lors de la comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. Les dettes à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif. Dans le cas où les délais de paiement sont longs, les dettes fournisseurs sont actualisées.

Les autres créditeurs comprennent les produits constatés d'avance correspondant aux produits perçus sur les prestations non encore effectuées ainsi que les subventions d'investissement non encore reprises dans le compte de résultat.

2.4.21. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits liés à l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Ils sont évalués net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le service a été rendu. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie à recevoir, aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des produits.

Le chiffre d'affaires des sociétés de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, etc. ...).

Il en est de même pour le chiffre d'affaires des sociétés de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités non contractualisées qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire du Groupe. Les activités concernées hors transport concernent principalement la gestion d'aéroports et de vélos.

Les autres produits liés à l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe, ainsi que la rémunération des actifs financiers de concession.

2.4.22. Autres charges opérationnelles

De par leur caractère récurrent dans l'activité, les plus ou moins-values sur cessions de matériel de transport figurent sur une ligne à part et sont comprises dans le résultat opérationnel récurrent.

2.4.23. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels sont principalement constitués par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Il a été créé pour aider les entreprises à financer leur compétitivité notamment à travers des efforts d'investissements, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. Il est assis sur les rémunérations n'excédant pas deux fois et demie le salaire minimum de croissance que les entreprises versent à leurs salariés

au cours de l'année civile. En 2017, le taux du crédit d'impôt est demeuré inchangé à 6 %.

Le CICE est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt ont été versées. L'excédent non imputé constitue une créance sur l'Etat utilisable pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle le crédit est constaté. A l'expiration de cette période, la fraction non imputée est remboursée à l'entreprise.

La nature du CICE est, selon le Groupe, une subvention publique dans le champ d'application d'IAS 20, dans la mesure où il est affecté au financement des dépenses liées au fonds de roulement. Le CICE est inscrit en subvention d'exploitation sur la ligne « Autres produits opérationnels » du compte de résultat consolidé.

2.4.24. Résultat opérationnel récurrent

Le résultat opérationnel récurrent correspond à l'ensemble des charges et produits résultant de l'activité opérationnelle récurrente du Groupe hors activités de financement, résultat net des entreprises associées, résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession et impôt sur le résultat.

2.4.25. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend le résultat opérationnel récurrent ainsi que toutes les transactions qui ne sont pas directement liées à la marche normale des affaires mais qui ne pourraient être directement rattachées à aucun autre poste du compte de résultat.

Les produits et charges, dotations nettes aux amortissements et provisions sur éléments non récurrents comprennent l'ensemble des opérations non récurrentes dont le coût est significatif : cela englobe notamment les coûts externes d'appels d'offres offensifs, les coûts de restructuration, les plus ou moins-values hors matériels de transport, l'amortissement des droits contractuels et les coûts de démarrage sur un pays ou une zone, ainsi que d'autres éléments non récurrents par nature.

Les effets de périmètre comptabilisés directement au résultat comprennent :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des précédentes participations ne donnant pas le contrôle en cas d'acquisitions par étapes ;

- les compléments de prix ultérieurs ;
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des participations ne donnant pas le contrôle.

2.4.26. Calcul de l'EBITDA

Celui-ci s'effectue à partir du résultat opérationnel auquel viennent s'ajouter les plus ou moins-values de cession et les éléments calculés correspondant aux dotations aux amortissements et provisions, aux reprises de provisions, aux quotes-parts de reprise de subventions.

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA retraité des éléments non récurrents dont le montant est significatif.

2.4.27. Résultat financier

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, les intérêts financiers non directement imputables à la marge opérationnelle ainsi que le coût financier d'actualisation des passifs non courants. Les produits financiers comprennent les produits de trésorerie et les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Les autres revenus et charges financières comprennent les gains et pertes de change nets, les commissions bancaires relatives à des opérations de crédit en charges et leur refacturation en produits, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés lorsque celles-ci doivent être comptabilisées dans le compte de résultat, et sont présentés respectivement en produits ou charges financiers sur opérations, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés sur opérations qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte en résultat opérationnel. Ainsi, les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées dans le résultat financier.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus.

2.4.28. Changement de présentation des reprises de provisions utilisées

A partir de l'exercice 2017, les reprises de provisions utilisées sont désormais présentées dans le compte de résultat sur la ligne « dotations nettes aux amortissements et autres provisions ». En 2016, les reprises étaient présentées sur chacune des lignes de charges correspondantes.

Ce changement de présentation n'a aucun impact sur les agrégats du compte de résultat 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	Impacts changement de présentation sur reprises de provisions utilisées	31/12/2016 Proforma
Chiffre d'affaires	4 866,0	-	4 866,0
Autres produits liés à l'activité	15,4	-	15,4
Produits des activités ordinaires	4 881,4	-	4 881,4
Sous-traitance	(189,4)	-	(189,4)
Achats consommés et charges externes	(1 532,2)	(5,2)	(1 537,4)
Impôts et taxes	(14,5)	-	(14,5)
Charges de personnel, intéressement, participation	(2 913,4)	(3,2)	(2 916,6)
Autres produits opérationnels	53,2	-	53,2
Autres charges opérationnelles	(25,9)	(2,9)	(28,8)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants	0,2	-	0,2
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	(191,9)	11,3	(180,6)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent	(1,8)	-	(1,8)
Quote-part de reprise de subvention	8,4	-	8,4
Résultat opérationnel récurrent	74,1	-	74,1
Résultat opérationnel	28,5	-	28,5
Quote-part du résultat des entreprises associées	25,4	-	25,4
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence	53,9	-	53,8
Résultat financier	(34,4)	-	(34,4)
Résultat net avant impôt	19,4	-	19,4
Résultat net consolidé	(8,4)	-	(8,4)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(2,8)	-	(2,8)

3 ■ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

Keolis et Île-de-France Mobilités ont signé 20 contrats d'exploitation de réseau de bus en Île-de-France. D'une durée de quatre ans chacun, ces contrats, qui couvrent la période 2017-2020, généreront un chiffre d'affaires cumulé d'environ 750 millions d'euros. Ils permettent à Keolis de renforcer sa position d'acteur de référence de la mobilité au sein de la première région de France.

Dans les autres régions, Keolis s'est vu confier le contrat de délégation de service public de l'agglomération Côte Basque-Adour pour une durée de 6 ans et 9 mois. Le Groupe a également remporté l'appel d'offres offensif du Grand Besançon. Par ailleurs Keolis a été renouvelé à Lille, Rennes, Caen, Amiens et Quimper.

À l'international, Keolis renforce son implantation en Belgique par l'acquisition de la Compagnie des Autocars Liégeois.

Toujours à l'international, l'année commerciale a été riche avec de nombreux appels d'offres offensifs et défensifs et ouvertures de nouveaux réseaux : ouverture de Manchester (tramway, Royaume-Uni), d'Aarhus (tramway, Danemark), de Teutoburger-Wald-Network (rail, Allemagne), de Zwenzwoka et Almere (rail et bus, Pays-Bas), gain de Foothill (bus, États-Unis), lancement de Newcastle (multimodal, Australie), renouvellement de Melbourne (tramway, Australie), extension de Gold Coast (tramway, Australie), démarrage d'Hyderabad (métro automatique, Inde), gain de Doha (métro, Qatar), gain de Pudong (métro automatique, Chine).

4 ■ NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.1. Charges de personnel

Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et charges sociales	(2 781,2)	(2 450,3)
Impôts et taxes sur les rémunérations	(67,0)	(66,1)
Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(203,9)	(397,0)
TOTAL	(3 052,1)	(2 913,4)

(1) Les autres charges de personnel incluent l'intéressement et la participation

Effectifs moyens

	(En nombre d'individus) 31/12/2017	(En effectif temps plein) 31/12/2016
Cadres	2 588	2 102
Agents de maîtrise, techniciens	8 354	5 981
Employés, ouvriers, chauffeurs	46 849	45 817
TOTAL	57 791	53 900

Les effectifs sont maintenant présentés en nombre d'individus alors qu'ils étaient présentés en effectif temps plein en 2016. En 2016, le nombre d'individus était de 55 318.

4.2. Autres produits opérationnels

Le Groupe a bénéficié au titre du CICE, d'un montant de 57,7 M€ en 2017 contre 49,7 M€ en 2016.

4.3. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉCURRENT	94,5	67,5
Coûts des appels d'offres non récurrents	(6,1)	(4,6)
Amortissement des droits contractuels & autres	(8,6)	(8,2)
Autres éléments non récurrents	(12,2)	(12,6)
■ dont restructurations nettes	(10,7)	(13,0)
■ dont variation de provisions pour pertes sur contrats	2,6	3,0
■ dont autres	(4,1)	(2,6)
TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	(26,9)	(25,4)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	67,6	42,1

4.4. Calcul de l'EBITDA

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	67,6	42,1
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	172,7	191,9
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions sur éléments non récurrents	7,8	8,1
Quote-part de reprise de subvention d'investissement	(7,5)	(8,4)
Reprises provisions d'exploitation utilisées - récurrent ⁽¹⁾	-	(11,1)
Reprises provisions d'exploitation utilisées non récurrent ⁽¹⁾	-	(1,3)
Résultat de cession sur immobilisations	0,1	1,8
EBITDA	240,7	223,2
Produits et charges non récurrents décaissables ⁽²⁾	19,1	18,2
EBITDA RÉCURRENT	259,9	241,4

(1) Les reprises de provisions utilisées sont maintenant présentées en dotations nettes aux amortissements et autres provisions

(2) Les produits et charges non récurrents décaissables comprennent les coûts significatifs d'appels d'offres offensifs, les dépenses de restructurations majeures ainsi que les autres éléments exceptionnels significatifs.

4.5. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Govia (Royaume-Uni)	25,4	19,7
First / Keolis Transpennine (Royaume-Uni)	0,7	5,4
Autres entreprises associées (France)	0,2	0,2
Autres entreprises associées (International hors Royaume-Uni)	(0,7)	-
TOTAL ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	25,6	25,4

4.6. Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût endettement financier net	(8,3)	(10,7)
■ Dont Coût endettement financier brut	(9,7)	(11,8)
■ Dont Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4	1,1
Autres produits financiers	5,1	1,6
■ Dont Impact revalorisation des titres	0,5	-
Autres charges financières	(8,4)	(12,4)
■ Dont Impact de change	(0,1)	(4,3)
RÉSULTAT FINANCIER	(11,6)	(21,4)

4.7. Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
CHARGE D'IMPÔT EXIGIBLE	(35,8)	(38,4)
Impôt exigible de la période	(35,9)	(38,5)
Ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	0,1	0,1
PRODUIT D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(4,8)	10,6
Impôt différé de la période	(3,0)	11,1
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	(1,7)	(0,6)
CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE	(40,6)	(27,8)

En 2016 et en 2017, le Groupe a choisi de présenter une réconciliation de son taux effectif à partir du taux de 34,43%.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif est le suivant :

	31/12/2017		31/12/2016	
	En %	En M€	En %	En M€
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		41,0		18,4
Neutralisation quote-part du résultat des entreprises associées		(25,6)		(25,4)
Neutralisation impôt sur les sociétés		40,6		27,8
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET AVANT QUOTE-PART DU RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES		56,0		20,8

Impôt théorique selon le taux légal d'imposition en France	34,43%	(19,3)	34,43%	(7,2)
Ecart de taux France / International	4,52%	(2,5)	-7,10%	1,5
Changement de taux en France et aux Etats-Unis ⁽¹⁾	8,63%	(4,8)	24,14%	(5,0)
Constatation des impôts différés sur fonds commerciaux	-2,64%	1,5	-19,07%	4,0
Effet des taux réduits et changements de taux	0,18%	(0,1)	0,00%	-
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	-0,18%	0,1	-0,48%	0,1
Autres différences permanentes	11,47%	(6,4)	12,39%	(2,6)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	-35,47%	19,9	-82,37%	17,1
Effet de l'imposition directe (CVAE)	11,48%	(6,4)	38,12%	(7,9)
Actifs d'impôt différé non reconnus	40,05%	(22,4)	133,72%	(27,8)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	72,46%	(40,6)	133,78%	(27,8)

(1) Le changement de taux d'impôt sur les sociétés en France (25,83% à partir de 2022) prévu par la nouvelle Loi de Finances et aux Etats-Unis a généré respectivement une diminution nette de -0,7 million d'euros et une diminution nette de -4,2 millions d'euros sur le solde d'impôt différé à fin 2017.

Les actifs d'impôt différé non reconnus sur 2017 concernent principalement la France, l'Amérique du Nord, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	105,7	86,9
Moins d'un an	11,2	10,6
Plus d'un an	94,5	76,3
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(102,2)	(77,3)
Moins d'un an	(12,5)	(12,7)
Plus d'un an	(89,6)	(64,6)

Le stock de déficits reportables est de 601,9 M€ au 31 décembre 2017 dont 461,9 M€ qui n'ont pas été reconnus, au regard des hypothèses d'utilisation de ces déficits, et dans la limite de validité de leur report, ce qui représenterait un impôt différé actif de 159 M€.

A chaque arrêté comptable, le Groupe apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux des sociétés.

La variation des impôts différés nets inscrits dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Position nette
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2017	9,6
Constatation en capitaux propres	0,5
Constatation en résultat	(4,6)
Effet des variations de périmètre	(2,9)
Ecart de conversion et autres mouvements	0,6
SOLDE DE CLÔTURE 31 DÉCEMBRE 2017	3,5

(en millions d'euros)	Position nette
SOLDE D'OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2016	7,2
Constatation en capitaux propres	(3,9)
Constatation en résultat	10,6
Effet des variations de périmètre	(4,8)
Ecart de conversion et autres mouvements	0,6
SOLDE DE CLÔTURE 31 DÉCEMBRE 2016	9,6

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'évaluation	(49,3)	(49,7)
Avantages au personnel	36,8	40,4
Report déficitaire	32,2	44,0
Autres	(16,2)	(25,1)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017	3,5	9,6

5 ■ NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.1. Goodwill

Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2017	112,8	104,6	34,8	36,7	289,0
Acquisition ⁽¹⁾	2,5	0,5	1,0	(0,4)	3,6
Cession	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	0,5	(0,3)	(1,8)	(3,6)	(5,2)
Au 31 décembre 2017	115,7	104,9	34,1	32,7	287,4
<i>Dont valeur brute</i>	<i>116,2</i>	<i>104,9</i>	<i>34,3</i>	<i>42,6</i>	297,9
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(0,4)</i>	-	<i>(0,2)</i>	<i>(9,8)</i>	(10,5)

(1) L'écart d'acquisition supplémentaire constaté en 2017 correspond notamment à l'acquisition des Coccinelles le 31 mars 2017.

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2016	92,9	104,2	36,9	33,3	267,3
Acquisition ⁽¹⁾	18,8	0,8	(2,8)	1,8	18,6
Cession	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	1,1	(0,3)	0,7	1,6	3,0
Au 31 décembre 2016	112,8	104,6	34,8	36,7	289,0
<i>Dont valeur brute</i>	<i>113,2</i>	<i>104,6</i>	<i>35,1</i>	<i>47,6</i>	300,6
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(0,4)</i>	-	<i>(0,2)</i>	<i>(10,9)</i>	(11,6)

(1) L'écart d'acquisition supplémentaire constaté en 2016 correspond notamment à l'acquisition des Transports Daniel Meyer le 11 janvier 2016.

Tests de perte de valeur

Les principales hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif testé.

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé par recoupement de deux méthodes : la méthode dite du « Capital Asset Pricing model » (CAPM) et le coût moyen pondéré du capital de sociétés cotées comparables. Compte tenu de ces paramètres, les coûts de capital utilisés pour actualiser les flux futurs sont les suivants :

	WACC	
	31/12/2017	31/12/2016
KEOLIS	4,49%	4,70%
Royaume-Uni	4,96%	4,70%
Suède	4,73%	4,70%
Canada	4,96%	4,70%
Danemark	4,49%	4,70%
Pays-Bas	4,25%	4,70%
Belgique	4,49%	4,70%
Australie	5,20%	4,70%
Norvège	4,25%	4,70%
Etats-Unis	4,96%	4,70%
Allemagne	4,49%	4,70%
France	4,49%	4,70%

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, conformément à IAS 36.

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance retenus pour les principales UGT ou groupes d'UGT sont les suivants :

	Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2017	31/12/2016
KEOLIS	2,00%	2,00%
Royaume-Uni	2,21%	2,00%
Suède	2,11%	2,00%
Canada	2,21%	2,00%
Danemark	2,00%	2,00%
Pays-Bas	1,89%	2,00%
Belgique	2,00%	2,00%
Australie	2,32%	2,00%
Norvège	1,89%	2,00%
Etats-Unis	2,21%	2,00%
Allemagne	2,00%	2,00%
France	2,00%	2,00%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Les tests de sensibilité des regroupements d'UGT ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à long terme ou le WACC (Weighted Average Cost of Capital).

Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

5.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Au 1er janvier 2017	28,8	4,0	101,0	3,3	11,9	59,2	208,2
Acquisitions	15,7	-	-	1,0	12,1	10,4	39,2
Cessions et mises hors service	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Amortissements et dépréciations nets	(16,6)	(0,4)	(8,0)	(18,0)	(1,7)	(5,4)	(50,0)
Variation de périmètre	0,4	-	4,8	-	-	1,7	6,9
Ecart de conversion et autres	5,1	(0,5)	(3,1)	13,7	-	(7,6)	7,7
Au 31 décembre 2017	33,4	3,1	94,7	-	22,3	58,3	211,8
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>131,7</i>	<i>5,3</i>	<i>137,9</i>	<i>98,3</i>	<i>52,9</i>	<i>67,4</i>	493,6
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(98,4)</i>	<i>(2,2)</i>	<i>(43,1)</i>	<i>(98,3)</i>	<i>(30,6)</i>	<i>(9,2)</i>	(281,9)

(en millions d'euros)	Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Au 1er janvier 2016	32,7	4,3	96,1	16,0	5,4	49,4	203,9
Acquisitions	12,0	-	0,3	2,0	7,2	20,2	41,7
Cessions et mises hors service	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Amortissements et dépréciations nets	(17,8)	(0,4)	(7,8)	(14,6)	(0,6)	(6,4)	(47,7)
Variation de périmètre	-	-	11,0	-	-	(1,5)	9,6
Ecart de conversion et autres	1,9	0,1	1,3	-	-	(2,2)	1,1
Au 31 décembre 2016	28,8	4,0	101,0	3,3	11,9	59,2	208,2
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>120,4</i>	<i>6,1</i>	<i>137,2</i>	<i>87,5</i>	<i>40,8</i>	<i>60,5</i>	452,5
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(91,6)</i>	<i>(2,1)</i>	<i>(36,2)</i>	<i>(84,2)</i>	<i>(28,9)</i>	<i>(1,3)</i>	(244,3)

(1) cf : Note 2.4.8. pour la définition des actifs sur contrats

5.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	37,2	79,3	32,6	509,9	27,2	66,3	752,6
Acquisitions	1,9	9,2	10,8	115,9	33,8	26,0	197,6
Cessions et mises hors service	(0,4)	(2,2)	(0,2)	(10,9)	-	(0,6)	(14,4)
Amortissements nets	(1,3)	(9,9)	(8,2)	(110,2)	-	(18,7)	(148,3)
Variations de périmètre	1,1	-	-	4,3	-	0,1	5,4
Ecart de conversion et autres mouvements	(0,6)	1,5	1,2	(0,2)	(21,2)	(3,0)	(22,3)
Au 31 décembre 2017	37,8	77,9	36,3	508,8	39,8	70,1	770,6
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>46,4</i>	<i>171,9</i>	<i>110,7</i>	<i>1 247,2</i>	<i>39,8</i>	<i>193,8</i>	1 809,7
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(8,6)</i>	<i>(93,9)</i>	<i>(74,5)</i>	<i>(738,4)</i>	<i>-</i>	<i>(123,7)</i>	(1 039,1)

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2016	37,8	78,1	34,1	489,2	15,5	56,7	711,4
Acquisitions	2,1	6,7	7,3	127,1	23,5	26,6	193,3
Cessions et mises hors service	(0,7)	(0,4)	(0,1)	(19,9)	-	(0,4)	(21,4)
Amortissements nets	(2,3)	(11,0)	(9,5)	(102,7)	-	(18,1)	(143,8)
Variations de périmètre	-	0,8	1,2	7,3	-	0,5	9,8
Ecart de conversion et autres mouvements	0,3	5,1	(0,3)	9,0	(11,8)	1,0	3,4
Au 31 décembre 2016	37,2	79,3	32,6	509,9	27,2	66,3	752,6
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>47,0</i>	<i>164,9</i>	<i>106,0</i>	<i>1 193,0</i>	<i>27,2</i>	<i>180,3</i>	1 718,4
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(9,7)</i>	<i>(85,6)</i>	<i>(73,4)</i>	<i>(683,1)</i>	<i>-</i>	<i>(114,0)</i>	(965,8)

Locations financement

Au 31 décembre 2017, les immobilisations en location financement inscrites à l'actif de l'état de la situation financière se composent comme suit :

(en millions d'euros)	Matériel de transport	Terrains, constructions et autres	Total
Valeur nette comptable des immobilisations en location financement	132,3	10,7	143,1

Échéancier des paiements minimums des locations financement

(en millions d'euros)	À 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	Total
Capital	40,8	88,3	13,6	142,7
Intérêts	-	4,7	0,4	5,1
LOYERS DE LOCATION FINANCEMENT	40,8	93,0	14,0	147,8

5.4. Titres mis en équivalence

Le Groupe détient plusieurs participations dans des co-entreprises et des entreprises associées, notamment en Grande-Bretagne, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR D'ÉQUIVALENCE À L'OUVERTURE	37,6	39,4
Part du Groupe dans le résultat net	25,6	25,4
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	25,6	25,4
Variations de juste valeur impactant les capitaux propres	-	-
Ecarts de conversion	0,5	(2,6)
Distribution de dividendes	(26,6)	(24,6)
Variation de périmètre & autres	(0,9)	-
VALEUR D'ÉQUIVALENCE À LA CLÔTURE	36,2	37,6

Les éléments financiers résumés sur les co-entreprises significatives sont présentés ci-après à 100 % :

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Govia et ses filiales	First / Keolis Transpennine	Autres	Total entreprises associées	Govia et ses filiales	First / Keolis Transpennine	Autres	Total entreprises associées
Actifs non courants	62,3	-	NA	NA	52,6	0,3	NA	NA
BFR net	31,2	5,3	NA	NA	41,9	3,7	NA	NA
Capitaux propres	90,3	5,4	NA	NA	91,9	4,1	NA	NA
dont résultat net	72,6	1,5	NA	NA	56,9	12,1	NA	NA
Passifs non courants	3,2	-	NA	NA	2,6	(0,1)	NA	NA
Actif net	90,3	5,4	NA	NA	91,9	4,1	NA	NA
Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEE								
Part du Groupe dans l'actif net	31,6	2,4	2,2	36,2	32,2	1,8	3,6	37,6
Valeur nette comptable des titres MEE	31,6	2,4	2,2	36,2	32,2	1,8	3,6	37,6

Dans le cadre des activités de Govia en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités afin de maintenir l'offre de service public en cas de défaillance de l'exploitant en respectant le « Liquidity Maintenance Ratio ». Le montant imposé correspond à un certain nombre de semaines de coûts directs relatifs à l'activité jusqu'à la fin de la franchise. Cette contrainte conduit à qualifier l'essentiel de la trésorerie détenue par Govia au niveau des sociétés opérationnelles comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe Go Ahead, actionnaire majoritaire de Govia. Dans ce contexte, la position de trésorerie nette à la clôture est présentée en BFR net.

Cependant, l'actif net détenu par le Groupe Keolis en Angleterre chez Govia, soit 28,5 M€ au 31 décembre 2017, est intégralement disponible.

5.5. Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalué		Dérivés Actifs	Actifs financiers de concession	Total
	« Juste valeur » par Résultat	« Juste valeur » par « Autres éléments du Résultat » non recyclables	au coût amorti par résultat	à la « Juste Valeur » par Résultat			
Au 31 décembre 2017							
Valeur brute	3,5	25,7	111,2	-	1,6	162,6	304,7
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	3,5	25,7	111,2	-	1,6	162,6	304,7
■ Dont à moins d'un an	-	-	17,9	-	1,6	-	19,5
■ Dont à plus d'un an	3,5	25,7	93,4	-	-	162,6	285,2

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalué		Dérivés Actifs	Actifs financiers de concession	Total
	« Juste valeur » par Résultat	« Juste valeur » par « Autres éléments du Résultat » non recyclables	au coût amorti par résultat	à la « Juste Valeur » par Résultat			
Au 1er janvier 2017							
Valeur brute	3,0	30,6	36,7	-	2,1	162,2	234,5
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	3,0	30,6	36,7	-	2,1	162,2	234,5
■ Dont à moins d'un an	-	-	18,2	-	2,1	-	20,3
■ Dont à plus d'un an	3,0	30,6	18,4	-	-	162,2	214,2

L'augmentation des instruments de dettes provient des nouvelles lignes de crédit accordées à EFFIA Holding pour 31,2 M€, et à KEOMOTION pour 49,6 M€.

5.6. Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Stocks bruts	108,5	96,5
Dépréciations	(5,2)	(4,4)
STOCKS NETS	103,3	92,1

5.7. Créances d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Clients	442,7	374,5
Avances et acomptes versés sur commandes	10,0	8,8
Dépréciation des créances clients	(11,4)	(10,5)
CRÉANCES D'EXPLOITATION	441,3	372,9
Personnel et organismes sociaux	3,6	4,4
Etat et collectivités	309,6	271,8
Charges constatées d'avance	21,4	21,5
Autres ⁽¹⁾	180,7	169,7
Dépréciation des autres débiteurs	(1,2)	(1,1)
CRÉANCES DIVERSES	514,2	466,2

(1) En 2017, les autres créances incluent 67 M€ représentant la garantie du Département du Transport Australien sur les droits à congés complémentaires, ces droits figurant au passif dans les dettes envers le personnel.

5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	271,3	293,7
Placements à court terme	5,1	7,9
TOTAL INSCRIT À L'ACTIF	276,5	301,6
Concours bancaires et comptes courants passifs	(166,8)	(157,8)
TRÉSORERIE NETTE	109,6	143,8

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe considère que ses OPCVM classées par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » répondent aux critères lui permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

En 2017, Keolis a procédé à plusieurs opérations de monétisation de créances commerciales. Le montant de la créance monétisée était de 28,1 M€ au 31 décembre 2017, pour un montant de 44,4 M€ au 31 décembre 2016.

En 2017, comme les années précédentes, la créance née du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) mis en place par le gouvernement français et constatée sur les groupes d'intégration fiscale français a fait l'objet d'une cession Dailly, réalisée au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

5.9. Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital social est de 412,8 M€, composé de 34 402 273 actions de nominal 12 euros. Il n'a été émis aucun instrument dilutif au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Groupe n'est pas soumis dans ses contrats d'endettement à des clauses de ratio d'endettement sur capitaux propres.

Actions propres

Au 31 décembre 2017, Keolis S.A. ne détient pas d'action propre et n'est partie prenante à aucune option d'achat ou de vente portant sur l'action Keolis S.A.

Réserves et résultat distribuables

Au 31 décembre 2017, la société Keolis S.A. dispose de réserves et résultat distribuables à hauteur de 132,0 M€. La perte de l'exercice s'élève à -70,8 M€.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les principales participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement des filiales suivantes : Keolis Downer, KDR Victoria Pty Ltd, Keolis Commuter Services LLC et Australian Transit Enterprises.

Réserves de conversion

Les principaux taux de change contre l'euro utilisés au cours des exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

(pour 1 euro)	2017		2016	
	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
Livre Sterling	0,876834	0,887200	0,819483	0,856200
Dollar australien	1,472852	1,534600	1,488282	1,459600
Couronne danoise	7,438615	7,444900	7,445189	7,434400
Couronne suédoise	9,633786	9,843800	9,468901	9,552500
Couronne norvégienne	9,326170	9,840300	9,290600	9,086300
Dollar US	1,129877	1,199300	1,106903	1,054100
Dollar canadien	1,464183	1,503900	1,465879	1,418800
Roupie indienne	73,556827	76,605500	74,371692	71,593500

5.10. Emprunts et dettes financières

En 2017, deux lignes de financement ont été mises en place au niveau de Keolis S.A. :

- un emprunt amortissable de 20 M€, mis en place et tiré le 7 décembre 2017 pour une durée de 8 ans, afin de financer du matériel roulant. Cet emprunt est intégralement couvert par un instrument financier dérivé de couverture adossé ;
- un emprunt amortissable de 7 M€, mis en place et tiré en décembre 2017 pour une durée de 3 ans.

Analyse des dettes financières par nature

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017		
	Montants dans l'état de la situation financière	Échéance	Taux
Location financement	1,8	2018	Taux variables
Location financement	39,0	2018	Taux fixes
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	-	2018	-
Dérivés	0,9	2018	-
Emprunts	17,5	2018	Taux fixes
Emprunts	15,3	2018	Taux variables
SOUS-TOTAL À MOINS D'UN AN	74,4		
Location financement	4,9	2019-2029	Taux variables
Location financement	97,0	2019-2029	Taux fixes
Participation des salariés	0,4	2019-2021	Taux fixes
Dérivés	-	-	-
Emprunts	93,9	2019-2029	Taux fixes
Emprunts	198,7	2019-2029	Taux variables
SOUS-TOTAL À PLUS D'UN AN	394,9		
TOTAL	469,3		

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016		
	Montants dans l'état de la situation financière	Échéance	Taux
Location financement	1,5	2017	Taux variables
Location financement	32,0	2017	Taux fixes
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	1,0	2017	-
Dérivés	0,8	2017	-
Emprunts	27,7	2017	Taux fixes
Emprunts	67,7	2017	Taux variables
SOUS-TOTAL À MOINS D'UN AN	130,7		
Location financement	3,0	2018-2028	Taux variables
Location financement	95,2	2018-2028	Taux fixes
Participation des salariés	0,5	2018-2020	Taux fixes
Dérivés	0,2		-
Emprunts	54,6	2018-2028	Taux fixes
Emprunts	176,3	2018-2028	Taux variables
SOUS-TOTAL À PLUS D'UN AN	329,8		
TOTAL	460,5		

Analyse des dettes financières par échéance

(en millions d'euros)	Échéance							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 à 2028	> 2028	Total
Dettes de location financement	40,8	39,5	30,0	10,2	8,7	13,6	-	142,7
Autres dettes	33,6	82,3	44,0	13,7	128,4	13,6	11,1	326,7
TOTAL	74,4	121,8	74,0	23,9	137,0	27,2	11,1	469,3

Tableau de variation des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2016 retraité	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Impact de Change	Autres	31/12/2017
Location financement	33,5	12,1	(7,0)	(0,8)	(0,5)	3,5	40,8
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	1,0	-	-	(1,0)	-	-	-
Dérivés	0,8	-	-	-	-	0,1	0,9
Emprunts	95,4	1,9	(88,8)	0,9	(1,7)	25,0	32,7
SOUS-TOTAL À MOINS D'UN AN	130,7	14,0	(95,7)	(0,9)	(2,2)	28,6	74,4
Dettes aux minoritaires (option d'achat)	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	98,2	39,6	(31,8)	(1,2)	(2,0)	(0,9)	101,9
Participation des salariés	0,5	-	-	-	-	-	0,4
Dérivés	0,2	-	-	-	-	(0,2)	-
Emprunts	230,8	172,0	(69,4)	2,0	(15,1)	(27,7)	292,6
SOUS-TOTAL À PLUS D'UN AN	329,8	211,6	(101,2)	0,7	(17,1)	(28,9)	394,9
TOTAL	460,5	225,6	(197,0)	(0,2)	(19,3)	(0,3)	469,3

Les ratios financiers à respecter

Les contrats détenus par Keolis S.A. ne contiennent pas de ratio financier à respecter.

Les contrats du Groupe et ceux de ses filiales contiennent des clauses d'accélération croisées. Si le Groupe, ou sous certaines conditions ses filiales les plus significatives, ne respectent pas leurs engagements, les établissements prêteurs pourraient constater un cas de défaut et exiger le remboursement anticipé d'une part significative de la dette du Groupe.

Compte tenu de la répartition de ces financements sur diverses filiales et de la qualité du dispositif de liquidité du Groupe, l'existence de ces clauses ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe a mis en place en 2014 un suivi des ratios financiers sur les financements du Groupe et de ses filiales, de manière à anticiper toute éventuelle évolution défavorable de ces ratios.

5.11. Actifs et passifs par catégorie

31/12/2017		Total	Instruments financiers				Juste valeur					
Rubrique au bilan et classes d'instruments (en millions d'euros)	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Juste valeur de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Endettement financier net
Autres prêts et créances	93,4	17,9	111,2	-	111,2	-	-	111,2	-	111,2	-	111,2
Actifs financiers de concession	162,6	-	162,6	-	162,6	-	-	162,6	-	162,6	-	-
SOUS-TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES	255,9	17,9	273,8	-	273,8	-	-	273,8	-	273,7	-	111,2
Actifs de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	29,1	-	29,1	29,1	-	-	-	29,1	-	10,3	18,8	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	0,1	0,1	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1	-	0,1
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	1,7	1,7	-	-	1,7	-	1,7	-	1,7	-	1,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	276,4	276,4	-	-	276,4	-	276,4	5,1	271,4	-	276,4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	285,0	296,0	581,0	29,1	273,8	278,1	0,1	581,0	5,1	557,1	18,8	389,4
Emprunts auprès des établissements de crédit	292,5	32,3	324,8	-	324,8	-	-	324,8	-	324,8	-	324,8
Dettes de location-financement	101,9	40,8	142,7	-	142,7	-	-	142,7	-	142,7	-	142,7
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	394,3	73,2	467,5	-	467,5	-	-	467,5	-	467,5	-	467,5
dont :												
- évalués au coût amorti	394,3	73,2	467,5	-	467,5	-	-	467,5	-	467,5	-	467,5
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture	-	0,4	0,4	-	-	-	0,4	0,4	-	0,4	-	0,4
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	0,5	0,5	-	-	0,5	-	0,5	-	0,5	-	0,5
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	394,3	74,0	468,4	-	467,5	0,4	0,4	468,3	-	468,4	-	468,4
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	167,4	167,4	-	167,4	-	-	167,4	-	167,4	-	167,4
Dettes sur engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	394,3	241,4	635,8	-	634,9	0,4	0,4	635,6	-	635,7	-	635,8
ENDETTEMENT FINANCIER NET DU GROUPE	301,0	(54,6)	246,4	-	523,6	(277,7)	0,4	246,4	(5,1)	251,5	-	246,4

31/12/2016				Instruments financiers				Total	Juste valeur			
Rubrique au bilan et classes d'instruments (en millions d'euros)	Non courant	Courant	EFN	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
				Autres prêts et créances	18,4	18,2	36,7	-	36,7	-	-	36,7
Actifs financiers de concession	162,2	-	-	-	162,2	-	-	162,2	162,2	-	162,2	-
SOUS-TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES	180,6	18,2	36,7	-	198,9	-	-	198,9	198,9	-	198,9	-
Actifs disponibles à la vente	33,4	-	-	33,4	-	-	-	33,4	33,4	-	-	33,4
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture	0,2	-	0,2	-	-	-	0,2	0,2	0,2	-	0,2	-
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	2,1	2,1	-	-	2,1	-	2,1	2,1	-	2,1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	301,6	301,6	-	-	301,6	-	301,6	301,6	7,9	293,7	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	214,3	321,9	340,5	33,4	198,9	303,6	0,2	536,2	536,2	7,9	495,0	33,4
Emprunts auprès des établissements de crédit	230,8	94,9	325,7	-	325,7	-	-	325,7	325,7	-	325,7	-
Dettes de location-financement	98,2	33,5	131,7	-	131,7	-	-	131,7	131,7	-	131,7	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	329,1	128,4	457,5	-	457,5	-	-	457,5	457,5	-	457,5	-
dont :												
- évalués au coût amorti	329,0	128,5	457,5	-	457,5	-	-	457,5	457,5	-	457,5	-
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture	0,2	0,8	1,0	-	-	-	1,0	1,0	1,0	-	1,0	-
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	329,3	129,2	458,5	-	457,5	-	1,0	458,5	458,5	-	458,5	-
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	158,3	158,3	-	158,3	-	-	158,3	158,3	-	158,3	-
Dettes sur engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	-	1,0	-	1,0	-	-	-	1,0	1,0	-	-	1,0
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	329,3	288,5	616,8	1,0	615,8	-	1,0	617,8	617,8	-	616,8	1,0
ENDETTEMENT FINANCIER NET DU GROUPE	310,6	(34,4)	276,3	-	579,1	(303,7)	0,8	276,3	276,3	(7,9)	284,1	-

5.12. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Le Groupe détient au 31 décembre 2017 des instruments financiers dérivés :

- éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en couverture de flux de trésorerie (CFH) ;
- ou non éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en transaction.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché « mid-market » communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Les impacts sur la performance et la situation financière des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessus :

<i>(en millions d'euros)</i>			Compte de capitaux propres (réserves recyclables)		Résultat financier latent	
Sous-Jacent	Comptabilité de couverture	Juste Valeur au 31/12/2016	Variation ⁽¹⁾	Recyclage ⁽²⁾	Variation ⁽³⁾	Juste Valeur au 31/12/2017
Taux	Flux de trésorerie	(0,7)	(0,1)	0,5	-	(0,4)
Taux	Trading	-	-	-	-	-
TOTAL TAUX		(0,7)	(0,1)	0,5	-	(0,4)
Change	Investissement net	-	-	-	-	-
Change	Trading	1,9	-	-	(0,8)	1,1
TOTAL CHANGE		1,9	-	-	(0,8)	1,1
Matières premières	Flux de trésorerie	2,4	0,2	(0,7)	-	2,0
Matières premières	Trading	(0,2)	-	-	0,1	(0,1)
TOTAL MATIÈRES PREMIÈRES		2,2	0,2	(0,7)	0,1	1,8
TOTAL		3,5	0,1	(0,2)	(0,7)	2,7

(1) Variation de juste valeur qui a impacté le compte de capitaux propres (réserves recyclables) de l'exercice.

(2) Le recyclage du compte de capitaux propres (réserves recyclables) impacte l'EBITDA pour -1,0 M€ et impacte le résultat financier pour 0,5 M€.

(3) Variation de juste valeur qui impacte le résultat financier de l'exercice.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	1,9	1,9	0,2	2,9	3,1
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	1,6	1,6	-	2,0	2,0
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	-	3,5	3,5	0,2	4,9	5,1
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	0,4	0,4	0,2	1,4	1,6
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	0,5	0,5	-	0,1	0,1
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	-	0,9	0,9	0,2	1,5	1,7

Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

La dette nette du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Emprunts et dettes financières	469,3	459,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(109,6)	(143,8)
Intérêts courus non échus à recevoir	(0,3)	-
Prêts et créances	(81,9)	(6,6)
Dépôts et cautionnements	(29,0)	(30,0)
Dérivés actifs	(1,6)	(2,3)
Participations des salariés	(0,4)	(0,5)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	246,4	276,3

Le Groupe est soumis à la variabilité des taux d'intérêts sur la partie de son endettement financier net à taux variable.

La ventilation par taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments dérivés (de couverture et de transaction), se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Structure initiale de la dette		Structure après couverture IFRS	
	31/12/2017	31/12/2016 Retraité	31/12/2017	31/12/2016 Retraité
Taux fixe	247,8	210,0	337,7	281,4
Taux variable	221,6	249,5	131,7	178,1
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES	469,4	459,5	469,4	459,5

Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2017, sur la base de la structure de la dette au 31 décembre 2017, une variation de la courbe de taux d'intérêt de +/- 50 points de base sur la durée de vie résiduelle de la dette (maximum 8 ans) impacterait le coût de l'endettement financier de la manière suivante :

(en millions d'euros)	+50 bp Résultat	+50 bp Réserves recyclables	-50 bp Résultat	-50 bp Réserves recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(1,5)	-	1,2	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	-	1,1	-	(1,2)
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ	(1,5)	1,1	1,2	(1,2)

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan 31/12/2017					Juste valeur au bilan 31/12/2016				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps receveurs de taux fixe	0,1	-	-	-	0,1	0,3	-	-	-	0,3
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	0,1	-	-	-	0,1	0,3	-	-	-	0,3
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	0,3	-	-	-	0,3
Swap payeurs de taux fixe	0,4	-	-	-	0,4	0,7	-	-	-	0,7
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	0,4	-	-	-	0,4	1,0	-	-	-	1,0
POSITION NETTE TAUX	(0,4)	-	-	-	(0,4)	(0,7)	-	-	-	(0,7)

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme	Dettes nettes long terme	Dettes nettes court terme
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	78,4	11,5	61,0	10,0
Swaps d'index	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-

Au 31 décembre 2017, les échéances des instruments financiers dérivés de couverture des risques de taux portent sur les années 2018 à 2025.

Gestion du risque de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont considérés comme des instruments de transaction au sens de la norme IAS 39.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan 31/12/2017					Juste valeur au bilan 31/12/2016				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps de devises	-	-	1,6	-	1,6	-	-	2,0	-	2,0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	-	-	1,6	-	1,6	-	-	2,0	-	2,0
Swaps de devises	-	-	0,5	-	0,5	-	-	0,1	-	0,1
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	-	-	0,5	-	0,5	-	-	0,1	-	0,1
POSITION NETTE S/DEVISES	-	-	1,1	-	1,1	-	-	1,9	-	1,9

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, DKK, GBP, NOK, SEK, USD.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2018.

Gestion du risque de variation du prix des matières premières

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation de prix de certaines matières premières, en particulier de gazole. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés. En 2017, Keolis a couvert 80% des volumes de gazole exposés, sur un plan économique.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan 31/12/2017				Juste valeur au bilan 31/12/2016			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps s/produits pétroliers	1,7	-	-	1,7	2,8	-	-	2,8
Contrats à terme sur devises – actif	0,2	-	-	0,2	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR MATIÈRES PREMIÈRES ACTIFS	1,9	-	-	1,9	2,8	-	-	2,8
Swaps s/produits pétroliers	-	-	-	-	0,6	-	-	0,6
Options gasoil - passif	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR MATIÈRES PREMIÈRES PASSIFS	-	-	-	-	0,6	-	0,1	0,7
POSITION NETTE SUR MATIÈRE PREMIÈRE	1,9	-	-	1,9	2,2	-	(0,1)	2,1

Au 31 décembre 2017, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 37 331 tonnes :

Volumes en tonnes	Echéance	
	à moins d'un an	de 1 à 5 ans
Swaps et tunnels sur référence gazole	31 878	5 453

Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie pour le Groupe sont essentiellement :

- les placements de liquidités ;
- les instruments financiers dérivés ;
- les créances clients.

En 2013, le Groupe a défini et mis en place une procédure de risque de contrepartie vis-à-vis des contreparties bancaires de ses placements et instruments financiers dérivés. Cette procédure s'articule autour des principes ci-dessous :

- Définition de trois catégories au sein desquelles sont réparties les contreparties bancaires du Groupe :
 - Banques Autorisées ;
 - Banques sous surveillance ;
 - Banques Non Autorisées.
- Ces catégories sont définies en fonction de facteurs propres aux banques (rating) ou à Keolis (financement du Groupe).
- Les placements de liquidités, les instruments financiers dérivés, ne sont traités qu'avec des contreparties appartenant à la catégorie « Banques Autorisées » ;
- Le portefeuille de placements de liquidités respecte des limites de pondération ;
- La « juste valeur à risque » (juste valeur en faveur du Groupe) du portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'un suivi régulier, de manière à répartir le risque sur les différentes contreparties ;
- Les banques et les catégories font l'objet d'un suivi régulier.

Si une banque, contrepartie du Groupe, sort de la catégorie « Banques Autorisées », le portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'une restructuration de manière à respecter de nouveau le critère de catégorie.

Au 31 décembre 2017 :

- tous les placements réalisés et tous les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe ont été conclus avec des contreparties bancaires de la catégorie « Banques Autorisées » ;
- l'analyse des « justes valeurs à risque » montre qu'aucun risque de contrepartie significatif n'est à signaler.

Enfin, les calculs d'ajustement de juste valeur au crédit / au débit en fonction du risque de contrepartie, requis par la norme IFRS 13, montrent que l'impact du risque de contrepartie sur la valorisation des portefeuilles d'instruments financiers dérivés du Groupe est négligeable.

Risque de liquidité

Le 28 avril 2017, après avoir obtenu l'accord de l'ensemble des banques, Keolis a étendu d'une année la maturité de sa ligne de crédit syndiquée de 900 M€, au 11 juin 2022. La ligne de crédit syndiquée de 900 M€ est accessible à GROUPE KEOLIS S.A.S. et à Keolis S.A. Au 31 décembre 2017, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée est de 300 M€.

En décembre 2017, une ligne de financement a été mise en place par Keolis S.A. afin de financer du matériel roulant : un emprunt amortissable de 20 M€, mis en place et tiré le 7 décembre 2017 pour une durée de 8 ans. Cet emprunt est intégralement couvert par un instrument financier dérivé de couverture adossé.

En décembre 2017, un emprunt amortissable de 7 M€ a été mis en place par Keolis S.A. pour une durée de trois ans, en remplacement d'un précédent emprunt amortissable de même montant. Cet emprunt ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique : il est intégré au calcul de dette global réalisé au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

Le tableau suivant présente le profil de remboursement des lignes de Keolis S.A. (hors ligne de crédit syndiquée), ainsi que le profil de la charge d'intérêts prévisionnelle correspondante après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture de taux.

(en millions d'euros)	≤ 1 an	2 ans	De 3 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	10,3	8,0	112,2	10,9
Charge de la dette	(1,2)	(1,1)	(2,5)	(0,2)
■ dont couvertures de taux	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,1)

La charge d'intérêts prévisionnelle de la dette est calculée sur la dette brute, sur la base des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2017, auxquels s'ajoute la marge de crédit du Groupe.

Le Groupe s'assure de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Pour ce faire, le Groupe établit chaque année un tableau prévisionnel des flux de trésorerie pluriannuels visant à déterminer les besoins de financement et leur saisonnalité.

5.13. Provisions

Analyse par nature

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	À plus d'un an	À moins d'un an	Total	À plus d'un an	À moins d'un an	Total
Retraites	139,1	7,0	146,2	133,6	7,1	140,7
Autres avantages accordés aux salariés	26,8	0,8	27,6	30,4	0,9	31,4
Risques sociaux et fiscaux	9,8	22,6	32,5	12,2	18,7	30,9
Pertes sur contrats	-	-	-	2,6	-	2,6
Pénalités contractuelles	-	-	-	-	2,3	2,3
Gros entretiens et remises en état	6,4	13,8	20,2	7,6	21,2	28,8
Autres	8,1	1,7	9,8	8,1	1,6	9,6
TOTAL	190,2	45,9	236,3	194,5	51,7	246,3

Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	01/01/2017	Dotation	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2017
Retraites	140,7	11,4	(14,3)	0,1	8,3	146,2
Autres avantages accordés aux salariés	31,4	2,4	(2,0)	-	(4,3)	27,6
Risques sociaux et fiscaux	30,9	13,0	(12,3)	0,6	0,3	32,5
Pertes sur contrats	2,6	-	(2,6)	-	-	-
Pénalités contractuelles	2,3	-	(2,3)	-	-	-
Gros entretiens et remises en état	28,8	2,8	(11,7)	-	0,3	20,2
Autres	9,7	2,8	(2,7)	0,6	(0,6)	9,8
TOTAL	246,3	32,4	(47,9)	1,3	4,0	236,3

(en millions d'euros)	01/01/2016	Dotation	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2016
Retraites	134,1	10,4	(7,8)	1,0	3,0	140,7
Autres avantages accordés aux salariés	31,8	2,8	(0,9)	-	(2,3)	31,4
Risques sociaux et fiscaux	28,0	13,8	(11,3)	0,2	0,2	30,9
Pertes sur contrats	5,0	0,6	(3,0)	-	-	2,6
Pénalités contractuelles	2,9	2,3	(2,9)	-	-	2,3
Gros entretiens et remises en état	33,5	3,5	(8,2)	-	-	28,8
Autres	9,4	2,8	(2,6)	-	-	9,7
TOTAL	244,7	36,2	(36,7)	1,2	0,9	246,3

Retraites et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Obligations inscrites au passif de l'état de la situation financière :		
Retraites et avantages postérieurs à la retraite	146,3	140,7
Autres avantages accordés aux salariés	27,6	31,4
TOTAL	173,9	172,1
■ dont Non Courant	166,1	164,1
■ dont Courant	7,8	8,0

Retraites et avantages postérieurs à la retraite

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	France	Canada	France	Canada
<i>(en pourcentage)</i>				
Taux d'actualisation	0,88	3,25	1,21	3,45
Taux d'augmentation des salaires	2,40-7,00	N/A	2,00-7,00	N/A
Taux de rendement implicite des actifs	0,88	3,45	1,21	3,30

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	France	Canada	France	Canada
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actions	0,1	1,2	0,1	5,3
Obligations	0,4	5,5	0,3	-
Immobilier	-	-	-	1,9
Autres	0,1	0,1	0,1	-

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement net au 31/12/2017	Coût des services 2018	Coût financier 2018
taux d'actualisation affecté de -0,25%	152,2	10,2	1,1
taux d'actualisation (hypothèse de base)	146,3	9,8	1,5
taux d'actualisation affecté de +0,25%	143,5	9,4	1,8

Obligations inscrites dans l'état de la situation financière

Les obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016 Retraité
Valeur actualisée des obligations non financées	142,8	138,8
Valeur actualisée des obligations financées	10,6	9,7
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS TOTALES	153,4	148,4
Juste valeur des actifs des régimes	(7,2)	(7,7)
Plafonnement des actifs (Canada)	0,2	-
VALEUR ACTUELLE NETTE DES OBLIGATIONS COMPTABILISÉES	146,3	140,7

Analyse de la variation des obligations et des actifs de couverture

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	148,4	141,3
Coût des services rendus	9,0	8,2
Coût financier	1,9	2,2
Prestations payées	(10,5)	(7,8)
Contributions des salariés	-	-
Modifications de régimes	0,6	-
Écarts actuariels	7,1	2,7
Écarts de conversion	(0,4)	0,8
Effet des variations de périmètre	(2,8)	1,1
Effet des réductions et liquidations	-	-
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	153,4	148,4

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À L'OUVERTURE	7,7	7,2
Rendement implicite des actifs	0,2	0,2
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	0,3	0,4
Contributions de l'employeur	0,1	0,2
Contributions des salariés	-	-
Prestations payées	(0,6)	(0,7)
Écarts de conversion	(0,4)	0,4
Effet des variations de périmètre	-	-
Effet des réductions et liquidations et des plafonnements des actifs	(0,2)	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA CLÔTURE	7,0	7,7

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impact des changements d'hypothèses	6,0	3,0
Pertes et (gains) d'expérience	0,8	(0,7)
ECARTS ACTUARIELS DE L'EXERCICE	6,9	2,3

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017		
	France	Canada	Total
Valeur actualisée de l'obligation	146,8	6,6	153,4
Juste valeur des actifs du régime	(0,5)	(6,7)	(7,2)
Franchise Adjustment / Plafonnement des actifs (Canada)	-	0,2	0,2
VALEUR ACTUELLE NETTE DE L'OBLIGATION	146,3	-	146,3

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	9,0	8,2
Coût financier	1,9	2,2
Rendement implicite des actifs	(0,2)	(0,2)
Modifications de régime	0,6	-
Effet des réductions et liquidation	0,2	-
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	11,4	10,2

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel.

Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés respectivement en charges financières et produits financiers.

Variation de l'obligation nette inscrite au passif de l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PROVISION À L'OUVERTURE	140,7	134,1
Variation de périmètre	(2,9)	1,1
Charge de l'exercice	11,4	10,2
Utilisations (Prestations/Cotisations payées)	(10,0)	(7,3)
Dotations / (Reprise) sur capitaux propres	6,9	2,3
Ecarts de conversion et autres variations	0,1	0,4
PROVISION À LA CLÔTURE	146,3	140,7

La variation du cumul des dotations/(reprises) sur capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
CUMUL DES DOTATIONS / (REPRISES) À L'OUVERTURE	38,8	38,8
Ecarts actuariels de l'exercice	6,9	2,3
Ecart de conversion	-	0,2
CUMUL DES DOTATIONS / (REPRISES) À LA CLÔTURE	51,5	41,3

Les variations pour l'année en cours et pour les 3 périodes précédentes :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actualisée de l'obligation de prestations définies	153,3	148,4	141,3	127,5
Juste valeur des actifs du régime	(7,2)	(7,7)	(7,2)	(8,1)
Franchise Adjustment / Plafonnement des actifs (Canada)	0,2	-	-	-
Excédent ou (déficit) du régime	146,3	140,8	134,1	119,4
Ajustements liés à l'expérience	0,8	(0,7)	2,2	2,2

Autres avantages accordés au personnel

Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail des salariés employés en France et des frais médicaux des employés partis en pré-retraite aux Etats-Unis. Ces régimes ne sont pas financés par des actifs externes (contrats d'assurance). Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont immédiatement reconnus dans l'état des charges et des produits de l'exercice.

Analyse de la variation des obligations

(en millions d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Ecart de conversion et autres	31/12/2017
France - médailles du travail	16,9	1,9	(1,0)	(0,8)	(0,3)	16,7
USA - frais médicaux des salariés retraités	14,5	0,7	-	-	(4,3)	10,8
TOTAL	31,4	2,5	(1,0)	(0,8)	(4,6)	27,6

La variation sur les Etats-Unis est liée à la provision pour frais médicaux comptabilisée dans le cadre du gain de contrat de Boston compensée par la comptabilisation d'un actif incorporel amorti sur la durée du contrat.

5.14. Dettes d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Clients : avances et acomptes reçus	35,6	68,5
Fournisseurs et comptes rattachés	599,8	552,6
Fournisseurs d'immobilisations	43,6	40,8
Dettes sur le personnel	491,1	468,5
Etat et collectivités	79,3	72,7
Produits constatés d'avance	97,1	98,0
Autres	114,9	83,6
TOTAL	1 461,4	1 384,7

6 ■ ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Lignes de crédit non utilisées	22,8	11,2
Cautions données en garantie de dette	15,7	50,2
Cautions données en garantie d'exploitation	827,9	696,7
Sûretés accordées	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS ET CAUTIONS DONNÉS HORS LOCATION SIMPLE	843,6	746,9

Les droits de sillons (i.e. les droits d'accès aux rails) sont compris dans la ligne Cautions données en garantie d'exploitation pour un montant de 99,6 M€ au 31 décembre 2017 contre 69,2 M€ au 31 décembre 2016.

Les paiements futurs minimaux relatifs aux contrats de location simple s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
à moins d'un an	192,5	188,6
de un à cinq ans	679,3	591,0
à plus de cinq ans	373,0	314,0
TOTAL	1 244,9	1 093,5

Les engagements futurs liés aux contrats de location concernent principalement la location de matériel de transport et la location de bâtiments. Ils se décomposent en 909,4 M€ à l'international et en 335,5 M€ sur la France. Des contrats de location de matériel informatique se poursuivent pour des valeurs non significatives.

France

Contrats de location

Les contrats conclus sur les véhicules (bus et cars) portent sur des durées :

- de 7 ou 8 ans pour les autobus et les autocars ;
- de 3 ou 4 ans pour les minibus.

L'engagement de rachat signé par le constructeur correspond à la valeur de marché du véhicule projetée à la fin de la période de location.

Ces contrats sont souscrits pour la plupart directement par les filiales avec une garantie signée par Keolis S.A. aux organismes financiers. Cette garantie se présente sous la forme d'un engagement de poursuite de location et engage Keolis S.A. uniquement sur le paiement des loyers restant dus au contrat en cas de défaillance de la filiale. En contrepartie, l'organisme financier s'engage à laisser les véhicules correspondants à la disposition du Groupe.

Étranger

Il convient de distinguer les contrats ferroviaires et les contrats bus.

Contrats ferroviaires

Les contrats de location ferroviaire sont souscrits pour la durée du contrat de concession.

Les loyers à moins d'un an sont de 32,5 M€.

Les loyers restant à courir à plus d'un an dépendent de l'échéance de chacune des franchises ferroviaires ou assimilées. Ils s'élèvent à 504,4 M€.

Contrats bus et cars

Les loyers restant dus sur ces contrats sont de 211,9 M€.

Comme sur la France, Keolis S.A. est amené à souscrire des garanties de poursuite de location sur des filiales étrangères.

7 ■ LITIGES

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes relatives aux litiges en cours sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours, notamment avec l'administration fiscale ou relatives à des recours sur appels d'offres ou sur garanties de passif ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les risques sont évalués à la juste valeur et font l'objet le cas échéant d'une provision à la clôture (cf 5.13).

8 ■ TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Keolis S.A. est détenu à 100,0 % par GROUPE KEOLIS S.A.S., lui-même détenu à hauteur de 69,69 % par SNCF Participations et de 30,00 % par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec. La SNCF est un établissement public à caractère industriel et commercial dont le capital est intégralement détenu par l'Etat français.

8.1. Transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. et le Groupe EFFIA

Les transactions avec GROUPE KEOLIS S.A.S. correspondent essentiellement aux prestations de direction générale.

Les transactions avec le Groupe EFFIA correspondent à de la sous-traitance.

8.2. Transactions avec les co-entreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales du marché.

8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux administrateurs de Keolis S.A. et les membres du Comité Exécutif. Les rémunérations et autres avantages à court terme de ces dirigeants se sont élevés à 4,8 M€ pour 9 personnes en 2017 contre 4,1 M€ pour 9 personnes en 2016.

Il n'y a pas de jetons de présence alloués aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe.

Il n'existe pas d'avance ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe.

9 ■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

10 ■ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

10.1. Filiales

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Aerobag	France	Globale (IG)	100,00%
Aerolignes*	France	Globale (IG)	100,00%
Aerolis	France	Globale (IG)	100,00%
Aéroport Angers Marcé	France	Globale (IG)	100,00%
Aéroport de Troyes Barberey	France	Globale (IG)	100,00%
Aerosat	France	Globale (IG)	85,00%
Airelle	France	Globale (IG)	100,00%
Autocars Delion SAS	France	Globale (IG)	100,00%
Autocars Eschenlauer	France	Globale (IG)	100,00%
Autocars Planche	France	Globale (IG)	100,00%
Autocars Striebig	France	Globale (IG)	100,00%
Caennaise de Services*	France	Globale (IG)	100,00%
Cariane Littoral	France	Globale (IG)	100,00%
Cars de Bordeaux	France	Globale (IG)	100,00%
Cars Planche	France	Globale (IG)	100,00%
Cie Tpts Méditerranéens*	France	Globale (IG)	100,00%
Compagnie du Blanc Argent	France	Globale (IG)	99,43%
Entreprise Charles Caron	France	Globale (IG)	100,00%
Gep Vidal	France	Globale (IG)	100,00%
Holding Striebig	France	Globale (IG)	100,00%
Institut Keolis	France	Globale (IG)	100,00%
Interhone	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Abbeville	France	Globale (IG)	99,02%
Keolis Agen	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Aix-Les-Bains	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Alençon	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Alès	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Alpes Maritimes	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Amiens	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Angers	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Arles*	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Armor	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Arras	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Artois	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Atlantique	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Auch	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Aude	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Baie des Anges	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Bassin de Pompey	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Beaune	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Besançon Mobilités	France	Globale (IG)	100,00%

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Besançon*	France	Globale (IG)	99,96%
Keolis Blois	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Bordeaux	France	Globale (IG)	99,99%
Keolis Bordeaux Métropole	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Boulogne sur Mer	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Bourgogne	France	Globale (IG)	99,50%
Keolis Brest	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Bus Verts	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Caen	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Caen Mobilités	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Calvados	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Camargue	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Centre	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Châlons-en-Champagne	France	Globale (IG)	99,24%
Keolis Charente Maritime	France	Globale (IG)	99,98%
Keolis Château Thierry	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Châteauroux	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Châtelleraut	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Chaumont	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Chauny - Tergnier	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Chauny-Tergnier-La Fère-Scolaire	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Cherbourg	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis CIF	France	Globale (IG)	99,99%
Keolis Conseil et Projets	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Côte Basque - Adour	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Côte d'Azur	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Creil	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Dijon	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Dijon Mobilités	France	Globale (IG)	70,00%
Keolis Drôme Ardèche	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Drouais	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis en Cévennes	France	Globale (IG)	99,19%
Keolis Epinal	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Eure et Loir	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Garonne	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Gascogne	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Gironde (ex SNCOA)	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Grand Tarbes	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Ille et Vilaine	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Languedoc	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Laval	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Laval Mobilités	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Lille	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Littoral	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Lorient	France	Globale (IG)	100,00%

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Lyon	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Manche	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Maritime	France	Globale (IG)	99,00%
Keolis Maritime Brest	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Marmande	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Mobilité Hauts-de-Seine	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Mobilité Paris	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Mobilité Roissy	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Mobilité Val-de-Marne	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Montargis	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Montélimar	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Montluçon	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Morlaix	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Narbonne	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Narbonne Mobilités	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Nevers	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Nîmes	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Nord Allier*	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Normandie Seine	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Obernai	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Oise	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Orléans	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Orly Airport	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Orly Rungis	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Oyonnax	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Pays d'Aix	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Pays de Montbéliard	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Pays des Volcans	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Pays Nancéien	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Pays Normands	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis PMR Rhône	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Porte de l'Isère	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Pyrénées	France	Globale (IG)	95,16%
Keolis Quimper	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Rennes	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Roissy Airport	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Roissy Services Aéroportuaires	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Saint-Malo	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Saintes	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Seine Essonne	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Seine Maritime	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Seine Sénart	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Seine Val-de-Marne	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Somme	France	Globale (IG)	100,00%

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Sud Allier	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Sud Lorraine	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Touraine	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Tours	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Travel Services	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Trois Frontières	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Urbest	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Val d'Oise	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Val de Maine	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Val de Saone	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Val Hainaut	France	Globale (IG)	96,32%
Keolis Velizy	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Versailles	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Vesoul	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Vichy	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Voyages	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Yvelines	France	Globale (IG)	100,00%
Les Autobus d'Arcachon	France	Globale (IG)	100,00%
Les Cars du Bassin de Thau	France	Globale (IG)	100,00%
Les cars Roannais	France	Globale (IG)	100,00%
Les Coccinelles	France	Globale (IG)	100,00%
Les Courriers Catalans	France	Globale (IG)	100,00%
Les Courriers Du Midi	France	Globale (IG)	100,00%
Les Kangourous 2	France	Globale (IG)	100,00%
Les Transports Dunois	France	Globale (IG)	100,00%
Loisirs et Voyages	France	Globale (IG)	100,00%
Millau Cars	France	Globale (IG)	100,00%
Monnet Tourisme*	France	Globale (IG)	100,00%
Monts Jura Autocars	France	Globale (IG)	100,00%
Ormont Transport	France	Globale (IG)	100,00%
Pacific Car	France	Globale (IG)	100,00%
Prioris	France	Globale (IG)	100,00%
Réseau en Vosges	France	Globale (IG)	70,00%
S.T.2.L. Westeel	France	Globale (IG)	100,00%
S.T.E.F.I.M.	France	Globale (IG)	100,00%
SAP Cariane Provence	France	Globale (IG)	100,00%
SCAC	France	Globale (IG)	100,00%
SCAC Bagnis	France	Globale (IG)	100,00%
SEA Albert-Picardie	France	Globale (IG)	50,96%
Setver*	France	Globale (IG)	100,00%
SFD	France	Globale (IG)	100,00%
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	France	Globale (IG)	51,00%
Sodetrav	France	Globale (IG)	95,08%
STCAR*	France	Globale (IG)	100,00%
Sté Rennaise Transports et Services	France	Globale (IG)	100,00%

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Sté Transports Robert	France	Globale (IG)	100,00%
Sté Transports Services Aéroportuaires	France	Globale (IG)	100,00%
TPR	France	Globale (IG)	100,00%
Transports de la Brière	France	Globale (IG)	60,10%
Transports Evrard	France	Globale (IG)	100,00%
Train Bleu St Marcellin	France	Globale (IG)	100,00%
Trans Val de Lys	France	Globale (IG)	99,99%
Transévry	France	Globale (IG)	55,62%
Transkeo	France	Globale (IG)	51,00%
Transpole	France	Globale (IG)	100,00%
Transports Daniel Meyer	France	Globale (IG)	100,00%
Var Tour	France	Globale (IG)	94,97%
Voyages Autocars Services	France	Globale (IG)	100,00%
Voyages Chargelègue	France	Globale (IG)	100,00%
Voyages Dourlens	France	Globale (IG)	100,00%
Voyages Fouache SAS	France	Globale (IG)	100,00%
Voyages MONNET	France	Globale (IG)	100,00%
Voyages Striebig*	France	Globale (IG)	100,00%
VTS Roissy*	France	Globale (IG)	100,00%
Keolis Deutschland COKG	Allemagne	Globale (IG)	100,00%
Keolis Deutschland Verwaltung	Allemagne	Globale (IG)	100,00%
Schloemer Verkehrsbetrieb GmbH	Allemagne	Globale (IG)	100,00%
Striebig Deutschland	Allemagne	Globale (IG)	100,00%
Striebig GmbH	Allemagne	Globale (IG)	100,00%
Australian Transit Enterprises Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Hornibrook Bus Lines Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Hornibrook Transit Management Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
KD Hunter Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
KDR Gold Coast Pty LTD	Australie	Globale (IG)	51,00%
KDR Victoria Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Keolis Australie Pty	Australie	Globale (IG)	100,00%
Keolis Downer	Australie	Globale (IG)	51,00%
Keolis Downer Bus and Coachlines Property Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Keolis Downer Bus and Coachlines Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Link SA Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Path Transit Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
South West Transit Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Southlink Pty Ltd	Australie	Globale (IG)	51,00%
Autobus de Genval	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Autobus Dony	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Autobus Dujardin	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Autobus Lienard	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Cardona-Deltenre	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Cars Gembloutois	Belgique	Globale (IG)	100,00%
CINTRA	Belgique	Globale (IG)	100,00%

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
CINTRAL	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Compagnie des Autobus Liégeois	Belgique	Globale (IG)	100,00%
De Turck BVBA	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Eltebe	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Eurobus Holding	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Eurobussing Brussels	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Eurobussing Wallonie	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Flanders Bus	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Garage du Perron	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Gino Tours	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Heyerick	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Joye	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Keolis Vlaanderen	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Kibel	Belgique	Globale (IG)	100,00%
L.I.M. Collard-Lambert	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Le Cinacien	Belgique	Globale (IG)	100,00%
N.V. Autobusbedrijf Bronckaers	Belgique	Globale (IG)	100,00%
N.V. Autobussen De Reys	Belgique	Globale (IG)	100,00%
NV Aotocars De Boeck	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Picavet	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Pirnay	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Ramoudt Tours	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Reniers & C°	Belgique	Globale (IG)	100,00%
S.A.D.A.R.	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Satracom	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Sophibus	Belgique	Globale (IG)	100,00%
SPRL Bertrand	Belgique	Globale (IG)	100,00%
SPRL Taxis Melkior	Belgique	Globale (IG)	100,00%
SPRL Truck Bus Repair*	Belgique	Globale (IG)	100,00%
SPRL Voyages F. Lenoir	Belgique	Globale (IG)	100,00%
STACA (KBO)	Belgique	Globale (IG)	100,00%
T.C.M. Cars	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Transports Penning	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Trimi	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Van Rompaye NV	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Voyages Doppagne	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Voyages Nicolay	Belgique	Globale (IG)	100,00%
West Belgium Coach Company*	Belgique	Globale (IG)	100,00%
Développement GOE	Canada	Globale (IG)	100,00%
Keolis Canada Inc	Canada	Globale (IG)	100,00%
Keolis Grand River L.P	Canada	Globale (IG)	100,00%
Keolis China	Chine	Globale (IG)	100,00%
Keolis Wuhan	Chine	Globale (IG)	100,00%
Keolis Danmark	Danemark	Globale (IG)	100,00%
Etablissement Abu Dhabi	Emirats Arabes Unis	Globale (IG)	100,00%

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Keolis Espagne	Espagne	Globale (IG)	100,00%
Keolis America Inc.	Etats-Unis	Globale (IG)	100,00%
Keolis Commuter Services LLC	Etats-Unis	Globale (IG)	60,00%
Keolis Rail Service America	Etats-Unis	Globale (IG)	100,00%
Keolis Rail Service Virginia	Etats-Unis	Globale (IG)	100,00%
Keolis Transit America	Etats-Unis	Globale (IG)	100,00%
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	Inde	Globale (IG)	100,00%
Kilux	Luxembourg	Globale (IG)	100,00%
Keolis Norge AS	Norvège	Globale (IG)	100,00%
Keolis Nederland Holding	Pays-Bas	Globale (IG)	100,00%
Syntus	Pays-Bas	Globale (IG)	100,00%
Keolis UK	Royaume-Uni	Globale (IG)	100,00%
Keolis-Amey Docklands Ltd	Royaume-Uni	Globale (IG)	70,00%
KeolisAmey Metrolink	Royaume-Uni	Globale (IG)	60,00%
Nottingham Trams Ltd	Royaume-Uni	Globale (IG)	80,00%
CSG Commuter Security	Suède	Globale (IG)	100,00%
Keolis Nordic	Suède	Globale (IG)	100,00%
Keolis Spår AB	Suède	Globale (IG)	100,00%
Keolis Sverige	Suède	Globale (IG)	100,00%

* Sociétés sortant du périmètre au cours de l'exercice 2017

10.2. Co-entreprises et entreprises associées

Nom	Pays	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Albatrans	France	Mise en équivalence (ME)	36,20%
C.T.C.O.P.	France	Mise en équivalence (ME)	50,00%
Orgebus	France	Mise en équivalence (ME)	50,00%
RDK France	France	Mise en équivalence (ME)	50,00%
S.T.A. Chauny*	France	Mise en équivalence (ME)	50,00%
Scodec	France	Mise en équivalence (ME)	35,00%
T.I.C.E.	France	Mise en équivalence (ME)	19,00%
Trans Pistes	France	Mise en équivalence (ME)	40,00%
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	France	Mise en équivalence (ME)	25,00%
Netlog	Allemagne	Mise en équivalence (ME)	33,00%
Shangai Keolis Public Transport Operation Management Co.	Chine	Mise en équivalence (ME)	49,00%
Wuhan Tianhe Airport Transport Center Operation and Management Co. LTD	Chine	Mise en équivalence (ME)	40,00%
Prometro	Portugal	Mise en équivalence (ME)	20,00%
RDK LLC (Qatar)	Qatar	Mise en équivalence (ME)	50,00%
First / Keolis Holdings Limited	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	45,00%
First / Keolis Transpennine	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	45,00%
First / Keolis Transpennine Holding Ltd	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	45,00%
Govia	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%
Govia Thameslink Railway Limited	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%
London Midland	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%
London&South Eastern Railway - LSER	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%
New Southern Railway	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%
Southern Railway Ltd	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%
Thameslink Rail Limited	Royaume-Uni	Mise en équivalence (ME)	35,00%

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young Audit

Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017)

Aux Actionnaires

Keolis

20-22 rue le Peletier
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Keolis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Changements comptables

La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement comptable intervenu au cours de l'exercice et relatif à l'application par anticipation des volets 1 et 2 de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2017. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement comptable et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Le groupe procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.4.10 et 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que les annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- La note 2.4.18 précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 5.13 aux états financiers fournit une information appropriée.
- Les notes 2.3 et 2.4.18 précise les modalités de prise en compte des risques liés aux litiges en cours et à la vie des contrats. Nos travaux ont consisté à examiner les procé-

dures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation, leur traduction comptable et à apprécier les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son

exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes



PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier-Bel



Ernst & Young Audit

Jérôme Guirauden

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

3. ÉTATS FINANCIERS DE GESTION NON AUDITÉS

Le Groupe considère que les états financiers de Gestion ci-dessous préparés sans application des normes IFRS 10 et 11 sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier.

Les états financiers de Gestion au 31 décembre 2017 n'ont pas été audités.

SOMMAIRE

1 ■ CHIFFRES CLÉS DE GESTION	99
2 ■ COMPTE DE RÉSULTAT DE GESTION	100
3 ■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE GESTION	101
4 ■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	102

A

ÉTATS FINANCIERS DE GESTION
NON AUDITÉS

1 ■ CHIFFRES CLÉS DE GESTION

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	6 242,7	5 990,5
■ Chiffre d'affaires France	2 706,1	2 675,3
■ Chiffre d'affaires International	3 536,6	3 315,2
Chiffre d'affaires net de sous-traitance	6 045,6	5 797,9
EBITDA récurrent de gestion	295,9	277,5
EBITDA	281,7	257,5
Résultat opérationnel récurrent	131,2	101,3
Résultat net des activités courantes	41,0	18,5
Résultat net (part du Groupe)	39,5	24,2
Capitaux propres consolidés	615,6	515,4
<i>Dont part du Groupe</i>	552,9	463,7
Excédent Brut d'Exploitation	156,5	232,1
Investissements industriels	198,7	193,8
Endettement financier net (Excédent de trésorerie)	41,7	35,8

2 ■ COMPTE DE RÉSULTAT DE GESTION

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	6 242,7	5 990,5
Autres produits liés à l'activité	21,6	16,2
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 264,2	6 006,7
Sous-traitance	(197,1)	(192,6)
Achats consommés et charges externes	(2 420,3)	(2 288,5)
Impôts et taxes	(16,0)	(15,0)
Charges de personnel, intéressement, participation	(3 358,1)	(3 226,7)
Autres produits opérationnels	61,3	49,8
Autres charges opérationnelles	(28,6)	(44,3)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants	(1,4)	(0,5)
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	(182,2)	(195,8)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent	1,7	(1,1)
Quote-part de reprise de subvention	7,7	9,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉCURRENT	131,2	101,3
Autres produits non récurrents	11,3	4,7
Autres charges non récurrentes	(32,7)	(23,6)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	(8,6)	(8,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	101,2	74,1
Quote-part du résultat des entreprises associées	(0,7)	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	100,5	74,1
Coût endettement financier net	(8,3)	(10,4)
Autres produits financiers	8,4	5,2
Autres charges financières	(11,8)	(15,9)
RÉSULTAT FINANCIER	(11,7)	(21,1)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	88,9	53,0
Charges d'impôts	(47,8)	(34,5)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	41,0	18,5
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	41,0	18,5
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1,5)	5,6
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	39,5	24,2

3 ■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE GESTION

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	290,3	292,5
Autres immobilisations incorporelles	212,6	208,9
Immobilisations corporelles	790,5	769,5
Titres mis en équivalence	1,8	2,2
Actifs financiers non courants	285,2	214,5
Impôts différés actifs	77,8	59,1
ACTIFS NON COURANTS	1 658,2	1 546,6
Stocks et encours	107,7	97,6
Créances d'exploitation	479,4	411,2
Créances diverses	597,0	556,9
Actifs financiers courants	14,2	15,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	499,1	560,8
ACTIFS COURANTS	1 697,4	1 641,5
TOTAL ACTIF	3 355,6	3 188,1

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	412,8	346,9
Réserves et primes	100,5	92,6
Résultat net part du groupe	39,5	24,2
Capitaux propres part du groupe	552,9	463,7
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	61,2	57,4
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1,5	(5,6)
CAPITAUX PROPRES	615,6	515,4
Provisions pour risques et charges non courantes	190,2	194,6
Dettes financières non courantes	396,1	331,0
Impôts différés passifs	75,6	50,4
PASSIFS NON COURANTS	661,9	576,0
Provisions pour risques et charges courantes	45,9	51,7
Dettes financières courantes	85,9	143,0
Trésorerie passive	166,9	157,8
Dettes d'exploitation et autres dettes	1 779,4	1 744,2
PASSIFS COURANTS	2 078,1	2 096,7
TOTAL PASSIF	3 355,6	3 188,1

4 ■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	101,2	74,1
Éléments non décaissables	180,5	183,4
EBITDA	281,7	257,5
Élimination de provisions sur actifs circulants	1,4	0,5
Variation du BFR	(119,1)	8,7
Impôts payés	(7,5)	(34,6)
A) EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	156,5	232,1
Investissements industriels	(198,7)	(193,8)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)	16,7	22,6
Subventions d'investissements reçues	12,1	10,3
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)	(0,4)	(11,5)
Investissements financiers	(99,9)	(55,7)
Trésorerie sur variations de périmètre	1,7	3,5
Cessions d'actifs financiers	13,9	1,0
B) FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(254,6)	(223,7)
DISPONIBLE APRÈS INVESTISSEMENT	(98,0)	8,3
Dividendes versés	(1,7)	(2,5)
Dividendes reçus	0,2	0,1
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)	79,5	6,5
Nouveaux emprunts	173,6	135,0
Remboursements d'emprunts	(197,1)	(64,5)
Intérêts reçus	1,8	2,7
Intérêts versés	(10,3)	(13,8)
Variation des autres dettes financières	-	0,2
C) FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	41,5	55,8
D) INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DE DEVISES	(14,3)	(47,4)
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (A+B+C+D)	(70,8)	16,7
Trésorerie d'ouverture	403,0	386,3
Trésorerie de clôture	332,2	403,0
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	(70,8)	16,7

4. COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

A	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017	104	5	NOTE SUR LE BILAN	112
1	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	104	5.1.	Actif immobilisé	112
2	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017	106	5.2.	Créances	113
			5.3.	Détail des charges et produits constatés d'avance	114
			5.4.	Écarts de conversions sur créances et dettes en monnaies étrangères	114
B	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	108	5.5.	Capitaux propres	114
1	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	108	5.6.	Provisions	115
2	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	108	5.7.	Dettes	116
2.1.	Immobilisations incorporelles	108	6	NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	117
2.2.	Immobilisations corporelles	108	6.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	117
2.3.	Immobilisations financières	109	6.2.	Détail des autres produits et charges	117
2.4.	Créances et dettes	109	6.3.	Transferts de charges	117
2.5.	Valeurs mobilières de placement	109	6.4.	Produits et charges financiers	117
2.6.	Disponibilités	109	6.5.	Produits et charges exceptionnels	118
2.7.	Provisions pour risques et charges	109	6.6.	Impôts sur les bénéfices	118
2.8.	Avantages au personnel	109	7	AUTRES INFORMATIONS	119
2.9.	Résultats des sociétés en participation	109	7.1.	Engagements financiers	119
2.10.	Situation fiscale	109	7.2.	Engagements de retraite et des médailles du travail	119
2.11.	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	110	7.3.	Engagements de crédit-bail	119
3	RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DANS LA PRÉPARATION DES COMPTES ANNUELS	110	7.4.	Obligations contractuelles	120
4	INSTRUMENTS FINANCIERS	110	7.5.	Effectif	120
4.1.	Risque de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable	110	7.6.	Rémunération des dirigeants	120
4.2.	Risque de change	110	7.7.	Événements postérieurs à la clôture	120
4.3.	Risques de prix de matières premières	111	7.8.	Identité de l'entité consolidante	120
				RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	135

A**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017****1 ■ BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	Montant brut	Amortissement Prov.	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
<i>(en euros)</i>				
ACTIF				
Capital souscrit non appelé I	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	35 273	35 273	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	88 850 132	65 628 470	23 221 662	19 688 296
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	25 951 348	-	25 951 348	25 063 279
Avances, acomptes immob. incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	9 358 087	1 553 583	7 804 504	7 805 678
Constructions	40 845 607	10 900 904	29 944 704	21 905 045
Installations techniques, matériel, outillage	1 727 978	975 356	752 622	146 599
Autres immobilisations corporelles	16 555 152	13 683 536	2 871 616	3 754 197
Immobilisations en cours	2 086 836	-	2 086 836	9 006 828
Avances et acomptes	35 000	-	35 000	606 800
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	1 053 365 571	189 919 759	863 445 812	882 528 543
Créances rattachées à participations	385 246 193	8 855 327	376 390 866	318 919 410
Autres titres immobilisés	188 361	7 622	180 738	180 738
Prêts	570 978	-	570 978	657 690
Autres immobilisations financières	1 720 488	-	1 720 488	1 692 811
ACTIF IMMOBILISE II	1 626 537 006	291 559 832	1 334 977 174	1 291 955 914
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances, acomptes versés/commandes	123 775	-	123 775	162 819
CRÉANCES				
Créances clients & comptes rattachés	49 038 408	433 070	48 605 338	49 951 376
Autres créances	224 645 797	38 089 232	186 556 565	192 595 734
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	235 051	-	235 051	235 055
Disponibilités	6 120 637	-	6 120 637	63 121 383
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 081 480	-	1 081 480	1 211 679
ACTIF CIRCULANT III	281 245 148	38 522 302	242 722 846	307 278 046
Frais émission d'emprunts à étaler	IV	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	V	-	-	-
Ecart de conversion actif	VI	4 806 041	4 806 041	3 583 026
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	1 912 588 194	330 082 133	1 582 506 061	1 602 816 986

	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
<i>(en euros)</i>		
PASSIF		
Capital social ou individuel	412 832 676	346 851 276
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation (1)	1 901 431	1 845 363
Réserve légale	4 685 128	4 685 128
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	132 038 364	131 601 875
Report à nouveau	(4 172 555)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(70 781 999)	(4 172 555)
Subventions d'investissement	742 445	742 445
Provisions réglementées	1 652 546	1 536 257
CAPITAUX PROPRES (I)	478 898 036	483 089 789
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 519 642	4 345 007
Provisions pour charges	3 322 435	1 922 477
PROVISIONS (II)	8 842 077	6 267 484
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	139 423 989	145 094 107
Emprunts, dettes financières divers	250 095 290	213 692 103
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39 067	39 067
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 102 233	44 681 646
Dettes fiscales et sociales	53 269 967	50 010 795
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 876 862	10 493 755
Autres dettes	608 435 326	637 382 289
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES (1) (III)	1 090 242 734	1 101 393 762
Ecart de conversion passif	(IV) 2 523 214	12 065 951
TOTAL PASSIF (I À IV)	1 582 506 061	1 602 816 986
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1 901 431	1 845 363
(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	139 423 989	145 094 107
Dettes à plus d'un an	52 921 196	35 431 281
Dettes à moins d'un an	86 502 793	109 662 826

2 ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	206 126 031	200 348 991
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	206 126 031	200 348 991
Production stockée	-	-
Production immobilisée	4 350 682	6 069 987
Subventions d'exploitation	-	8 190
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	4 758 314	5 753 631
Autres produits	8 307 697	7 780 135
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	223 542 724	219 960 933
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	808	22
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	226 341	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	75 043 145	79 619 887
Impôts, taxes et versements assimilés	9 627 412	9 403 449
Salaires et traitements	105 422 972	98 964 303
Charges sociales	49 636 655	46 628 806
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 253 824	11 888 349
Dotations aux provisions	184 122	373 161
Autres charges	513 807	5 664 150
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	254 909 085	252 542 126
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(31 366 361)	(32 581 193)
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée	15 991 665	17 048 599
Perte supportée ou bénéfice transféré	4 636 372	4 169 954
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	13 138 743	12 644 729
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	6 278 143	3 669 338
Reprises sur provisions et transferts de charges	22 841 506	34 267 852
Différences positives de change	28 545 239	14 534 732
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		671
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	70 803 631	65 117 322
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	120 794 455	37 592 678
Intérêts et charges assimilées	5 671 877	6 362 117
Différences négatives de change	17 862 750	20 187 504
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	144 329 082	64 142 299
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(73 525 452)	975 023
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	(93 536 520)	(18 727 525)

(en euros)		31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 574 115	982 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 191 359	11 092 114
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 050 967	1 958 640
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)	16 816 441	14 032 754
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 134 848	4 255 277
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 374 445	10 188 123
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		4 569 747	2 247 029
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	12 079 040	16 690 429
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V - VI)	4 737 402	(2 657 674)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	(18 017 119)	(17 212 644)
TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V)	327 154 460	316 159 608
TOTAL DES CHARGES	(II + IV + VI + VII + VIII)	397 936 459	320 332 162
5. BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)		(70 781 999)	(4 172 555)

B ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 ■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Augmentation de Capital

Keolis S.A. a émis 5 498 450 actions nouvelles d'un nominal de 12€. GROUPE KEOLIS S.A.S. a souscrit l'intégralité de cette augmentation de capital, d'un montant de 65 981 400 euros.

Souscription aux augmentations de capital des filiales

Dans le cadre de la réglementation relative aux conditions d'exercice de la profession sur la capacité financière des entreprises de transport public de personnes, Keolis S.A. a souscrit en 2017 à des augmentations de capital auprès de ses filiales pour un montant total de 31 330 102,58 euros.

Retours à meilleure fortune obtenus

Suite aux subventions assorties d'une clause de retour à meilleure fortune accordées par Keolis S.A. à ses filiales, antérieurement à l'exercice, il a été constaté en résultat exceptionnel le droit de perception pour un montant de 1 466 696 euros au 31/12/2017.

(en euros)

Désignation de la filiale	Retours à meilleure fortune obtenus
Keolis Touraine	900 000
Keolis Côte d'Azur	200 000
Keolis Evrard	182 907
Keolis Brest	110 000
Keolis Montluçon	29 650
Keolis Mobilité Roissy	24 139
Keolis Saint Malo	20 000
TOTAL	1 466 696

2 ■ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour la présentation des états financiers, il n'est pas fait recours aux adaptations professionnelles du plan comptable professionnel PCG (art. 111-1 et 831-1/1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites ci-dessous.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit lorsqu'elles sont produites, à leur coût de production ou à leur valeur réévaluée, selon les dispositions légales.

Ce poste concerne principalement le coût des logiciels informatiques acquis qui sont amortis linéairement sur 5 ans pour les projets informatiques et 3 ans pour les logiciels bureautiques. Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de projets informatiques et comprennent donc toutes les dépenses pouvant être directement attribuées aux projets et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

	Durée	Mode
Constructions	15 à 20 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel automobile		
■ Véhicules neufs		
• Véhicules utilitaires (-3,5 t de PTC)	5 ans	Linéaire
• Autocars et bus	10 à 15 ans	Linéaire
■ Véhicules d'occasion	2 à 14 ans	Linéaire

2.3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'inventaire dite d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence. Pour chacune des participations, la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'un panel de méthodes de valorisation (flux de trésorerie actualisés, situation nette réévaluée).

Mali technique de fusion ou confusion

Suite à l'adoption du règlement ANC 2015-06, les mali techniques issus de fusion et de TUP portant sur des immobilisations financières sont affectés comptablement à un compte de «mali de fusion sur immobilisations financières». Ils correspondent à l'écart négatif entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée. Pour chacune des participations, la valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte des cash flows futurs que peut générer son activité. Une dépréciation est constatée le cas échéant, qui ne pourra être reprise. Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Créances rattachées à des participations et comptes courants

Les créances rattachées à des participations et les comptes courants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque les titres de participation sont totalement dépréciés et que la situation nette de la filiale est négative, une dépréciation de la totalité des créances rattachées à des participations et des comptes courants est constatée du fait du risque de la perte de ces créances en cas de cession ou d'arrêt de l'activité de la filiale.

2.4. Créances et dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non recouvrement. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice de la monnaie fonctionnelle.

Les différences de change résultant de cette actualisation avec les cours appliqués lors de leurs enregistrements figurent en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, et les gains de change latents ne sont pas constatés dans le résultat comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constatée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours moyen de clôture ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

2.6. Disponibilités

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Les différences de change résultant de cette actualisation avec les cours appliqués lors de leurs enregistrements figurant dans le résultat de l'exercice, en perte de change ou en gain de change.

2.7. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

2.8. Avantages au personnel

Les avantages au personnel regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail. Les évaluations de ces obligations sont effectuées annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des avantages au personnel sont les suivantes :

■ Taux d'actualisation	0,88 %
■ Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75 %
■ Taux de progression des assiettes salariales servant au calcul des indemnités de fin de carrière	6,10 %
■ Taux de mobilité	6,30 %
■ Type de départ en retraite	A l'initiative du salarié
■ Table de mortalité	INSEE TD/TV 2012 – 2014

Ces engagements de retraite sont portés en engagement hors bilan.

2.9. Résultats des sociétés en participation

Les résultats des sociétés en participation dans lesquelles Keolis S.A. détient une participation sont comptabilisés dans les rubriques « Bénéfice attribué ou perte transférée » et « Perte supportée ou bénéfice transféré ».

2.10. Situation fiscale

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La société mère du groupe fiscal est la société GROUPE KEOLIS S.A.S. La convention prévoit que la société calcule la charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Les économies réalisées par le régime fiscal de groupe liées aux déficits reportables sont conservées par la société mère en compte de résultat. Par contre, elles sont réallouées à la filiale au fur et à mesure de ses bénéfices à venir.

2.11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le CICE, qui est un crédit d'impôt, est inscrit en diminution de l'impôt sur les sociétés.

3 ■ RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DANS LA PRÉPARATION DES COMPTES ANNUELS

Pour la préparation des comptes annuels, la direction de Keolis S.A. peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours ou avec des salariés ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

4 ■ INSTRUMENTS FINANCIERS

La première application du règlement N° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, au premier janvier 2017, n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Keolis S.A.

Keolis S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- risque de taux d'intérêts ;
- risque de change ;
- risque de matières premières.

A la clôture de l'exercice, les gains latents ne sont pas comptabilisés. Les pertes latentes sont comptabilisées sauf lorsqu'elles

portent sur des instruments qualifiés de couverture souscrits dans l'un des deux cas suivants :

- pour couvrir des sous-jacents présents au bilan et qui n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation ;
- pour couvrir des flux futurs attendus dans un prochain exercice, en vertu du principe de rattachement à l'exercice considéré.

Au dénouement, les gains encaissés et les pertes décaissées sont rapportés au compte de résultat en même temps que les charges et produits sur l'élément couvert.

Les instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie de Keolis. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

4.1. Risque de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable

Une ligne de financement de matériel roulant a été mise en place au niveau de Keolis S.A. en 2017 : un emprunt amortissable de 20 M€, tiré le 7 décembre 2017 pour une durée de 8 ans. Cet emprunt est intégralement couvert par un instrument financier dérivé de couverture adossé.

Un emprunt amortissable de 7 M€ a été mis en place par Keolis S.A. en décembre 2017 pour une durée de trois ans, en remplacement d'un précédent emprunt amortissable de même montant. Cet emprunt ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique : il est intégré au calcul de dette global réalisé au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

Au 31 décembre 2017, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée est de 300 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis S.A.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable, hors portefeuille de dérivés puis avec portefeuille de dérivés, est la suivante :

Répartition hors dérivés (M€)	31/12/2017	31/12/2016
Taux variable	48,4	29,2
Taux fixe	-	-
Répartition avec dérivés (M€)	31/12/2017	31/12/2016
Taux variable	9,3	7
Taux fixe	39,1	22,2

4.2. Risque de change

Keolis S.A. met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, Keolis S.A. utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Les instruments financiers dérivés utilisés par Keolis S.A. sont des instruments standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- achats et ventes à terme ;
- swaps de change.

Les prêts et emprunts sont réévalués à la date de clôture au cours de clôture. Les écarts de réévaluation, positifs ou négatifs, sont comptabilisés en résultat financier. De façon symétrique, la variation de valeur des instruments financiers dérivés souscrits pour couvrir ces prêts et emprunts intragroupe est également comptabilisée en résultat financier.

Les nominaux en cours au 31 décembre 2017 sont détaillés ci-dessous :

Instruments de couverture	Nominal	Échéance
Swaps vendeurs à terme AUD / EUR	0,3 M AUD	2018
Swaps vendeurs à terme CAD / EUR	40,1 M CAD	2018
Swaps vendeurs à terme DKK / EUR	344,6 M DKK	2018
Swaps vendeurs à terme GBP / EUR	5,5 M GBP	2018
Swaps acheteurs à terme SEK / EUR	489,5 M SEK	2018
Swaps vendeurs à terme USD / EUR	115,3 M USD	2018

4.3. Risque de prix de matières premières

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars / autobus), les filiales de

Keolis S.A. doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. A ce titre, Keolis S.A. est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités organisatrices. Sur l'exposition résiduelle, Keolis S.A. met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat de Keolis S.A.

A cette fin, Keolis S.A. utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- swaps acheteurs ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

Au 31 décembre 2017, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 27 320 tonnes :

Volumes en tonnes	Echéance à moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans
Swaps et tunnels sur référence gazole	22 520	4 800

5 ■ NOTES SUR LE BILAN

5.1. Actif immobilisé

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences	75 206	9 181	-	4 498	88 885
Autres immobilisations incorporelles	25 063	5 386	-	(4 498)	25 951
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et agencements sur terrains	9 359	-	(1)	-	9 358
- sur sol propre	27 339	-	(7)	9 678	37 010
Constructions	1 808	-	-	-	1 808
- install. générales	1 861	-	-	167	2 028
Installations techniques, matériel, outillage	835	693	(407)	607	1 728
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 470	1 085	-	-	16 555
Immobilisations corporelles en cours	9 007	2 925	-	(9 845)	2 087
Avances et acomptes sur Immo	607	35	-	(607)	35
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres et créances liées à des participations	1 316 501	169 038	(46 927)	-	1 438 612
Autres titres immobilisés	188	-	-	-	188
Prêts et autres immobilisations financières	2 351	-	(60)	-	2 292
TOTAL GENERAL	1 485 595	188 343	(47 401)	-	1 626 537

Immobilisations en cours

Les immobilisations incorporelles en cours portent principalement sur la conception, le développement et le déploiement de nouveaux outils d'exploitation, de pré-paie et de maintenance. Ceux-ci sont réalisés par des équipes internes et externes. Les immobilisations corporelles en cours portent principalement sur les constructions immobilières.

Participations

Les principales acquisitions de l'exercice sont:

- Groupe Omnibus : 3 942 K€
- Aérolis : 1 000 K€
- Keolis Nord Allier : 150 K€

Les principales souscriptions de capital de Keolis S.A. auprès de ses filiales sont :

- Keolis America : 20 002 K€
- Keolis Lille : 7 490 K€
- Keolis Alpes Maritimes : 6 219 K€
- Aérolis : 4 500 K€
- Keolis Pays d'Aix : 3 600 K€
- Keolis Lyon : 2 400 K€
- GrandLink : 1 875 K€
- GoldLink : 1 462 K€
- Keolis Brest : 1 100 K€
- Keolis Caen Mobilité : 1 090 K€

Les principales diminutions de l'exercice proviennent de cessions, de liquidations :

■ One Park :	1 750 K€
■ Forcity SAS :	249 K€
■ Travel Mania :	3 K€

Créances rattachées à des participations

Les principales augmentations de l'exercice :

■ KeoMotion :	49 593 K€
■ EFFIA Holding :	31 183 K€
■ Aérolis :	7 581 K€
■ Keolis America :	7 280 K€
■ Keolis Dijon Mobilité :	7 000 K€
■ Keolis Bordeaux Métropole :	1 522 K€

Les principales diminutions de l'exercice :

■ Keolis Spar :	15 755 K€
■ Keolis Lille :	5 800 K€
■ EFFIA St Etienne :	5 395 K€

Amortissements

(en milliers d'euros)	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations incorporelles	55 518	10 146	-	65 664	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et agencements sur terrains	1 500	-	-	1 500	
Constructions	- sur sol propre	6 107	1 688	(7)	7 788
	- sur sol autrui	1 135	100	-	1 235
	- installations générales	1 860	17	-	1 877
Installations techniques, matériel, outillage	689	324	(37)	975	
Autres immobilisations corporelles	11 716	1 968	-	13 684	
TOTAL	78 525	14 241	(44)	92 723	

5.2. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	385 246	3 374	381 872
Prêts	759	-	759
Autres immobilisations financières	1 720	-	1 720
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés / commandes	124	124	-
Créances clients et comptes rattachés	49 038	49 038	-
Autres créances ⁽¹⁾	224 646	224 646	-
Charges constatées d'avance	1 081	1 081	-
TOTAL	662 614	278 263	384 351

(1) Autres créances : elles comprennent notamment les comptes courants pour 125 491 K€ et les quotes-parts de résultat à recevoir des sociétés en participation pour 15 858 K€.

Détail des produits à recevoir au 31/12/2017

(en milliers d'euros)

Intérêts courus sur avances et comptes courants	3 448
Factures clients à établir	22 576
Avoirs fournisseurs à recevoir	34
Produits à recevoir sur banque	214
Créances fiscales & sociales	299
Retours à Meilleure Fortune	1 467
Autres produits à recevoir	4 112
TOTAL	32 150

5.3. Détail des charges et produits constatés d'avance**Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2017**

(en milliers d'euros)

Loyers et charges locatives	1 081
TOTAL	1 081

5.4. Ecart de conversions sur créances et dettes en monnaies étrangères

Keolis S.A. a des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères. Ces prêts et emprunts sont réévalués au taux de clôture du 31/12/2017 pour chaque devise.

Au 31/12/2017, Keolis S.A. a constaté :

- 4 806 K€ d'écarts de conversion actif
- 2 523 K€ d'écarts de conversion passif

5.5. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2016	Affectation 2017	Résultat 31/12/2017	Augmentation de Capital	Autres variations	Montant au 31/12/2017
Capital	346 851	-	-	65 982	-	412 833
Ecart de réévaluation	1 845	-	-	-	56	1 901
Réserve légale	4 685	-	-	-	-	4 685
Report à nouveau	-	(4 173)	-	-	-	(4 173)
Autres réserves	131 602	-	-	-	436	132 038
Résultat de l'exercice	(4 173)	4 173	(70 782)	-	-	(70 782)
Provisions réglementées	1 536	-	-	-	116	1 653
Subventions d'investissements	742	-	-	-	-	742
TOTAL	483 089	-	(70 782)	65 982	608	478 898

L'Assemblée Générale du 18/04/2017 a affecté le résultat de l'exercice 2016 s'élevant à -4 172 554,76 € de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Bénéfice de l'exercice	(4 173)
Report antérieur	-
BENEFICE DISTRIBUABLE	(4 173)
Autres réserves	-
TOTAL	(4 173)
Distribution de dividendes	-
Report à Nouveau	(4 173)
Poste Autres réserves	-

Capital

Au 31 décembre 2017, le capital est fixé à la somme de 412 832 676 euros, divisé en 34 402 723 actions de 12 euros de nominal.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées incluent notamment 1 255 K€ au titre des amortissements dérogatoires, dont 116 K€ dotés sur l'exercice.

5.6. Provisions

(en milliers d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Autres	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	1 536	117	-	-	-	1 653
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour litiges	762	154	(202)	-	-	714
Provisions pour perte de change	3 583	4 806	(3 583)	-	-	4 806
Provisions pour charges	896	4 453	(3 096)	-	-	2 253
Provisions pour médailles du travail	1 027	69	(26)	-	-	1 070
DÉPRÉCIATION D'ACTIFS						
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Terrains	54	-	-	-	-	54
Dépréciation titres de participations	114 865	92 059	(15 026)	-	(1 978) ⁽²⁾	189 920
Dépréciation autres immo.financières	196	8 673	(6)	-	-	8 863
Dépréciation comptes clients	439	-	(6)	-	-	433
Autres Dépréciations ⁽¹⁾	27 058	15 256	(4 225)	-	-	38 089
TOTAL	150 416	125 587	(26 170)	-	(1 978)	247 855

(1) composé principalement de dépréciations de comptes courant groupe.

(2) La diminution de la dépréciation correspond à la TUP de SETVER et TRANSEVRY dans Keolis S.A.

Les reprises de provision utilisées représentent un total de 721 K€ dont 37 K€ au titre des provisions pour litiges.

Dépréciation des participations

Les principales augmentations de l'exercice :

■ Keolis Lille	65 981 K€
■ STA	5 705 K€
■ Aérolis	5 500 K€
■ Voyages Autocars Services	4 370 K€
■ Keolis Roissy Airport	3 419 K€
■ SEM VFD	1 737 K€

Les principales diminutions de l'exercice :

■ Keolis Pays d'Aix	5 010 K€
■ Kizio Solution	2 879 K€
■ GEP Vidal	2 086 K€
■ Keolis Baie des Anges	1 152 K€

5.7. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus
Autres emprunts obligataires et emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	139 424	86 503	52 921
Emprunts et dettes financières divers	250 095	820	249 275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 141	33 141	-
Dettes fiscales et sociales	53 270	53 270	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 877	7 877	-
Autres dettes ⁽²⁾	608 435	608 435	-
TOTAL	1 092 242	790 046	302 196

(1) Dont 86 464 K€ de soldes créditeurs de banques

(2) Autres dettes : elles comprennent notamment les dépôts en compte courant à court terme et Cash Pooling reçus des filiales pour 599 801 K€.

Détail des charges à payer au 31/12/2017

(en milliers d'euros)

Intérêts courus sur avance et comptes courants	534
Fournisseurs factures non parvenues	30 905
Dettes fiscales et sociales	38 332
Remises, rabais, ristournes	1 860
TOTAL	71 631

Détail des emprunts

Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ils se résument comme suit :

(en milliers d'euros)

Emprunts auprès des établissements de crédit	52 921
Solde créditeur des banques	86 464
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	38
TOTAL	139 424

Emprunts et dettes financières divers

Sont regroupés dans ce poste :

(en milliers d'euros)

Les avances en compte courant des filiales	249 275
Les dépôts de garantie sur loyers immobiliers reçus	283
Autres dettes financières	537
TOTAL	250 095

6 ■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires

La société réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires en France. Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'élève à 15 505 930 euros.

6.2. Détail des autres produits et charges

(en milliers d'euros)

Autres produits d'exploitation

Gains sur couvertures Gazole	1 288
Remises Fournisseurs	7 019
Autres	0
TOTAL	8 307

Autres charges d'exploitation

Pertes sur couvertures Gazole	(474)
Redevances	717
Autres	197
TOTAL	440

6.3. Transferts de charges

(en milliers d'euros)

Remboursements organisme collecteur formation	328
Assurances	4 116
Autres	1
TOTAL	4 445

6.4. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier
Revenus des titres de participation	239	-	239
Dotations & reprises sur amortissements et provisions	22 842	(120 794)	(97 953)
Intérêts sur les comptes courants	12 900	(1 910)	10 990
Intérêts sur emprunts	-	(694)	(694)
Gains / pertes de change	28 545	(17 863)	10 682
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	-	-	-
Boni/Mali de fusion	1 947	-	1 947
Autres produits et charges financiers	4 331	(3 067)	1 264
TOTAL	70 804	(144 329)	(73 525)

6.5. Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Résultat exceptionnel
Dépenses liées au personnel	-	(5 135)	(5 135)
Résultats de cessions incorporelles	-	-	-
Résultats de cessions corporelles	798	(372)	426
Résultats de cessions des immobilisations financières	7 394	(2 002)	5 391
Autres produits exceptionnels (dont retour à meilleur fortune sur subvention 2011) ⁽¹⁾	-	-	-
Dotations & reprises sur amortissements et provisions	3 051	(4 570)	(1 519)
Autres produits et charges exceptionnels	5 574	-	5 574
TOTAL	16 816	(12 079)	4 737

(1) Voir détail retours à meilleure fortune obtenus p108

6.6. Impôts sur les bénéfiques

L'impôt sur les sociétés de l'exercice se décompose en :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(93 537)	-	(93 537)
Exceptionnel	4 737	-	4 737
Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	-	(17 620)	17 620
Autres crédits d'impôt	-	(397)	397
TOTAL	(88 799)	(18 017)	(70 782)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les bases d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Base d'impôts différés en début d'exercice	Réintégration	Déduction	Base d'impôts différés en fin d'exercice
PROVISIONS ET CHARGES À PAYER				
Provisions pour pertes de change	3 583	4 806	(3 583)	4 806
Autres provisions	613	-	(447)	166
Autres différences temporelles				
Contribution Sociale de solidarité	614	647	(613)	647
Ecart de conversion - passif	12 066	2 523	(12 066)	2 523
Ecart de conversion - actif	(3 583)	3 583	(4 806)	(4 806)
Produits à taxation différée	-	-	-	-
Autres	51	-	-	51
TOTAL	13 343	11 559	(21 515)	3 387

7 ■ AUTRES INFORMATIONS

7.1. Engagements financiers

Autres engagements financiers

Une ligne de financement de matériel roulant a été mise en place au niveau de Keolis S.A. en 2017 : un emprunt amortissable de 20 M€, tiré le 7 décembre 2017 pour une durée de 8 ans. Cet emprunt est intégralement couvert par un instrument financier dérivé de couverture adossé.

Un emprunt amortissable de 7 M€ a été mis en place par Keolis S.A. en décembre 2017 pour une durée de trois ans, en remplacement d'un précédent emprunt amortissable de même montant. Cet emprunt ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique : il est intégré au calcul de dette global réalisé au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

Au 31 décembre 2017, la ligne de crédit syndiquée disponible, confirmée et non tirée est de 300 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis S.A.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de cautions et garanties accordées par Keolis S.A. se répartit comme suit :

Garanties bancaires (cautions et avals) :	415,2 M€.
Garantie maison-mère :	1 256,5 M€.

7.2. Engagements de retraite et des médailles du travail

Indemnités de départ en retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2017 à 34 103 K€.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes annuels et figure dans les engagements financiers.

Médailles du travail

Le montant provisionné dans les comptes annuels au titre des médailles du travail s'élève à 1 065 K€ au 31 décembre 2017.

7.3. Engagements de crédit-bail

La comptabilisation en immobilisations et l'amortissement des biens financés en crédit-bail auraient conduit aux valeurs suivantes au 31 décembre 2017 :

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains	278	-	-	278
Constructions	1 813	4	1 521	292
Matériel de transport	912	27	882	30
TOTAUX	3 003	31	2 403	600

Les engagements au 31 décembre 2017 sont les suivants :

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains- constructions	-	1 245	13	51	83	147	149
Matériel de transport	-	2 574	-	-	-	-	-
TOTAUX	-	3 813	13	51	83	147	149

7.4. Obligations contractuelles

Les contrats de location simple souscrits pour la plupart par les filiales Keolis S.A. portant sur les véhicules (autobus et autocars) sont signés auprès d'organismes financiers sur des durées n'excédant pas 8 ans ; la valeur résiduelle est égale à la valeur de marché projetée à la fin de la période de location. Les loyers hors TVA restant dus au 31 décembre 2017 se montent à 229,2 M€.

Keolis S.A. accorde aux organismes financiers un engagement de poursuite de location et donc de paiement des loyers en cas de défaillance de la filiale : en contrepartie les organismes financiers s'engagent à laisser les véhicules concernés à la disposition du Groupe.

7.5. Effectif

L'effectif moyen annuel se compose de :

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	1 320	1 285
Agents de maîtrise et techniciens	164	167
Employés	27	28
TOTAL	1 511	1 480

7.6. Rémunération des dirigeants

Il n'y a pas de jetons de présence alloués aux membres des organes d'administration et de direction de Keolis S.A.

Rémunération des membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée à des membres des organes d'administration au cours de l'exercice 2017.

7.7. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

7.8. Identité de l'entité consolidante

La société fait partie d'un groupe dont la société consolidante est la Société GROUPE KEOLIS S.A.S., enregistrée et domiciliée en France sous le n° SIRET 49432127600037, dont le siège social est situé au 20/22 rue Le Peletier PARIS - 75009.

Les comptes consolidés de GROUPE KEOLIS S.A.S. sont établis en conformité avec les articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce.

Renseignements concernant les filiales et participations (situation au 31 décembre 2017)

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION

A - FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus Ké au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus Ké au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
1) FILIALES FRANÇAISES										
Keolis Chalons en Champagne Chemin des Grèves - BP 68 - 51000 Chalons-en-Champagne	148	1 026	99,24	861	861	-3 277		7 037	385	0
Keolis Oyonnax Rue de la Tuilerie - 01100 Arbent	90	16	99,98	90	90	-140		1 993	13	0
Keolis Château-Thierry 5 rue Vallée - 02400 Château-Thierry	25	23	100,00	25	25	-3		2 078	2	0
Keolis Chauny-Tergnier 150 avenue Jean Jaurès - 02300 Chauny	45	56	100,00	45	45	-704		1 650	32	0
Keolis Montluçon Rue des Canaris - 03100 Montluçon	197	192	100,00	197	197	-980		5 271	39	0
Keolis Sud Allier 14 boulevard Alsace Lorraine - 03300 Cusset	325	1 953	100,00	6 374	6 374	976		6 396	117	0
Keolis Vichy Boulevard Alsace Lorraine - 03300 Cusset	300	599	100,00	660	660	-534		3 459	38	0
Keolis Alpes Maritimes 840 Avenue Emile Hugues - 06140 Vence	220	587	99,79	8 201	8 201	6 573		2 168	153	0
Keolis Garonne ZI de Bonzom - 09270 Mazères	98	596	100,00	1 968	1 968	234		6 964	-174	0
Société de gestion de l'Aéroport de Troyes en Champagne 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10	-34	100,00	10	10	34		0	-1	0
Keolis Aude Pech Loubat - 11000 Narbonne	1 783	-448	100,00	2 857	2 857	2 944		10 032	277	0
Keolis Narbonne Mobilité Avenue de Pech Loubat - 11000 Narbonne Cedex	870	-825	100,00	870	40	-374		5 906	-93	0
Keolis Aveyron ZA Saint Martin - 8 Impasse de l'Aigoutal - 12100 Creissels	126	193	100,00	624	200	-290		1 515	37	0
Keolis Cote d'Azur 59, rue de la Buffa - 06000 Nice	290	525	100,00	289	289	-948		3 373	89	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Keolis Baie des Anges 742 route de Grenoble - 06200 Nice	7 305	-7 281	100,00	11 230	3 607	-333		12 456	-397	0
Keolis Camargue 20, rue de la Villette - 69328 Lyon	58	151	99,97	2 889	208	-142		0	132	0
Société Transports Robert 31 avenue José Nobre - BP 57 - 13500 Martigues	38	3 366	99,96	821	821	-2 450		8 885	485	0
Société Autocars de Provence 289 rue des Roseaux - 13320 Bouc Bel Air	46	1 442	99,97	840	0	3 855		11 266	357	0
Keolis Pays d'Aix Rue des roseaux - Quartier du verger - 13320 Bouc Bel Air	5 010	-6 186	100,00	8 610	8 610	-2 650		36 211	-2 454	0
SCAC 398 Avenue du Mistral - ZI ATHELIA - 13600 - La Ciotat	4 168	-4 056	100,00	5 447	0	364		3 280	-566	0
Keolis Calvados 19, chemin de Courcelle - BP 127 - 14128 Mondeville	1 100	4 120	100,00	1 152	1 152	-5 776		5 410	792	0
Keolis Bus Verts 19 chemin de Courcelles - 14120 Mondeville	1 100	2 658	100,00	1 100	1 100	-7 497		28 385	1 492	0
Keolis Pays Normands ZI la Madeleine, rue de l'Île du Marais Carentan - 50500 Carentan	276	477	100,00	1 268	1 268	-173		3 186	132	0
Keolis Caen 15 rue de la Geôle - 14000 Caen	1 065	4 260	100,00	2 251	2 251	-7 125		53 962	523	0
Keolis Littoral 2 avenue du Pont Neuf - 17300 Rochefort	4 259	-2 784	100,00	4 258	4 258	-1 836		14 575	657	0
Keolis Saintes Rue des Perches - ZI Charriers - 17100 Saintes	140	98	100,00	139	139	-601		2 767	30	0
Compagnie du Blanc Argent Gare de Romorantin - 41200 Romorantin	279	1 593	99,41	4 139	4 139	-1 677		5 709	548	0
Keolis Centre 86 rue du village d'En Haut - 18230 Saint Doulchard	5 541	-4 770	100,00	5 643	0	237		3 719	-531	0
Keolis Bourgogne 17, rue du Bailly - ZI Dijon Saint Apollinaire - 21000 Dijon	153	4 320	99,50	1 917	1 917	-5 964		12 774	1 116	0
Keolis Beaune 17, rue du Bailly - ZI Dijon Saint Apollinaire - 21000 Dijon	60	0	100,00	60	60	228		1 274		
Keolis Dijon 49, rue des ateliers - 21000 Dijon	1 206	1 471	100,00	1 414	1 414	-5 248		66 247	549	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Keolis Dijon Mobilité 49, rue des ateliers - 21000 Dijon	1 200	0	70,00	830	830	-13 311		0		
Monts Jura Autocars 4, rue Berthelot - 25000 Besançon	2 329	-26	100,00	10 196	10 196	1 263		23 783	137	0
Keolis Pays Montbéliard CD 126 La Chamotte - 25420 Voujeaucourt	546	403	100,00	542	542	-1 580		17 147	109	0
Keolis Urbest 4 rue Berthelot - 25000 Besançon	640	495	100,00	801	801	-1 206		1 100	154	0
Keolis Drôme Ardèche 26, rue Laurent de Lavoisier - 26800 Portes-lès-Valence	573	2 772	100,00	3 507	3 507	-4 541		11 422	602	0
Keolis Montélimar 8 avenue de la Feuillade - ZA du Meyrol - 26200 Montélimar	47	11	100,00	47	47	-133		143	-101	0
Keolis Eure 2 rue Lakanal - ZI n° 2 - 27031 Evreux	467	3 961	100,00	1 555	1 555	-1 506		14 948	834	0
Keolis Eure et Loir Les Fenots - 28100 Dreux	538	2 750	100,00	2 363	2 363	-3 253		12 779	614	0
Keolis Drouais Les Fenots - 28100 Dreux	82	145	100,00	82	82	348		4 412	53	0
Keolis Quimper 1 Rond Point de Quistinidal - 29000 Quimper	259	214	100,00	257	257	-3 186		12 318	49	0
Keolis Brest 7 rue Ferdinand de Lesseps - 29806 Brest	6 626	-6 622	100,00	7 718	7 718	-3 745		39 594	-1 185	0
Keolis Morlaix ZI de Kérivin - 29600 St Martin des Champs	59	92	96,00	57	57	-1 125		2 587	76	63
Keolis Maritime Brest 1 rue Eperon - Port de Commerce - BP 80713 - 29200 Brest	8	-397	100,00	8	0	1 125		8 932	389	0
Keolis en Cévennes 389 chemin du Viguet - 30100 Alès	97	48	99,19	95	0	-100		82	2	0
Keolis Alès 389 chemin du Viguet - 30100 Alès	120	59	100,00	120	120	-1 494		9 442	88	
Sté des Transports en Commun Nimois 388 rue Robert Bompard - 30000 Nîmes	750	1 731	100,00	1 090	1 090	-9 238		46 054	246	0
Keolis Auch 7 Place de la Libération - 32000 Auch	168	-96	100,00	221	221	152		1 683	-144	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Les Cars de Bordeaux 8, rue d'Artagnan - 33000 Bordeaux	264	989	49,97	379	379	248		9 190	269	0
Keolis Gironde ZA les Artignons Issac - 33160 Saint Médard en Jalles	684	9 184	90,65	6 658	6 658	-8 616		16 848	920	0
Autobus d'Arcachon 1431 bd de l'Industrie - 33260 La Teste de Buch	217	2 490	100,00	2 931	2 931	-2 151		3 301	310	0
Keolis Bordeaux Métropole 12 boulevard Antoine Gautier - 33000 Bordeaux	5 000	9 837	100,00	5 000	5 000	-35 981		211 874	5 927	0
Keolis Bordeaux 12 Boulevard Antoine Gautier - 33000 Bordeaux	18 058	-7 851	100,00	18 058	10 000	-9 118		0	101	0
Keolis Narbonne Avenue de Pech Loubat - 11100 Narbonne	200	18	100,00	200	200	561		3 888		
Les Courriers du Midi 9, rue de l'Abrivado - BP 85121 - 34073 Montpellier Cedex 3	2 039	1 918	100,00	5 117	5 116	-1 895		19 716	248	0
Keolis Languedoc 927, avenue Joliot Curie - 30000 Nîmes	90	1 945	99,98	899	899	-2 128		6 340	589	0
Cars du Bassin de Thau 21 av de la Méditerranée - Lieu dit Etang d'Ingril - 34110 Frontignan-La Peyrade	278	630	100,00	278	278	-1 071		4 260	231	0
Keolis Armor 26, rue du Bignon - CS 27403 - 35135 Chantepie	1 505	10 184	78,21	12 755	12 755	-5 889		43 565	1 489	0
Société Rennaise de Transports & Services Handistar 26 rue Bignon - 35135 Chantepie	43	107	100,00	44	44	-1 117		3 446	32	0
Keolis Saint Malo rue des Rougeries BP 70548 - 35405 Saint Malo Cedex	461	117	100,00	461	461	-1 694		9 015	5	0
Keolis Rennes Rue Jean Marie Huchet - CS94001 - 35040 Rennes	3 738	-3 105	100,00	4 536	4 536	-10 445		114 712	-1 014	0
Keolis Châteauroux 6 allée de la Garenne - ZI - 36000 Châteauroux	170	115	100,00	169	169	263		5 204	23	0
Keolis Touraine Impasse de Florence - 37700 St Pierre des Corps	6 087	-3 258	100,00	7 472	7 472	-1 811		14 864	-20	0
Keolis Tours Avenue de Florence - 37700 Saint Pierre des Corps	1 910	803	100,00	1 906	1 906	-12 005		59 279	340	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Train Bleu St Marcellin 3 impasse Claude Charon - 38160 St Marcellin	274	-8	99,97	594	594	-29		1 547	-33	0
Voyages Monnet Route de Grenoble - 38590 St Etienne de St Geoirs	537	-1 451	100,00	2 505	0	1 019		-19	-107	0
Keolis Porte d'Isère Avenue du Lemand - 38090 Villefontaine	300	314	100,00	300	300	-1 976		9 379	314	
Sté d'exploitat de l'aéroport Dole Jura 33 place de la Comédie - 39000 Lons Le Saunier	50	91	51,00	26	0	250		2 420	48	0
Keolis Gascogne 215 Route de Benquet - ZA de la Téoulière - 40280 Saint Pierre du Mont	135	394	52,89	594	594	715		5 939	-185	0
Keolis Blois 9 rue Alexandre Vezin - 41000 Blois	878	-645	100,00	1 117	1 117	-1 579		10 020	-328	0
Les Cars Roannais ZI les Guérins - 42120 Le Coteau	156	2 408	100,00	374	374	-3 114		3 654	257	0
Cars Planche 10 boulevard Duguet - 42600 Savigneux	94	712	100,00	874	0	-428		3 655	-294	0
Keolis Atlantique 3, rue de la Garde - ZI Bois Briand - 44300 Nantes	2 076	5 880	100,00	9 926	9 926	-1 786		34 111	805	0
Transports de la Brière 7, rue Pierre Vergniaud - Penhoet - 44600 Saint - Nazaire	92	611	59,80	1 221	1 221	-96		3 095	-284	0
Keolis Voyages 3, rue de la Garde-Zone de Bois Briand - 44300 Nantes	8	67	100,00	7	7	-20		3 026	9	0
Keolis Montargis 16 rue de la Baraudière - 45700 Villemandeur	163	125	100,00	163	163	-693		4 240	40	0
Keolis Orléans Val de Loire 64 rue Pierre Louget- 45800 Saint Jean de Braye	802	1 508	100,00	802	802	2 645		68 034	471	0
Keolis Agen Rue Georges Clemenceau - 47240 Bon Encontre	224	102	100,00	224	224	-1 363		7 125	65	0
Keolis Marmande Impasse Doumayne - ZA de Girauflat - 47200 Marmande	135	119	100,00	135	135	-313		1 996	59	0
Keolis Val de Maine Rue du Bois Rinier - ZI Saint Barthélémy - 49124 Saint Barthélémy d'Anjou	35	7	100,00	35	35	-96		1 164	6	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Société de Gestion de l'Aéroport d'Angers Marcé Aéroport d'Angers-Marcé - 49140 Marcé	8	-293	100,00	8	0	1 109		1 262	-101	0
Keolis Angers Rue du Bois Rinier - 49124 Saint Barthélémy d'Anjou	922	2 424	100,00	921	921	-9 955		56 971	449	0
Keolis Manche La Fosse Yvon - 50440 Beaumont Hague	497	1 643	100,00	3 102	3 102	-2 668		5 256	522	0
Keolis Cherbourg 491 rue de la Chasse aux Loups - 50110 Tourlaville	299	132	100,00	382	382	-1 575		9 421	83	0
Keolis Chaumont Rue du Vieux Moulin - 52000 Chaumont	149	131	100,00	149	149	-670		3 174	31	0
Keolis Laval Mobilité Centre JM Moron - rue Henri Batard - BP 0909 - 53009 Laval Cedex	369	184	100,00	368	368	-504		8 629	88	0
Keolis Laval Centre JM Moron - rue Henri Batard - BP 0909 - 53009 Laval Cedex			100,00	369	369	-2 586		4 078		
Keolis Sud Lorraine 1 rue de la Sablière - 54136 Bouxières Aux Dames	2 575	1 689	100,00	2 576	2 576	-4 358		25 285	1 420	0
Keolis Bassin de Pompey 3 rue de la Sablière - 54136 Bouxières Aux Dames	95	42	100,00	95	95	-472		1 763	4	0
Keolis Lorient Boulevard Yves Demaine - 56323 Lorient Cedex	489	84	100,00	563	0	-5 898		31 017	-34	0
Keolis Maritime Lorient 1 rue Yves Montand - 56260 Larmor-Plage	10	854	99,00	10	10	-1 057		2 199	138	0
Keolis 3 Frontières 5 rue de l'Abbé Grégoire - 57050 Metz	1 976	5 011	100,00	5 869	5 869	-7 238		32 529	1 450	0
Keolis Nevers 120 route de Marzy - 58000 Nevers	324	23	100,00	324	324	-1 835		6 570	-35	0
Trans Val-de-Lys ZA de la nouvelle énergie - Rue de l'énergie prolongée - 59560 Comines	1 101	4 602	100,00	2 027	2 027	-8 947		23 276	1 301	0
Keolis Val Hainaut 36, rue Ernest Macarez - 59300 Valenciennes	165	3 225	96,32	3 222	3 222	-4 627		6 186	660	0
Keolis Lille Château Rouge - 276 avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeuil	57 994	-63 309	100,00	65 981	0	42 968		315 462	-17 074	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Transports Evrard 304 avenue du Tremblay- ZI de Vaux - 60100 Creil	1 320	827	100,00	8 450	0	3 374		10 364	165	0
Keolis Oise 21, avenue Felix Louat - 60300 Senlis	183	9 879	100,00	4 027	4 027	3 676		21 612	75	0
Keolis Alençon 20 rue Ampère - 61000 Alençon	38	-62	100,00	38	0	-40		2 724	1	0
Keolis Arras Rue Mongolfier ZI Est - 62000 Arras	581	102	100,00	669	669	-3 546		11 424	94	0
Keolis Artois Gohelle 59 avenue Van Pelt - 62300 Lens	908	1 461	99,99	677	0	-4 073		55 864	466	0
Caron Voyages Resurgat 1 - 64 Boulevard industriel - 62230 Outreau	2 160	-1 623	100,00	2 465	103	-100		3 199	-33	0
Voyages Dourlens ZAL n°3 - rue de Belle Vue - 62700 Bruay La Buisserie	531	-366	100,00	1 171	0	-984		2 650	-204	0
Voyages Fouache 1321 route Nationale - 62117 Brebières	400	1 273	100,00	4 301	4 301	281		4 724	-187	0
Keolis Boulogne sur Mer 46/48 Rue des Canoniers - 59000 Lille	359	230	100,00	559	559	-617			18	0
Westeel Voyages 2, rue F. Jiolat - 62430 Sallaumines	3 325	1 786	100,00	5 520	5 520	-3 536		20 824	1 099	0
Loisirs et Voyages ZI de l'Industrie - 63600 Ambert	914	3 319	100,00	4 254	4 254	-3 540		11 508	892	0
TPR Chemin de la Saligue - 64140 Lons	521	-78	100,00	2 250	2 250	119		4 012	15	0
Keolis Pyrénées Quartier Lasbats - Route de Pau - 65420 Ibos	1 367	1 211	95,16	2 626	2 626	-89		12 733	456	0
Keolis Grand Tarbes Centre Kennedy - Rue Jean Loup Chretien - 65000 Tarbes	179	99	100,00	747	747	-969		4 905	32	0
Les Courriers Catalans 7 rue Jean Perrin - 66000 Perpignan	2 160	-1 560	100,00	3 401	600	-475			-18	0
Transports GEP Vidal 7, rue Jean Perrin - 66000 Perpignan	1 074	-686	100,00	2 327	2 327	844		3 766	-42	0
Compagnie des Transports de Perpignan 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris			100,00	78	78	-80				
Holding Striebig 198 avenue de Strasbourg - 67170 Brumath	2 540	-2 489	100,00	11 495	11 495	160		6	-2 820	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Keolis Obernai 7 rue de la Gare - 67210 Obernai Cedex	31	15	100,00	31	31	-153		656	3	0
Autocars Striebig 198 avenue de Strasbourg – 67170 Brumath	1 200	58	100,00	2 100	2 100	1 352		18 824	241	
Autocars Eschenlauer Route de Dresenheim - 67620 Soufflenheim	300	540	90,97	1 600	1 600	-744		6 325	173	0
Autocars Planche 69 rue du Champ du Garet - 69400 Arnas	5 000	15 837	100,00	6 567	6 567	-14 707		29 950	2 089	0
Keolis PMR Rhône ZI La Bandonnière - 4, rue Maurice Audibert - 69800 Saint-Priest	1 639	-713	100,00	1 639	1 639	-719		3 774	-68	0
Interhône Alpes 69, rue du Champ du Garet - BP 80157 - Arnas - 69655 Villefranche sur Saône	40	2 287	100,00	38	38	-2 257		963	163	0
Keolis Lyon 19, boulevard Vivier Merle - 69212 Lyon Cedex 03	53 946	-50 673	100,00	56 398	56 398	-54 913		374 102	-2 932	0
Keolis Val de Saône 30, rue de Guerlande - Zone Verte - 71880 Chatenay le Royal	953	1 150	99,27	1 006	1 006	-1 646		10 907	358	0
Keolis Aix Les Bains 1700 boulevard Lepic - 73100 Aix Les Bains	540	-299	100,00	540	0	-342			-5	0
Keolis Mobilité Paris 58 avenue des Terroirs de France - 75012 Paris	162	1 357	100,00	162	162	-213		14 054	320	0
Institut Keolis 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	37	4 062	100,00	37	37	-4 589		10 089	1 584	0
Keolis Seine Maritime 55/57, le Nid de Verdier - 76400 Fécamp	185	6 169	100,00	5 631	5 631	-6 804		16 942	1 204	0
Les Courriers de l'Île-de-France 34, rue de Guivry - 77980 Le Mesnil-Amelot	344	35 062	99,99	560	560	12 344		104 378	2 739	0
Airelle 1 à 9 avenue Francois Mitterrand - Immeuble Le Jade - 93200 Saint Denis	6 108	-11 311	100,00	6 104	0	4 421			-42	0
Keolis Roissy Airport Rue de Paris Lieu-dit La Maladrerie - 77990 Mesnil Amelot	3 419	-2 896	100,00	3 419	0	1 200		9 615	-199	0
Aerosat Rue des Acacias - 77990 Le Mesnil Amelot	50	1 792	85,00	43	43	-1 806		0	160	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Keolis Mobilité Roissy 34 rue de Guivry - 77990 Le Mesnil Amelot	324	-155	100,00	424	0	-4 137		8 790	13	0
Keolis Roissy Services Aéroportuaires Rue de Paris - Lieu-dit La Maladrerie - 77990 Le Mesnil Amelot	180	-26	100,00	210	0	-945		7 920		0
Cie des Transports Collectifs de l'Ouest Parisien 18, rue de la Senette - 78755 Carrières sous Poissy	40	2 019	50,00	20	20	-165		10 326	-87	135
Keolis Versailles 12 avenue du Général de Gaulle - Les Manèges - 78000 Versailles	680	11 679	99,90	2 960	2 960	-6 335		31 303	1 667	0
Keolis Yvelines 12 avenue du Général de Gaulle - Les Manèges - 78000 Versailles	358	244	99,68	959	959	1 392		6 222	165	0
Keolis Somme ZI du Frier - 80290 Poix de Picardie	219	76	99,99	219	219	-71		2 014	-5	0
Société d'Exploitation de l'Aéroport Albert Picardie Rue Henri Potez - 80300 Meaulte	50	-163	50,96	26	0	207			10	0
Keolis Abbeville Place de la Gare - 80100 Abbeville	162	172	99,02	186	186	-552		93	75	0
Keolis Littoral Place de la Gare - 59820 Gravelines	2 822	-2 443	100,00	2 824	2 824	-125		4 266	-84	0
Société Départementale des Transports du Var 175 Chemin du Palyvestre - 83400 Hyères	1 344	2 478	95,08	5 303	5 303	-31		15 567	65	0
Keolis Châtelleraut 6 rue Le Prince Ringuet - 86100 Châtelleraut	113	78	100,00	111	111	-767		3 639	24	0
Keolis Epinal ZAC de la Magdeleine - 88000 Epinal	141	822	100,00	141	141	-1 052		5 004	301	0
Keolis Seine Senart 19, rue Charles Mory - 91210 Draveil	47	8 120	100,00	5 783	5 783	-3 884		12 028	818	0
Transports Daniel Meyer 123 rue Paul Fort - 91310 Montlhéry	240	25 498	100,00	39 039	39 039	-3 750		32 845	2 053	
Keolis Seine Val de Marne 172 avenue François Mitterrand - 91200 Athis Mons	230	7 382	100,00	5 594	5 594	4 078		32 110	884	0
Keolis Seine Essonne 110, route Nationale 191 - La belle Etoile - 91540 Mennecy	3 004	-1 868	100,00	5 705	0	4 294		9 301	-201	0
Keolis Orly Airport 1 à 3 avenue François. Mitterrand - 93200 Saint Denis	282	944	100,00	759	759	-329		12 688	-152	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Société & Exp. Francilienne Inter Modalité (STEFIM) 1 à 3 avenue François Mitterrand - Immeuble Le Jade - 93200 Saint Denis	40	-861	100,00	40	0	1 860		960	-248	0
Autocars Delion 12 rue Jean Perrin - 92000 Nanterre	482	759	100,00	2 557	2 557	147		6 921	278	0
Keolis Mobilité Hauts de Seine 1-3 av François Mitterrand - Batiment le Jade - 93200 La Plaine St Denis	10	-1 409	100,00	10	0	1 396			-13	0
S.F.D 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	40	526	100,00	1 184	566	-571			0	0
Keolis Travel Services 12 rue Jean Perrin - 92000 Nanterre	1 057	-869	100,00	1 057	0	1 849		6 156	179	0
Voyages Autocars Services 52 rue Jean Lemoine - 93230 Romainville	2 064	-1 824	100,00	4 370	0	4 616		9 545	-410	0
Pacific Cars 20 rue du Bailly - 93210 La Plaine Saint-Denis	1 300	-3 010	100,00	4 581	0	2 111		21	-6	0
Prioris 1 à 3 avenue François Mitterrand - 93200 La Plaine Saint Denis	38	-24	100,00	38	38	-32			-10	0
Société des Transports et de Serv. Aéroportuaires 1 à 3 avenue François Mitterrand - Bâtiment Le Jade - 93200 Saint Denis	150	-102	100,00	98	98	-3			-80	0
Keolis Val d'Oise 1, chemin Pavé - 95340 Bernes sur Oise	128	2 284	99,99	130	130	2 240		5 462	255	0
Aérobag Rue de Paris - lieu-dit La Maladrerie - Mesnil Amelot 77990	8	-2 847	100,00	8	0	3 823		5 405	39	0
Aerolis Lieu-dit La Maladrerie – Rue de Paris au Mesnil Amelot (77990)	3 759	-6 041	100,00	9 777	0	2 809		25 563	-4 863	0
Keolis Conseil & Projets 20 rue de la Villette - Immeuble le Bonnel - 69003 Lyon	8	280	100,00	8	8	-2 067		2 637	80	0
Kisio Solution 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	7 235	-4 175	100,00	7 235	7 235	2 807			-3 832	0
SCI Héron Verdier 55/57 Le Nid de Verdier - 76400 Fécamp			100,00	228	228	0				
REV (Réseau en Vosges) 3 place Gambetta - 88300 Neufchâteau	10	14	70,00	7	0	-500		2 423	4	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus Ké au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus Ké au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
Keolis Amiens 45 rue Dejean - 80000 Amiens	654	693	100,00	654	654	-7 556		31 403	220	0
Les Transports Dunois Route de la souterraine - Dun le Palestel 23800	629	-458	100,00	651	171	-162			6	0
Keolis Creil ZI du Marais sec - rue du pont de la brèche sud - Villers Saint-Paul 60780	250	747	83,97	210	210	-1 511		7 200	246	0
Voyages Chargèlègue 20 rue Grand rue Vasles - 79340 Menigoute	1 291	-1 725	100,00	1 772	0	162		90	0	0
TRANSKEO 266 avenue du Président Wilson - Immeuble Le Stadium - 93200 Saint Denis	1 500	49	51,00	765	765	-7 189		3 618	49	0
Les Coccinelles 33 rue Ernest Renan - 94200 Ivry sur Seine			100,00	3 942	3 942	0				
Keolis Val de Marne 41 rue Le Corbusier - 94000 Créteil	10		100,00	50	0	1 061				
Keolis Côte Basque Adour Chemin de Marouette - 64100 Bayonne	10		100,00	600	600	-2 042				
Keolis Chauny-Tergnier - La Fère Scolaire 150 avenue Jean Jaurès - 02300 Chauny	10		100,00	10	10	90				
Transpole 276 avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeul	10		100,00	37	37	0				
Keolis Caen Mobilité 15 rue de Geôle - 14000 Caen	10		100,00	1 100	1 100	-1 100				
Keolis Besançon Mobilités 5 rue Edouard Branly - 25000 Besançon	10		100,00	800	800	-800				
KLP19 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10		100,00	10	10	0				
KLP20 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10		100,00	10	10	0				
KLP21 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10		100,00	10	10	0				
KLP22 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10		100,00	10	10	0				
KLP23 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10		100,00	10	10	0				
KLP24 20-22 rue Le Peletier - 75009 Paris	10		100,00	10	10	0				

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) coteur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
2) Les filiales étrangères										
Keolis Nordic * c/o Advokattfirman Vinge KB - Box 1703 - 111 87 Stockholm - Suède	100 SEK	448 494 SEK	100,00	46 034	46 034	0		0 SEK	160 750 SEK	0
Keolis Espagne Via Augusta, 291 - 08017 Barcelona - Espagne	4 508	-510	100,00	20 445	3 997	-3 925				
Keolis Canada inc * 1 place Ville Marie - H3B 4M7 Montréal - Canada	29 569 CAD	-32 243 CAD	100,00	20 892	20 892	26 629		84 848 CAD	-4 481 CAD	
Keolis UK * Evergreen Buiding North - 160 Euston Road - NW1 2DX Londres - Royaume-Uni	2 000 GBP	25 841 GBP	100,00	3 059	3 059	-6 218		0 GBP	5 852 GBP	0
Keolis Bus Danmark 2/4, Thorvald Borgs Gade - 2300 Copenhagen - Danemark	1 800 DKK	169 336 DKK	100,00	21 680	21 680	46 288		878 870 DKK	13 546 DKK	0
Keolis Deutschland GmbH & Co. KG Rheinstrasse 4E - 55116 Mainz - Allemagne	51	-50 127	100,00	736	0	-25 000		132 975	-10 049	
Keolis Deutschland Verwaltungsgesellschaft GmbH KG Postfach-103255 - 40023 Düsseldorf - Allemagne	26	-17	100,00	26	0	0		0	-1	0
Keolis Vlaanderen Oosterring 17 - 3600 Genk - Belgique	7 349	13 431	100,00	22 708	22 708	0		0	2 958	0
Keolis America * c/o National Corporate Research, 615 South Dupont Highway Dover, Kent County 19901 Delaware - USA	78 605 USD	-32 817 USD	100,00	84 155	84 155	95 390		0 USD	-8 595 USD	0
Keolis Australie * 140 William Street - VIC 3000 Melbourne	32 020 AUD	22 201	100,00	22 616	22 616	0		0 AUD	6 070 AUD	0
Keolis Tramway d'Alger * 2 impasse Bossuet - Alger - Algérie			100,00	198	0	0				
Eurobus Holding SA 62 av. de Navagne - 4600 Visé - Belgique	25 000	36 741	100,00	131 453	131 453	0		0	152	0
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited Cyber Tower - Q3 L4 - 500081 Hyderabad - Inde	3 500 INR	11 964 INR	100,00	50	50	0		427 353 INR	-5 800 INR	0
Kilux Weiswampach - Grand Duché - Luxembourg	13	95	100,00	20	20			827	45	0
Striebig Deutschland GmbH Lundelbrunnstrasse 6 - 76887 Bad Bergzabern - Allemagne	52	583	100,00	1 000	1 000	0		2 732	60	0
KIBEL 62 av. de Navagne - 4600 Visé - Belgique	37 671	32 535	100,00	81 708	81 708	-171 618		298	682	0
SYNTUS 5 Visbystraat - 7418 Be Deventer - Pays-Bas	272	2 835	100,00	22 248	22 248	-29		126 931	-7 652	0
Keolis Nederland 5 Visbystraat - 7418 Be Deventer - Pays-Bas	18	-320	100,00	588	520	7 215		0	2	0
RDK 54 quai de la rapée - 75012 Paris			50,00	30	30	396				

B - PARTICIPATIONS (10 À 50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créateur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
1) Les filiales françaises										
T.I.C.E 352 rue des Champs Elysées - 91026 Evry	182	1 153	19,00	35	35	0		0	0	0
Scodec Voyages SCOP La Tuilerie du Vignault - 79140 Cerisay	338	617	35,00	111	111	92		0	0	0
Kisio Digital 20 bd Poniatowski - 75012 Paris	867	2 401	34,02	1 687	1 687	11 509		10 601	-1 413	0
Trans Pistes 37-39 rue d'Athènes - 13127 Vitrolles	80	-79	40,00	32	0	0		1 017	-13	0
Transports de l'Agglomération de Metz Metropole 10 rue des intendants Joseph et Ernest Joba - 57000 Metz	2 000	-64	25,00	500	500	0		44 838	19	0
Keolis Velizy 12 avenue du Général De Gaulle - 78000 Versailles	359	6 570	40,36	310	310	739		16 971	983	0
Keolis Pays des Volcans 14, avenue de la Gare - 63260 Aigueperse	904	581	45,97	416	416	-407		5 371	295	0
Transbusevry 266 avenue du Président Wilson - 93200 Saint Denis	415	1 398	31,08	138	0	0		1	445	0

(en milliers d'euros) Sociétés ou groupes de sociétés	Capitaux propres au 31 décembre 2016		Quote-part du capital détenu en pourcentage au 31 décembre 2017	Valeur brute des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Valeur nette comptable des titres détenus K€ au 31 décembre 2017	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (-) créditeur au 31 décembre 2017	Montant des cautions et avais fournis par la société au 31 décembre 2017	Chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le 31/12/2016	Bénéfice net ou perte de l'exercice clos le 31/12/2016	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2017
	Capital	Autres capitaux propres								
2) Les filiales étrangères										
Prometro Rua de Campo Alegre 17, 2 - 4150-177 Porto - Portugal	500	1 906	20,00	100	100	0		31 299	1 140	0
Goldlinq Holdings Pty Ltd (création 2013) Level 2,7 Bay Street -Southport Qld 4215 - Australie				5 749	5 749	0				
Wuhan Tianhe Airport Transport Center Operation and Management Co., Ltd * 47 Huang Xia He Road - District of Jaang An - Wuhan - Chine	1 739 CNY	0 CNY	40,00	85	85	0		0	0	0
Shanghai KEOLIS Public Transport Operation Management Co.* 5F Building No.1 - 909 Gullin Road - 201 103 Shangai - Chine	10 000 CNY	-7 366 CNY	49,00	724	724	0		6 779 CNY	-4 545 CNY	0
STAR* Abidjan plateau - Avenue Nogue Immeuble Brodway - 011450 Abidjan - Côte d'Ivoire	1 000 CFA BEAC		25,00	1 000 CFA BEAC	1 000 CFA BEAC	0				

* filiales présentées en devise pour les Capitaux propres, CA et Bénéfice net

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young Audit

Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017)

Aux Actionnaires

Keolis

20-22 rue le Peletier
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Keolis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du

Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne :

- La valeur actuelle des malis techniques de fusion (note 2.3 de l'annexe),
- La valeur d'inventaire des titres de participation et la valeur recouvrable des comptes courants et des créances rattachées à ces participations (note 2.3 de l'annexe),
- Les risques liés aux contentieux en cours (note 2.7 de l'annexe).

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes



PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier-Bel



Ernst & Young Audit

Jérôme Guirauden